

**LA FRANCE EST LE 14^e PAYS
À LÉGALISER LE MARIAGE GAY**

FRANCE - LIRE P. 7-8 ET LA TRIBUNE D'ERIC FASSIN P. 18



**Les Etats-Unis vont livrer des
armes sophistiquées à Israël**

INTERNATIONAL - LIRE P. 4



**CINÉMA : LE PARADIS
TRASH D'ULRICH SEIDL**

CULTURE - LIRE P. 19 ET PORTRAIT P. 14

Mercredi 24 avril 2013 - 69^e année - N°21232 - 1,80 € - France métropolitaine - www.lemonde.fr

Fondateur : Hubert Beuve-Méry - Directrice : Natalie Nougayrède

Austérité L'insolente santé de l'Allemagne accroît le décrochage de la France

■ L'Allemagne est le seul pays européen à afficher un excédent budgétaire. Celui-ci a dépassé les 4 milliards d'euros en 2012

■ Six pays, dont la France, demandent à Bruxelles un nouveau délai pour ramener leur déficit public sous la barre des 3%

■ Les bons chiffres allemands accroissent la pression sur Angela Merkel pour une relance des salaires et de la consommation outre-Rhin

LIRE PAGES 2-3



Devant l'ambassade de France à Tripoli.
MAHMUD TURKIA/AFP

ATTENTAT CONTRE L'AMBASSADE DE FRANCE À TRIPOLI

■ Une explosion à la voiture piégée a blessé deux gendarmes dans la capitale libyenne LIRE PAGES 5

Objectif équilibre 2017 : la France doit tenir son cap

Plein-emploi, excédent budgétaire, frémissement de la croissance : l'Allemagne affiche une santé économique qui ne peut faire que des jaloux. Les succès d'Angela Merkel sont une humiliation pour l'Europe du Sud et la France, dont le décrochage est patent. La France souffre d'un chômage deux fois plus important que son voisin, a enregistré un déficit budgétaire considérable de 4,8% du PIB en 2012 et se trouve aujourd'hui en stagnation.

C'est dans ce contexte que les députés devaient examiner, mardi 23 avril, le « pro-

gramme de stabilité » transmis à Bruxelles. Celui-ci prévoit le retour à l'équilibre des finances publiques en 2017. L'histoire a un petit goût de déjà-vu : chaque gouvernement, de droite comme de gauche, fait de cet objectif une cible mouvante. En 2002, Jacques Chirac avait reporté les engagements de la France, qui devait avoir un budget équilibré en 2003 ! Nicolas Sarkozy avait fait de même en 2007. Et

François Hollande, après avoir assuré que la France repasserait sous la barre des 3% de déficits publics en 2013, a dû y renoncer. Depuis dix ans, les Français ont le sentiment qu'on leur demande sans cesse des efforts. Aujourd'hui, après cinq années de crise financière, ils n'en peuvent plus. Pour trouver une échappatoire, ils invoquent l'excessive rigueur qui n'aurait pas porté ses fruits en Europe du Sud.

Même le président de la Commission européenne a pris ses distances avec cette politique de rigueur : « *Autant je pense que cette politique est fondamentalement bonne, autant je pense qu'elle a atteint ses limites. Pour être couronnée de succès, une politique doit non seulement être conçue correctement, mais elle doit recueillir un minimum de soutien politique et social* », a résumé José Manuel Barroso.

Le soutien à cette politique d'austérité fait désormais défaut, dans une zone euro qui connaît un taux de chômage de 12%, soit 20 millions de demandeurs d'emploi. La défiance des peuples se traduit dans les urnes, comme en atteste l'explosion du paysage politique en Grèce et en Italie.

Le débat public porte sur l'excessive rigueur, qui ajouterait la crise à la crise. Mais, en pratique, les responsables politiques lâchent du lest depuis des mois, avec l'aval du FMI et de la Commission. L'effort d'assainissement est, aujourd'hui, deux fois moins intense qu'il ne l'était il y a un an. Ce fut d'abord la Cour constitutionnelle portugaise qui censura un plan d'économies gouvernemental, puis les Pays-Bas, qui ajournèrent 4 milliards d'euros d'économies prévues en 2014. Aujourd'hui, l'Espagne devrait obtenir un délai de deux ans pour faire repasser ses déficits sous la barre des 3%.

La France, elle, n'a pas connu de vraie rigueur. Ses dépenses publiques restent les plus élevées d'Europe, et l'Etat social a joué son rôle d'amortisseur depuis la crise de 2008. Il a fallu attendre 2012 pour enregistrer une baisse du pouvoir d'achat des ménages, la première depuis 1984, sous l'effet des hausses d'impôts décidées par Nicolas Sarkozy et accentuées par François Hollande. Cette voie a ses limites. Le programme français prévoit de réduire de 3 points le taux de dépenses publiques d'ici à 2017. Encore faut-il s'y tenir. ■

AUJOURD'HUI

Accor change de PDG

Denis Hennequin devait quitter, mardi, ses fonctions à la tête du groupe hôtelier en raison d'un désaccord stratégique avec ses deux principaux actionnaires.

ÉCONOMIE - PAGE 13

Toujours plus d'opticiens, toujours plus de marges

Une étude de l'UFC-Que choisir pointe ce paradoxe. Une paire de lunettes se vend en moyenne 275 euros de plus que ce qu'elle a coûté.

ÉCONOMIE - PAGE 11

Deux options pour réformer le renseignement de proximité

Cinq ans après la mort des « RG », le ministre de l'intérieur devrait trancher entre leur résurrection ou une simple réfection de façade, le 7 mai.

SOCIÉTÉ - PAGE 10

ÉDITORIAL

gramme de stabilité » transmis à Bruxelles. Celui-ci prévoit le retour à l'équilibre des finances publiques en 2017. L'histoire a un petit goût de déjà-vu : chaque gouvernement, de droite comme de gauche, fait de cet objectif une cible mouvante. En 2002, Jacques Chirac avait reporté les engagements de la France, qui devait avoir un budget équilibré en 2003 ! Nicolas Sarkozy avait fait de même en 2007. Et

LE REGARD DE PLANTU

Mariage pour tous



L'ŒIL DU MONDE

Elus et transparence

Tour d'horizon international des pratiques en matière de publication des patrimoines et des revenus.

LIRE PAGES 16-17

DÉBATS

Les enjeux de la visite en Chine de François Hollande, par François Godement

Le sinologue François Godement explique pourquoi l'Asie influence désormais notre destin. Pour lui, la tâche de la diplomatie française est de crédibiliser les atouts d'une puissance moyenne. La France doit encourager des prises de participation chinoises dans le capital de ses entreprises.

LIRE PAGE 18

DESIGNER ACCESSORIES ONLINE

Dream Days

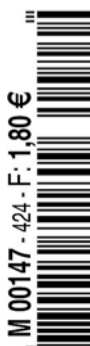
Jusqu'à 50% de réduction du 19 au 28 avril 2013

MONNIER
Frères

WWW.MONNIERFRERES.FR



UK price £ 1,70



L'Allemagne résiste aux pressions européennes

L'atonie de la croissance dans de nombreux pays de la zone euro alimente le débat sur la relance

Le G20 des ministres des finances était à peine achevé à Washington que la Commission européenne publiait, lundi 22 avril, l'état des déficits et des dettes publiques au sein de l'Union européenne. Si les déficits refluent lentement au sein de la zone euro, les dettes continuent d'augmenter. Comme prévu, la France a affiché en 2012 un déficit représentant 4,8% de son produit intérieur brut (PIB) et a demandé, comme cinq autres pays, à bénéficier d'un délai supplémentaire pour se conformer au plafond de 3%. Pendant ce temps, l'Allemagne s'offrait, elle, le luxe d'afficher un excédent de 0,2%, relançant le débat sur la politique de Berlin.

Angela Merkel, seule contre tous ? L'affirmation est caricaturale – la chancelière est appuyée par plusieurs pays du Nord – mais pas dénuée de fondement. Pourtant, tant à Bruxelles qu'à Berlin, on tente de calmer le jeu. Alors que le commissaire européen aux affaires économiques et monétaires, Olli Rehn, juge que le strict respect des 3% est moins important que les réformes structurelles prises par les pays, la chancelière a concédé, lundi 22 avril, au cours d'un entretien avec le premier ministre polonais, Donald Tusk, qu'« on ne crée pas de la croissance en faisant seulement des économies. Je ne suis absolument pas pour que l'on ne fasse qu'économiser. La croissance vient aussi des réformes structurelles, c'est notre expérience en Allemagne ».

Une source bruxelloise confirme que la confrontation avec l'Allemagne est « précisément ce qu'il faut éviter en ce moment » pour s'épargner d'autres crispations. A l'heure où l'Europe est en pleine crise existentielle, Bruxelles veut écarter au maximum le risque de nouvelles divisions, même si les résultats des élections en Grèce ou en Italie sont perçus comme de très clairs « non » à la politique prônée par l'Allemagne.

La Commission européenne tente donc de formuler des propositions pour stimuler la relance – un véritable pacte européen de croissance, des propositions de réforme des systèmes de retraite ou du marché du travail – acceptables pour la chancelière. Elle sait, en revanche, qu'il sera impossible, compte tenu des échéances électorales allemandes (élections législatives en septembre), d'aller trop loin dans la remise en question des objectifs d'assainissement budgétaire. La Commission doit formuler à la fin du mois de mai ses traditionnelles « recommandations » aux Etats. Elle devrait évoquer quelques mesures de relance tout en prônant clairement, pour ne pas irriter Berlin, une poursuite des efforts et des réformes structurelles.

Les Conseils européens, en mai et juin, promettent d'être animés. Consacrés à la fiscalité ou à l'énergie, ils n'éviteront pas les questions de la croissance et de la relance. Signe des tensions entre Paris et Berlin : il semble exclu que les deux pays fassent de véritables propositions communes sur ces sujets comme Angela Merkel et François Hollande s'y étaient engagés en janvier à Berlin.

Si l'Allemagne reconnaît désormais la situation difficile dans laquelle se trouvent la plupart des pays européens, elle n'entend pas remettre son modèle économique en cause. Il faut dire qu'en 2012 l'ensemble des comptes publics (au sens des critères de Maastricht) ont dégagé un excédent de 2,2 milliards d'euros, un cas unique dans l'Union européenne. Et, si les cinq principaux instituts de conjoncture s'attendent à une croissance de seulement 0,8% cette année, ils misent sur

une croissance de 1,9% en 2014, ce qui devrait permettre au chômage, déjà peu élevé, de recommencer à baisser.

Alors qu'Angela Merkel bat des records de popularité, il faudrait que la chancelière soit bien téméraire pour changer de politique à six mois des élections législatives de septembre. Tout juste le ministre des finances, Wolfgang Schäuble, a-t-il consenti à donner un coup de pouce à la consommation, notamment en baissant les cotisations retraite. Un geste de 6 milliards d'euros cette année, soit 0,2% du PIB. Pas de quoi soutenir véritablement la demande en Europe. L'Allemagne est désormais en campagne.

Or, malgré sa popularité, la réélection d'Angela Merkel n'est pas acquise. La création récente d'un parti prônant le retour au deutschemark pourrait bouleverser la donne. Toute attente d'une nouvelle orientation de sa politique européenne d'ici aux élections est vaine. Tel est le sens de l'entretien qu'elle a donné au *Bild*, daté des 18 et 19 avril. Certes, la chancelière admet que les réformes que doivent mener les Etats du sud de l'Europe sont « douloureuses », mais il n'y a pas d'autre issue. « A long terme, chaque pays ne peut vivre qu'à partir de ce qu'il produit [...]. Le bien-être à crédit n'est plus possible. Cela doit être clair pour tout le monde. »

« Chaque pays ne peut vivre qu'à partir de ce qu'il produit. Le bien-être à crédit n'est plus possible. Cela doit être clair pour tout le monde »

Angela Merkel
chancelière allemande

Au passage, la chancelière, qui recevra mercredi à Berlin Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, s'exprime en véritable chef de l'Europe. « Je veux un continent plus compétitif qui puisse aussi assurer le bien-être de ses concitoyens à l'avenir. L'Europe doit être leader dans le monde, ce qu'aujourd'hui nous ne sommes pas dans de nombreux domaines. Les Etats de la zone euro doivent donc être plus compétitifs et, pour cela, il y a encore beaucoup à faire », déclare M^{me} Merkel.

En fait, comme elle l'avait reconnu implicitement devant le Parlement européen en novembre 2012, la chancelière ne fait pas vraiment confiance à ses homologues pour mener les réformes nécessaires. Conclusion : « Tant que la pression ne sera pas plus forte, certains préféreront suivre leur propre voie. Nous devons accepter que l'Union européenne ait le dernier mot sur certaines questions. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas continuer à construire l'Europe », a affirmé M^{me} Merkel. « Nous n'avons pas toujours besoin de renoncer à nos pratiques nationales mais nous devons être compatibles », a-t-elle ajouté.

Mais, pour la chancelière, il est clair qu'un transfert de souveraineté à Bruxelles n'est envisageable que si l'Union prend la voie souhaitée par l'Allemagne. Or, « il n'y a pas qu'un seul message dans la crise », a reconnu lundi Donald Tusk, qui a par ailleurs pointé le risque de « perte asymétrique de souveraineté » que pose tout transfert de souveraineté à Bruxelles, les « petits » pays ayant moins que d'autres la possibilité de s'y faire entendre. Manifestement, même aux yeux de ce proche de la chancelière, le risque d'hégémonie allemande est loin d'être écarté. ■

FRÉDÉRIC LEMAÎTRE (À BERLIN)
ET JEAN-PIERRE STROOBANTS (À BRUXELLES)



L'AfD, le parti antieuro qui inquiète la CDU

Berlin
Correspondant

Le nouveau parti allemand antieuro Alternative pour l'Allemagne (AfD), créé le 14 avril, inquiète déjà les politiques. Un sondage publié mardi 23 avril par le quotidien *Bild* indique que 5% des électeurs voteraient pour lui. C'est 2% de plus que la semaine précédente. C'est surtout le seuil minimal pour entrer au Bundestag après les élections du 22 septembre. Il suffit que l'AfD confirme sa percée auprès d'une partie des électeurs de la CDU ou fasse passer le Parti libéral sous les 5% pour que la gauche puisse espérer l'emporter. « Le résultat sera très serré », pronostiquerait la chancelière Angela Merkel en privé.

Rien ne dit pour l'instant que l'AfD parviendra à se structurer dans toute l'Allemagne d'ici à l'été, condition indispensable pour pouvoir se présenter aux élections, mais l'AfD aurait déjà environ 8 000 adhérents, essentiellement des hommes, quinquagénaires et conservateurs. Agé de 50 ans, économiste à l'université, ancien militant de la CDU pendant trente-trois ans, Bernd Lucke, fondateur et désormais président de l'AfD, correspond parfaitement à ce profil. Au départ méprisé par les politiques, cet enseignant est désormais pris au sérieux.

Dans un entretien publié le 22 avril par l'hebdomadaire économique, *Wirtschaftswoche*, Wolfgang Schäuble, ministre des finances, estime que l'AfD « exprime les soucis et les doutes de citoyens. Il faut prendre en compte ces préoccupations ». Le ministre se rassure en indiquant que selon les sondages, 69% des Allemands se disent en faveur de

l'euro et 27% sont pour un retour au deutschemark. C'est eux dont Bernd Lucke veut capter le vote.

Selon lui, « la Grèce, Chypre, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et vraisemblablement la France » devraient sortir de l'euro, a-t-il expliqué au magazine *Focus* du 22 avril. Il affirme que la disparition de l'euro peut se faire progressivement et envisage le retour du mark pour 2020. Avantage pour l'Allemagne : « Nous n'aurons plus à nous porter garants des sommes toujours plus importantes pour les pays en crise », explique M. Lucke. Ce discours est d'autant

mieux reçu par une partie de la population qu'une récente étude de la Banque centrale européenne montre qu'en moyenne, les Allemands ont un patrimoine moins élevé que la plupart des autres Européens, y compris dans les pays en crise. Dès lors, pourquoi devraient-ils les aider ?

Nul ne sait aujourd'hui si l'AfD va véritablement percer mais par sa seule existence, ce parti ne peut qu'inciter M^{me} Merkel à se montrer intransigeante face aux Européens qui lui demandent plus de souplesse. ■

F. L.

Les indégivrables Xavier Gorce





Des sympathisants d'Alternative für Deutschland (AfD), lors du meeting fondateur du parti antieuro, le 14 avril, à Berlin. JOHANNES EISELE/AFP

L'Europe, en panne, préoccupe le monde

Le Vieux Continent a tourné le dos à l'austérité sans le dire. Et n'a plus d'outils efficaces à sa portée

Analyse

Washington
Envoyé spécial

Les 188 ministres des finances et leur gouverneur de banque centrale réunis à Washington du 18 au 21 avril se sont montrés très inquiets de la dépression qui affecte l'économie européenne. Ce n'est pas tant la baisse annoncée de son produit intérieur brut (PIB) de 3% en 2013 – après un recul de 0,6% en 2012 – qui les alarme que sa langueur persistante. Ils redoutent qu'elle se transmette au reste de la planète par le biais d'un coup de froid sur le commerce et les investissements mondiaux.

Car l'Europe, et notamment la zone euro, aurait dû renouer avec la croissance. Le redressement des comptes y progresse partout, et à des rythmes comparables à ce qui a été réalisé au cours des crises de la dette qui ont jalonné les années 1990 et 2000 en Amérique latine, en Asie ou en Afrique. Les réformes institutionnelles y ont été actées, qu'il s'agisse de l'union bancaire ou du renforcement des solidarités économiques et financières. Les banques ont été redressées grosso modo. Les taux d'intérêt sont bas. Sur le papier, rien de fondamental n'est détraqué sur le Vieux Continent.

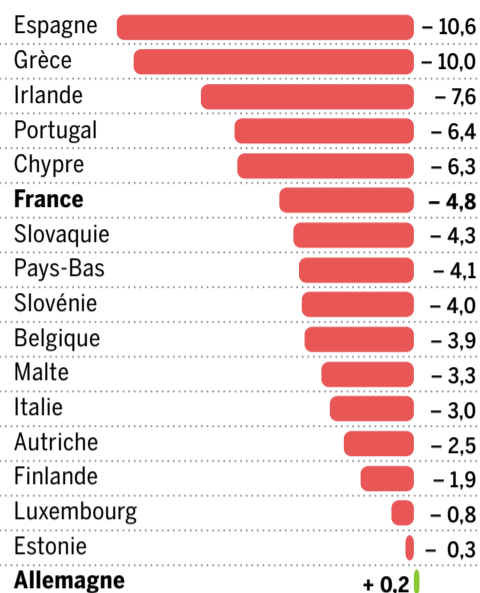
Et puis? La panne: un cercle vicieux se met en place. Les médiores marges des entreprises les dissuadent d'embaucher; le taux de chômage va atteindre 11% en Europe dite « avancée » en 2013 et 2014. De ce fait, la demande cafouille, y compris dans les aires en développement. Face à ce sombre tableau qui laisse augurer une montée des risques de crédit, les banques dispensent chichement leurs prêts, une prudence qui handicape surtout les PME, principales créatrices d'emplois.

« On me proposerait de prendre un ministère des finances en Europe que je refuserais, s'exclame un des « maîtres » de l'économie mondiale présent à Washington, je ne sais quels remèdes permettraient de la tirer de sa dépression. »

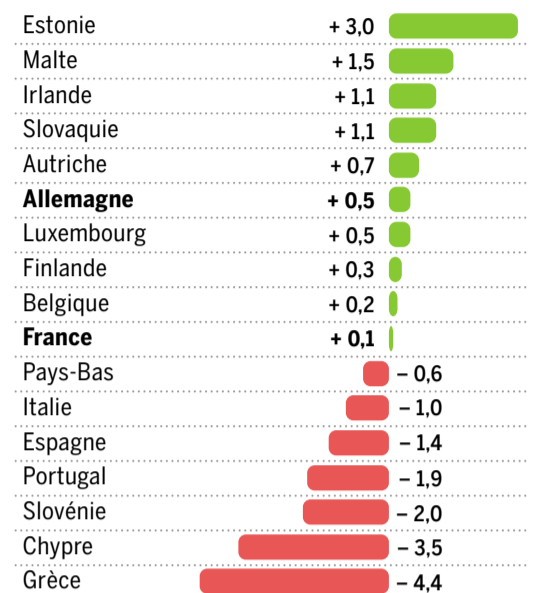
Adoucir la consolidation budgétaire, c'est-à-dire alléger l'austérité? Olli Rehn, le commissaire euro-

Encore des déficits, toujours pas de croissance

DÉFICIT PUBLIC EN 2012
DES PAYS DE LA ZONE EURO, en % du PIB



CROISSANCE PRÉVUE POUR 2013
DES PAYS DE LA ZONE EURO, en %



SOURCE : EUROSTAT

péen aux affaires économiques, a déclaré à Washington: « Je vais vous dire un secret. Le rythme d'ajustement budgétaire en Europe s'est déjà ralenti depuis 2012. » Très exactement de moitié entre 2012 et 2013.

Bruxelles s'est rallié à l'idée d'accorder un délai à la France ou à l'Espagne pour leur permettre de respecter les critères du traité de Maastricht. Aujourd'hui, la différence de rigueur entre les Etats-Unis et la zone euro n'est pas celle que l'on croit: cette dernière s'inflige une diète moitié moindre de celle d'une Amérique qui va voir sa croissance amputée, cette année, de 1,5 point.

Deuxième potion magique: relancer la machine par la demande. A l'heure actuelle, seules l'Allemagne, la Norvège et l'Estonie peuvent le faire, sauf à dégrader une compétitivité européenne affaiblie. C'est peu. Outre-Rhin, les salaires ont recommencé à croître plus vite que chez les voisins. La proximité des élections législatives, en fin d'année, devrait confirmer la fin de la rigueur salariale avec la naissance hautement symbolique d'un salaire minimum.

Troisième outil: la baisse des taux d'intérêt de la Banque centra-

le européenne (BCE). Plusieurs voix allemandes se sont élevées pour dire qu'un tel assouplissement monétaire serait possible si la situation l'exigeait et, ce, en l'absence de tout risque inflationniste. Mais une telle baisse ne pourrait être que symbolique puisque le taux directeur de la BCE est déjà bas, à 0,75%.

Le mal dont souffre les Vingt-Sept doit être cherché dans l'absence de confiance des consommateurs et des entreprises

Quatrième remède: des réformes de structure pour débloquent les énergies et diminuer les déficits. Mais celle du marché du travail, la simplification des procédures administratives, le report de l'âge de la retraite ou la fin de certains monopoles (taxis, pharmacies, notaires) exigent des années pour porter des fruits visibles de tous.

Le mal dont souffre l'Europe doit être cherché ailleurs, plus précisément dans l'absence de confiance. Les indicateurs du moral des

consommateurs et des entreprises chutent depuis plus d'un an. Les acteurs économiques européens ne croient pas en l'avenir parce que leurs responsables communautaires ou nationaux ne leur expliquent pas pourquoi, comment et selon quel tempo l'assainissement et la relance seront menés.

Personne n'ose dire haut et fort que l'austérité a ralenti cette année, de peur d'effrayer les marchés et de voir compromis le financement des dettes souveraines. Ce qui aboutit au résultat cocasse d'un débat sur la nécessité d'adoucir une austérité déjà ébréchée, même au Royaume-Uni, et au regain de la tentation populiste d'une relance budgétaire accommodée de protectionnisme.

Mais comment reprocher aux opinions publiques de se réfugier dans le déni des réalités alors qu'elles sont laissées, en pleine tempête, à leurs fantasmés par des dirigeants européens aphasiques et à courte vue? L'échec assuré de ce déni risque de perpétuer peur du futur, défiance à l'égard de l'entreprise, refus du changement et panne de croissance. La crise économique de l'Europe est un autre aspect de sa crise morale et politique. ■

ALAIN FAUJAS

La BCE, à court d'idées, pourrait baisser ses taux

Les marges de manœuvre de l'institut sont limitées, alors que le loyer de l'argent est déjà très bas

Certains diront qu'il s'agit là pour Mario Draghi d'une question de réputation. Après avoir su, en 2012, apaiser des marchés paniqués qui menaçaient de disloquer la zone euro, le patron de la Banque centrale européenne (BCE) peut-il laisser, sans rien faire, la récession s'installer?

En attendant de trouver mieux, plusieurs dirigeants de l'autorité monétaire ont donc commencé à préparer le terrain à une nouvelle baisse du loyer de l'argent. Le principal taux, le « refi » – celui auquel les banques se refinancent –, sera selon toute vraisemblance abaissé d'un quart de point à 0,50%. Un plus bas historique.

La décision pourrait être annoncée en juin, voire dès la prochaine

réunion mensuelle de l'institution, le 2 mai. Même les plus « faucons » (les plus orthodoxes) au sein du conseil semblent s'y être résignés. Le patron de la Bundesbank, la banque centrale allemande, Jens Weidmann, a indiqué qu'un tel geste était possible si la situation économique l'exigeait.

Or le tableau de bord en zone euro est sans nuance: peu d'inflation, pas de croissance. « Quand la BCE prévoit 1,3% d'inflation en 2014, elle rate son unique mandat et se doit donc de réagir », décrit Frederik Ducrozet, économiste au Crédit agricole-CIB. Officiellement, la Banque centrale a en effet pour mission d'assurer la stabilité des prix, ce qui correspond à une inflation proche de 2% à moyen terme.

M. Draghi voit aussi s'éloigner son scénario d'un sursaut de la croissance au deuxième semestre. La zone euro va mal. Et si certains pays s'en sortent mieux que d'autres, aucun n'est épargné. Même la locomotive allemande donne des signes de faiblesse.

Une décision « par défaut »

« Dans ce contexte, il n'y a plus de raisons d'attendre, affirme Sylvain Broyer, économiste chez Natixis. La BCE doit envoyer un signal prouvant qu'elle a encore des marges de manœuvre. » Pour autant, souligne M. Broyer, il s'agit là d'une décision « par défaut » à l'efficacité « limitée ».

Une baisse des taux aura sans doute un effet sur le taux de change. En permettant indirectement à l'euro de se déprécier, la BCE favorisera la compétitivité européenne. Mais cette détente monétaire risque d'échouer face au problème majeur affectant la reprise: la contraction du crédit au secteur privé. En théorie, une baisse des taux doit se diffuser à l'économie « réelle », jusqu'aux ménages et aux entreprises: en donnant aux banques accès à de l'argent bon marché, elle est censée encourager la distribution de crédit pas cher.

Mais le loyer de l'argent est déjà très bas. Et les banques ne prêtent pas. En tout cas, pas équitablement

dans tous les Etats de la zone. La situation est critique dans les pays fragiles d'Europe du Sud. Plombées par la morosité économique, les entreprises – et d'abord les PME – se voient proposer des crédits à des taux exorbitants.

Pour la BCE, cela signifie que le « canal de transmission » de sa politique monétaire ne fonctionne pas. Ces dernières semaines, les dirigeants de l'institution ont semblé faire aveu d'impuissance, répétant qu'un nouvel assouplissement monétaire ne suffirait pas à remettre de l'huile dans le moteur.

Alors, une baisse des taux, et après? Lors de la réunion d'avril, Mario Draghi a dit réfléchir « à 360 degrés » à de nouveaux instruments. Autrement dit, à des mesures non standard pour soutenir le financement des PME. Mais à une condition: que la BCE reste dans le cadre de son mandat.

Sur le fond, l'institution de Francfort renvoie surtout les dirigeants européens à leurs responsabilités. Elle a suggéré de mettre davantage à contribution la Banque européenne d'investissement. Quitte à sembler à court de munitions, elle insiste sur ce message répété par M. Draghi mi-avril devant le Parlement européen: « La BCE ne peut pas faire tout pour tous à tout moment. » ■

MARIE DE VERGÈS

Les marchés saluent la réélection du président italien

Paradoxalement peut-être, les marchés ont applaudi la réélection de Giorgio Napolitano à la présidence de l'Italie. Après l'annonce de la reconduction pour sept ans de ce presque nonagénaire (88 ans en juin), auquel la Péninsule n'a pas réussi à trouver de successeur, les taux d'emprunt du pays se sont fortement détendus. Mardi 23 avril, celui de la dette italienne à dix ans est même tombé à 4%, son niveau le plus bas depuis novembre 2010.

Les investisseurs semblent donc faire confiance à M. Napolitano pour mettre un terme à l'impasse politique qui paralyse la troisième économie de la zone euro: deux mois après les élections législatives, l'Italie est en effet toujours privée de gouvernement. Cette détente illustre aussi la quête des investisseurs pour tous les actifs offrant un peu de rendement alors que les titres allemands de dette, plus sûrs, ne rapportent presque plus rien.

La Montre des Présidents. **VULCAIN**
MANUFACTURE DEPUIS 1858

Modèle « 50s PRESIDENTS' CLASSIC ». Calibre Vulcain V-56 automatique, 2650 euros. www.vulcain-watches.com

MAIER
VINTAGE
6, rue Simon Maupin, Lyon, Tél: 04 37 57 54 50

Un arsenal de pointe américain pour Israël

Washington va fournir des avions susceptibles de faciliter des frappes contre les installations nucléaires iraniennes

Jérusalem
Correspondant

Si ce n'est pas un feu vert implicite donné à Israël pour se lancer dans l'aventure de frappes militaires contre les sites nucléaires iraniens, cela y ressemble fort... Mais, consciente de ce risque, l'administration américaine a beaucoup insisté pour que sa décision de fournir des armements sophistiqués à l'Etat juif ne soit pas interprétée comme un accord tacite à une accélération de la planification d'une attaque de l'Iran.

En arrivant à Jérusalem, dimanche 21 avril, le secrétaire américain à la défense, Chuck Hagel, a reconnu que ce contrat de vente d'armes américaines à Israël était un « signal très clair pour l'Iran ». Israël « prendra la décision qu'il doit prendre pour se protéger et se défendre lui-même », a-t-il ajouté. La tournée régionale de M. Hagel – après Israël, il se rend en Jordanie, en Arabie saoudite et dans les Emirats arabes unis – est clairement placée sous le signe des menaces iraniennes et syriennes.

Les commandes ayant reçu l'imprimatur de la Maison Blanche concernent des capacités militaires stratégiques au profit d'Israël, mais aussi de l'Arabie saoudite et des Emirats, trois Etats menacés à des degrés divers par les projets iraniens. Leur montant total s'élèverait à 10 milliards de dollars (7,7 milliards d'euros), dont près de la moitié consacrée à l'achat par les Emirats de vingt-cinq avions de chasse F-16, un marché incluant la formation de pilotes émiratis aux Etats-Unis.

Alors que Riyad (qui avait déjà bénéficié d'un farouche contrat d'armement de plus de 29 milliards de dollars en 2010) pourra notamment acquérir des missiles sophistiqués, le type d'armes fournies à Israël est particulièrement significatif, puisqu'il comprend, selon M. Hagel, « des missiles antiradiation et des radars perfectionnés pour les chasseurs, des avions de ravitaillement en vol KC-135 et surtout des appareils de transport V-22 Osprey, que les Etats-Unis n'ont fournis à aucun autre pays ».

Cela fait plusieurs années qu'Israël réclamait en vain de pouvoir acheter des KC-135 – le président américain George W. Bush s'y était opposé en 2008 – afin de renouveler sa flotte vieillissante de Boeing 707 modifiés en avions



Le secrétaire d'Etat américain à la défense, Chuck Hagel (au centre), son homologue israélien, Moshé Yaalon (à gauche), et l'ambassadeur des Etats-Unis en Israël, Dan Shapiro, survolent en hélicoptère le plateau du Golan, lundi 22 avril. J. WATSON/REUTERS

ravitailleurs. La question du ravitaillement en vol des chasseurs bombardiers israéliens F-15 et F-16, qui auraient pour éventuelle mission d'aller détruire des sites iraniens, est l'un des principaux défis que doit relever Israël, même si l'option aérienne n'est pas la seule.

De même, en acceptant de livrer des avions hybrides V-22 à Israël – l'Osprey, à la fois avion de transport et hélicoptère, est un appareil adapté aux opérations spéciales lointaines, comme celles menées par les Etats-Unis en Irak, en Afghanistan et en Libye –, Washington manifeste sa volonté, comme l'a souligné Chuck Hagel, de fournir à l'Etat juif « tout le soutien qui lui sera nécessaire pour maintenir sa supériorité militaire et aérienne face à tout Etat, coalition

d'Etats ou acteurs non étatiques ».

Il n'en demeure pas moins que, comme le souligne le *New York Times*, Washington n'a toujours pas accepté de fournir à Israël les bombes ultrapuissantes GBU-57 AB, seu-

Cela fait plusieurs années qu'Israël réclamait de pouvoir acheter des avions de ravitaillement en vol KC-135

les capables de détruire les installations profondément enfouies de l'usine d'enrichissement nucléaire iranienne de Fordow, située près de la ville sainte de Qom.

Ces décisions, a souligné le secrétaire américain à la défense, montrent que la coopération militaire entre les Etats-Unis et Israël « est plus forte que jamais et qu'elle n'ira qu'en se renforçant à l'avenir ». Washington a donné récemment des gages dans ce sens en annonçant une aide de 220 millions de dollars pour financer une sixième batterie du système antimissile Iron Dome, qu'Israël déploie sur son territoire en fonction de l'évolution des menaces provenant de Gaza, de la région du Golan (frontalière avec la Syrie) ou de sa frontière nord, face au Hezbollah libanais.

L'Etat juif souhaite, d'autre part, obtenir des Etats-Unis la vente de carburant (notamment pour son aviation) pour un montant de 2,67 milliards de dollars. M. Hagel a

soufflé alternativement le chaud et le froid au cours de sa visite à Jérusalem, soulignant que l'option militaire contre l'Iran devait être le « recours ultime », tout en reconnaissant que c'est à Israël de décider, en tant que « nation souveraine », s'il doit ou non se lancer dans une offensive contre Téhéran. Bon prince, le ministre de la défense israélien, Moshé Yaalon, a indiqué que son pays ferait preuve de « patience » avant de s'y résoudre.

Cet engagement ne veut pas dire grand-chose, dans la mesure où les responsables israéliens maintiennent à dessein l'ambiguïté sur leurs intentions. Lors de la visite du président Barack Obama à Jérusalem, le 20 mars, le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, s'était montré conciliant, c'est-à-dire prêt

à accepter le calendrier des Etats-Unis, pour qui Téhéran n'aura pas franchi de « ligne rouge » nucléaire avant environ un an.

Le chef d'état-major de l'armée israélienne, le général Benny Gantz, a cependant souligné, il y a quelques jours, qu'Israël avait la capacité militaire d'attaquer seul les installations nucléaires iraniennes. De ce point de vue, l'adoption, le 15 mars, par la commission des affaires étrangères du Sénat américain, d'une résolution prévoyant un soutien militaire et diplomatique automatique des Etats-Unis, au cas où Israël, par « légitime défense », se sentirait « obligé » d'engager une action militaire contre l'Iran, a été accueillie avec satisfaction à Jérusalem. ■

LAURENT ZECCHINI

Les combats autour de la localité syrienne de Qoussair menacent de déborder au Liban

Les insurgés syriens, qui reprochent au Hezbollah de combattre aux côtés du régime de Bachar Al-Assad, ont bombardé des villages libanais

Beyrouth
Correspondance

Avant l'éclatement de la révolte en Syrie, un petit pont de pierre reliait Qasr, dans la région libanaise du Hermel, à Qoussair, en Syrie. Ce passage entre les deux bourgades distantes d'un peu plus de dix kilomètres a été détruit par l'armée syrienne. Mais la guerre menace de déborder la frontière, alors que, depuis près de deux semaines, se livre une bataille acharnée en Syrie pour le contrôle de Qoussair.

Georges Sabra, président par intérim de la Coalition

Georges Sabra a été désigné président par intérim de la Coalition nationale syrienne, qui regroupe la plus grande partie de l'opposition. Il succède à Moaz Al-Khatib, qui a démissionné dimanche 21 avril, en expliquant qu'il se sentait « impuissant » face à l'incapacité de la communauté internationale à mettre fin au bain de sang en Syrie. M. Sabra, un chrétien de 66 ans, était jusqu'à présent le chef du Conseil national

Des roquettes lancées par les rebelles syriens se sont une nouvelle fois abattues, dimanche 21 avril, sur plusieurs localités du Hermel, dont Qasr. Cette région, située dans le nord-est du Liban, est un bastion du Hezbollah, allié au régime syrien.

Les frappes n'ont fait que des dégâts matériels. Mais une semaine plus tôt, des obus tirés par les insurgés avaient tué deux civils libanais dans cette même zone. Et mardi, les écoles devaient rester fermées pour le deuxième jour consécutif dans les localités

syrien, noyau dur de la Coalition. Vétéran de l'opposition, cet ancien instituteur communiste a passé de longues années en prison et dans la clandestinité. Intransigeant et refusant tout compromis avec le régime, il s'était opposé à Moaz Al-Khatib quand ce dernier avait proposé en janvier d'ouvrir des discussions avec le régime. La Coalition doit élire son prochain président les 10 ou 11 mai. – (AFP.)

proches de la frontière syrienne.

La rébellion accuse le Hezbollah de soutenir l'armée syrienne dans son offensive contre Qoussair et ses environs et a plusieurs fois ordonné au parti chiite armé de se retirer de Syrie. Elle avait assuré, après les tirs meurtriers du 14 avril, avoir riposté à des attaques en provenance du Liban et visé des positions militaires. Ce sont pourtant des civils qui ont été touchés, affirment les habitants. « Ils veulent nous faire peur parce que nous soutenons le Hezbollah », croit savoir Hassan, un résident du Hermel.

Dans cette portion du Liban, on entendait, lundi, le bruit des combats voisins aux alentours de Qoussair. Damas veut reprendre « à n'importe quel prix » cette bourgade dominée depuis près d'un an par les insurgés. Des militants antirégime ont fait état de violents bombardements, tandis que l'armée syrienne disait resserrer son étau après avoir pris plusieurs villages périphériques.

Le Hezbollah, qui dispose de camps d'entraînement dans les montagnes du Hermel, continue



de nier tout engagement militaire aux côtés du régime de Bachar Al-Assad; une implication que Georges Sabra, le chef de l'opposition par intérim, qualifie de « déclaration de guerre contre le peuple syrien ». Mais le Parti de Dieu a désormais érigé en « devoir

national et moral », selon l'un de ses ténors, cheikh Nabil Qaouq, l'aide qu'il prodigue aux combattants pro-Assad des villages syriens situés entre le Hermel et Qoussair, habités par des chiites, Libanais ou Syriens.

Selon un diplomate européen, le Hezbollah joue en fait un « rôle primordial » dans la bataille de Qoussair. Il a « déployé un grand nombre d'hommes en Syrie, notamment dans cette poche, dont l'Armée syrienne libre et le Front Al-Nosra ont tenté de s'emparer à plusieurs reprises depuis février ».

La zone de Qoussair est stratégique à plus d'un titre. Elle est proche de la route qui relie Damas à Homs et à la côte méditerranéenne. Elle est également vitale pour l'approvisionnement en armes des rebelles, qui disposent déjà de filières dans le nord et l'est du Liban – à condition de vaincre la quinzaine de villages pro-régime.

Qasr était, lundi 22 avril, une « zone militaire », selon Hassan Zeaiter, un élu local. L'armée libanaise n'y est toutefois pas

déployée, précise-t-il. Pour Beyrouth, les récents bombardements constituent une menace et un casse-tête. L'armée libanaise n'a pas les moyens de s'interposer. Après avoir condamné, au

La zone de Qoussair, proche de la route qui relie Damas à Homs, est vitale pour l'approvisionnement en armes des rebelles

cours des mois passés, les frappes de l'armée syrienne contre le Liban, le président Michel Sleimane a dénoncé, cette fois, les « tirs d'obus et de roquettes contre le territoire libanais » qui « ne contribuent pas à faire avancer la démocratie » en Syrie.

Deux cheikhs sunnites libanais d'obédience salafiste ont appelé au « djihad » contre le Hezbollah dans la région de Qoussair, reprochant à Beyrouth sa passivité face au parti chiite. ■

LAURE STEPHAN

L'ambassade de France à Tripoli visée par une attaque à la voiture piégée

Deux gendarmes français chargés de protéger la chancellerie ont été blessés

L'ambassade de France à Tripoli, en Libye, a été la cible d'un attentat à la bombe, mardi 23 avril, qui a fait deux blessés et des dégâts très importants.

L'explosion, provenant selon toute vraisemblance d'une ou deux voitures piégées, est survenue en début de matinée, vers 7 heures, alors que le personnel de l'ambassade n'avait pas encore pris son service. Comme l'assaut contre le consulat des Etats-Unis à Benghazi, au mois de septembre, qui avait été fatal à l'ambassadeur américain Christopher Stevens, cette attaque met en lumière l'instabilité sécuritaire qui persiste en Libye, un an et demi après la mort de Mouammar Kadhafi.

Les deux victimes, dont l'une est grièvement blessée, sont des gendarmes français, affectés à la surveillance du bâtiment, une villa de deux étages, située dans un quartier aisé de Tripoli, Hay al-Andalous, à la sortie ouest de la ville. Les premières images, diffusées sur Twitter par un Libyen présent sur place, montraient une façade éventrée, une cour jonchée de gravats et des carcasses de voitures calcinées. Tout laisse à penser que la représentation française a été très endommagée, en dépit du mur d'enceinte, relativement épais, qui la protégeait.

Dans un communiqué, le chef de la diplomatie française, Laurent Fabius, qui doit se rendre à Tripoli mardi, a condamné cet attentat « avec la plus grande fermeté », ajoutant qu'« en liaison avec les autorités libyennes, les services de l'Etat mettront tout en œuvre pour que la lumière soit faite sur les circonstances de cet acte odieux et que ses auteurs soient rapidement identifiés ». Un peu plus tard, François Hollande, qui a condamné cet acte avec « la plus grande fermeté », a déclaré que la France attendait « des autorités libyennes que toute la lumière soit faite sur cet acte inacceptable, pour que les



Le mur d'enceinte détruit de l'ambassade de France en Libye, après l'attaque à la voiture piégée dont le bâtiment a été la cible, mardi 23 avril au matin. ISMAIL ZITOUNY/REUTERS

auteurs soient identifiés et traduits devant la justice. »

La veille de l'explosion, selon le site internet libyen LibyaHerald, une réception avait été organisée à l'ambassade en l'honneur des députés français Jacques Myard (UMP) et Jean Glavany (PS), de passage à Tripoli, dans le cadre de leur fonction au sein de la mission parlementaire d'information sur les révolutions arabes. Dans un pays que la France, engagée sous pavillon de l'OTAN, a contribué à libérer de la férule de Kadhafi, les diplomates français avaient tendance à se sentir en sécurité, du moins à Tripoli. A la suite de l'attaque du consulat américain de Benghazi, attribué des milices djihadistes, très présentes en Cyrénaï-

que, les employés de l'ambassade postés dans cette ville avaient été ramenés vers la capitale.

Conscient des difficultés que rencontre le premier ministre Ali

Dans un pays que la France a contribué à libérer de Kadhafi, les diplomates français se sentaient en sécurité, du moins à Tripoli

Zeidan pour asseoir l'autorité du nouvel Etat libyen face aux anciens révolutionnaires, qui rechignent souvent à déposer les armes, Paris a commencé à mettre

en place avec Tripoli un programme d'aide dans le domaine sécuritaire. L'Union européenne, de son côté, a lancé un projet de coopération, destiné à aider Tripoli à gérer ses frontières, théâtre d'un intense trafic d'armes.

A cela s'ajoute un contexte régional très tendu, marqué par le conflit au Mali où l'armée française est intervenue à la demande des autorités de Bamako. Les groupes armés djihadistes – le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) et Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) – visés par l'intervention française dans le nord du Mali, avaient menacé en représailles de s'attaquer aux intérêts français. ■

BENJAMIN BARTHE

La police canadienne déjoue un projet d'attentat contre un train de passagers

Les deux suspects, dénoncés par un Canadien musulman, étaient en lien avec Al-Qaïda

Montréal (Canada)
Correspondance

La police canadienne a arrêté, lundi 22 avril, deux suspects « liés à Al-Qaïda » aussitôt accusés de complot dans le but de commettre un attentat terroriste. Raed Jaser, qui vivait à Toronto, et Chiheb Esseghaier, de Montréal, avaient l'intention de faire dérailler un train de passagers de la compagnie canadienne Via Rail au départ de Toronto, a indiqué la gendarmerie royale du Canada (GRC) lors d'une conférence de presse, à laquelle participaient les services canadiens du renseignement et le FBI américain.

On ne sait pas encore si l'attentat visait un train en partance pour les Etats-Unis ou une destination canadienne, ni quand les deux hommes voulaient le perpétrer. Ils auraient reçu le soutien d'Al-Qaïda par l'intermédiaire des « conseils et des instructions » d'une branche de l'organisation terroriste qui serait implantée en Iran, a précisé James Malizia, responsable des opérations de la GRC. L'Iran, pays chiite, n'est pas une terre d'élection de l'organisation extrémiste sunnite et a décliné toute responsabilité dans le complot. La police a affirmé que si les deux hommes avaient mis leur plan à exécution, « plusieurs personnes auraient été tuées ou grièvement blessées ».

Le coup de filet est le résultat d'une surveillance de près d'un an par les autorités canadiennes dans le cadre d'une opération baptisée « Smooth ». Si l'on sait peu de choses de Raed Jaser, 36 ans, dénoncé par un imam de Toronto, le parcours de Chiheb Esseghaier est mieux connu. Ce jeune Tunisien de 30 ans serait arrivé au Canada en 2008 pour poursuivre des études supérieures au Québec. Il terminait un doctorat en sciences de l'énergie à Montréal. Les deux sus-

pects auraient été dénoncés par un membre de la communauté musulmane canadienne. L'ambassadeur américain à Ottawa, David Jacobson, a réagi en félicitant la gendarmerie pour des arrestations. « Nous devons tous demeurer vigilants, a-t-il prévenu, pour affronter les menaces et assurer la sécurité en Amérique du Nord. »

Coopération antiterroriste

Le Canada n'est plus à l'abri d'actes terroristes, a estimé de son côté le ministre de la sécurité publique, Vic Toews. « La réussite de l'opération « Smooth » est due au fait que le Canada travaille de très près avec ses partenaires étrangers afin de combattre le terrorisme », a-t-il fait valoir, affirmant que « le Canada tolérera aucune activité terroriste et ne servira pas de refuge aux terroristes, ni à ceux qui soutiennent des activités terroristes ». A Ottawa, le gouvernement canadien pousse justement cette semaine à l'adoption rapide d'un projet de loi visant à renforcer la lutte antiterroriste.

Si le Canada a longtemps été considéré comme un havre de paix, au moins deux complots y ont été déjoués. En 2006, le « groupe des 18 » avait planifié, en préparant des bombes à base d'engrais, de faire exploser la célèbre tour CN à Toronto et une base militaire en Ontario. Onze des suspects ont été condamnés à des peines allant de deux ans à la prison à vie. En 2010, trois hommes ont été arrêtés à Ottawa, dans le cadre de l'opération antiterroriste « Samossa », en possession de matériel servant à la fabrication d'engins explosifs. Plus récemment, des Canadiens, radicaux islamistes, ont été identifiés comme ayant été parties prenantes à plusieurs attentats, notamment en Bulgarie et en Algérie, lors de la prise d'otages à In Amenas, au mois de janvier. ■

ANNE PÉLOUS

L'UE lève ses sanctions économiques contre la Birmanie

Human Rights Watch accuse Rangoun de « nettoyage ethnique » et de « crimes contre l'humanité »

Bangkok
Correspondant régional

L'annonce marque une étape de plus dans le retour de la Birmanie sur la scène internationale. Lundi 22 avril, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne réunis au Luxembourg ont décidé de lever les sanctions économiques autrefois imposées à une junte militaire qui n'existe plus aujourd'hui.

Formalisées en 1996, ces mesures ont été renforcées en 2007. Elles visaient 5 000 Birmans, déclarés persona non grata en Europe, ainsi que plus de 800 entreprises. Il s'agit, selon les ministres, d'« ouvrir un nouveau chapitre des relations entre l'Union européenne et la Birmanie/Myanmar [les deux noms du pays, le premier utilisé]

Un prix pour les efforts de paix du président birman

Le président birman, Thein Sein a reçu, lundi 22 avril, à New York, un prix décerné par l'organisation International Crisis Group, spécialisée dans l'analyse des conflits, pour ses efforts liés à la poursuite de la paix dans son pays. Le chef de l'Etat birman a été récompensé pour son « action décisive ayant permis l'amélioration du Myanmar avec son opposition politique et libéraliser les lois répressives du passé. Il a [aussi] permis des avancées significatives dans la fin des conflits [armés] internes ».

par les étrangers et l'opposition, l'autre par le gouvernement], en réponse aux changements qui ont eu lieu et dans l'attente que [ce processus d'ouverture démocratique] continuera ».

Les sanctions avaient déjà été suspendues il y a un an. Désormais, seul l'embargo sur les armes reste en vigueur dans un pays où la guerre se poursuit pourtant, notamment avec le groupe des séparatistes de l'ethnie kachin chrétienne, au nord du pays. Les ministres précisent ainsi qu'« un certain nombre de défis restent à relever » concernant la fin du conflit avec les guérillas ethniques.

L'annonce de la levée des sanctions européennes a été faite au moment où l'ONG de défense des droits de l'homme Human Rights Watch (HRW), basée à New York, rendait public un rapport des plus critiques à l'encontre du gouvernement birman.

Revenant sur les violentes émeutes interconfessionnelles qui ont opposé à deux reprises en 2012 la minorité musulmane des Rohingyas et des bouddhistes extrémistes, HRW accuse les autorités birmanes de « nettoyage ethnique » et de « crimes contre l'humanité ». Depuis ces violences qui se sont produites dans l'Etat de l'Arakan, au sud-ouest du pays, plus de 120 000 personnes ont été déplacées. Environ 180 réfugiés, dans les deux camps, ont été tués pendant ces explosions de haine interethniques, en juin et octobre-novembre.

« Toutes les forces de sécurité opérant dans l'Etat de l'Arakan – y compris la police locale, la force anti-émeutes lon thein, la police frontalière birmane appelée nasa-ka, l'armée et la marine – ont adopté une attitude consistant soit à s'abstenir d'empêcher les atrocités, soit à y participer directement. »

Haines interreligieuses

Le rapport de HRW cite un exemple précis, celui d'un massacre qui a eu lieu le 23 octobre, et durant lequel au moins 70 Rohingyas ont été tués dans le village de Yan Thei, situé dans la commune de Mrauk U.

« Bien que l'attaque ait été annoncée à l'avance, continue le rapport, seul un petit nombre de policiers anti-émeutes, de policiers locaux et de soldats étaient de service pour assurer la sécurité. Ils ont en fait favorisé le massacre en confisquant aux Rohingyas les bâtons et autres armes rudimentaires dont ils s'étaient munis pour se défendre. »

La responsabilité personnelle du président Thein Sein, le chef de l'Etat qui se pare désormais de la réputation du grand réformateur, est compliquée à établir. Il semble avéré que les 800 000 Rohingyas du pays, dont la plupart ne bénéficient même pas de la citoyenneté birmane, sont depuis longtemps la cible des autorités. A plusieurs reprises, ils ont dû fuir au Bangladesh voisin.

Mais le processus de démocratisation a aussi ouvert la voie à l'ex-

pression des haines interreligieuses et laisse les ressentiments des populations locales s'exprimer, souvent avec la complicité des autorités locales.

Il est plus malaisé d'impliquer directement la hiérarchie suprême d'un gouvernement qui a tout à perdre dans la poursuite de ces tensions dans un pays où toutes les grandes croyances sont représentées et qui compte 135 ethnies répertoriées.

Le président birman avait réagi avec fermeté, le 29 mars, alors qu'une nouvelle vague de pogroms anti-musulmans venait de se produire à Meiktila, dans le centre du pays. Dans un discours à la télévision, Thein Sein avait tancé les « politiciens opportunistes » et les « extrémistes religieux », prévenant que leur « campagne de haine » ne sera pas tolérée. Un message clair à l'encontre d'un parti politique arakanais soutenu par certains moines du clergé bouddhiste.

La déclaration avait été qualifiée de « courageuse » par certains au regard du poids représenté en Birmanie par la « Sangha » – la communauté bouddhiste.

Mais comme on l'a vu à propos de la poursuite de la guerre avec les Kachin, le président Thein Sein ne sait pas toujours se faire obéir des militaires. Après avoir ordonné à son armée de cesser le feu avec les combattants séparatistes en 2012, la guerre continue. ■

BRUNO PHILIP

Union européenne

Bruxelles ouvre la porte à la Serbie et au Kosovo

LUXEMBOURG. La Commission européenne a recommandé, lundi 22 avril, l'ouverture des négociations pour l'adhésion de la Serbie à l'Union européenne (UE) et pour un accord d'association entre l'UE et le Kosovo. « La Serbie a rempli le critère prioritaire consistant à prendre des mesures en vue d'une amélioration visible et durable de ses relations avec le Kosovo », a constaté la Commission dans un rapport soumis aux ministres de l'UE chargés des affaires européennes. Les chefs d'Etat et de gouvernement européens décideront fin juin s'il convient ou non de suivre cette recommandation mais, sauf en cas de détérioration de la situation sur place, ils devraient donner leur feu vert. – (AFP) ■

Pakistan

L'ex-président Musharraf interrogé sur le meurtre de Benazir Bhutto

ISLAMABAD. L'ex-président pakistanais Pervez Musharraf, assigné à résidence, a comparu mardi 23 avril pour la première fois devant un tribunal pour son rôle présumé dans le meurtre de l'ex-première ministre Benazir Bhutto, fin 2007. Rentré au Pakistan fin mars après quatre ans d'exil, il est arrivé au tribunal sous escorte policière à Rawalpindi, ville jumelle de la capitale Islamabad et siège de l'armée qu'il a jadis dirigée. Le général à la retraite est resté au pouvoir de son coup d'Etat en 1999 jusqu'à sa démission en 2008. – (AFP) ■

Koweït Un chef de l'opposition échappe à la prison

KOWEÏT. La cour d'appel du Koweït a décidé, lundi 22 avril, de surseoir à l'application d'une peine de prison de cinq ans prononcée contre un ténor de l'opposition, Musallam Al-Barrak, pour diffamation envers l'émir. Il a été laissé en liberté après le paiement d'une caution de 5 000 dinars (13 500 euros). Plusieurs militants et ex-députés ont été récemment condamnés à des peines de prison pour offense à l'encontre de l'émir. – (AFP)

Japon Tokyo craint une invasion chinoise aux Senkaku

TOKYO. Une flottille chinoise est entrée, mardi 23 avril, dans les eaux territoriales des îles Senkaku administrées par le Japon dont le premier ministre, Shinzo Abe, a prévenu qu'il repousserait toute tentative de débarquement. Huit navires de surveillance maritime chinois ont pénétré dans la zone des 12 milles (environ 22 km) entourant ces îlots de mer de Chine orientale, revendiqués par Pékin sous le nom de Diaoyu. Ce brusque regain de tensions est intervenu au moment où près de 170 parlementaires japonais visitaient le sanctuaire Yasukuni de Tokyo, symbole pour Pékin du militarisme nippon. – (AFP)

Des dizaines de pesticides sont autorisés en France contre les avis d'experts

Des alertes répétées de l'Agence de sécurité sanitaire n'ont pas été entendues par le ministère de l'agriculture

La révélation pourrait alourdir encore l'atmosphère de défiance qui s'installe en France entre la société civile et les pouvoirs publics : des dizaines de produits phytosanitaires agricoles ou domestiques (insecticides, herbicides, fongicides, etc.) sont autorisées depuis plusieurs années, sans tenir compte des alertes de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Des courriers, adressés par la direction générale de l'agence au ministère de l'agriculture, obtenus par l'association Générations futures et rendus publics mardi 23 avril, témoignent de profonds dysfonctionnements dans le système d'attribution ou de reconduction des autorisations de mise sur le marché des pesticides. Ces dernières sont délivrées par la direction générale de l'alimentation (DGAL), placée sous la tutelle du ministère de l'agriculture. Ces anomalies justifient, selon l'association, des recours en justice et notamment, un dépôt de plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui ».

De quoi s'agit-il ? Dans un cour-

rier daté du 27 août 2012, Marc Moret, directeur général de l'Anses, rappelle à Patrick Dehaumont, directeur général de l'alimentation, avoir déjà « attiré l'attention » de ses services, en octobre 2009, sur « les problèmes posés » par le fait que les avis de l'Anses relatifs aux pesticides ou aux produits fertilisants « n'étaient pas tous suivis ».

Une demi-douzaine de produits présentent des risques sanitaires pour l'utilisateur, qu'il soit jardinier amateur ou employé agricole

d'une décision par le ministère chargé de l'agriculture dans les délais prévus par la réglementation ». Le courrier divulgué par Générations futures pointe également « le maintien sur le marché de produits pour lesquels [l'Anses] avait émis un avis défavorable ou un avis favorable avec restrictions », précisant que « des différences sont régulièrement repérées entre les avis de l'agence et les décisions » de la DGAL.

Pour preuve, le directeur général de l'Anses joint à son courrier trois listes « qui n'ont pas la prétention d'être exhaustives », mais qui rassemblent tout de même quelque 200 produits pour lesquels « des différences et anomalies ont été repérées dans ce cadre ».

A la date de l'examen, par les services de l'Anses, de la base de données des produits phytosanitaires autorisés – soit le 16 août 2012 –, plusieurs dizaines de pesticides étaient autorisées en France, en contravention avec les avis de l'agence nationale. « De très nombreux pesticides restent autorisés alors qu'ils devraient, selon l'Anses, être interdits car non conformes aux exigences de la législation en vigueur », s'insurge Générations futures.

D'un strict point de vue réglementaire, la DGAL n'est pas tenue de se conformer aux avis de l'Anses. Le grand nombre d'écarts relevés est cependant suffisamment anormal pour avoir suscité la réaction de l'agence sanitaire.

La plupart des risques ignorés par la DGAL concernent l'environnement, mais une demi-douzaine de produits épinglés présentent, selon les évaluations même de



l'Anses, des risques sanitaires pour l'utilisateur, qu'il soit jardinier amateur ou employé agricole.

La situation a évolué depuis août 2012, fait-on valoir à la DGAL, et certains produits ont été mis en conformité avec les avis de l'Anses. Combien ? La DGAL ne peut, dans l'immédiat, le préciser. Elle ajoute que certaines anomalies peuvent être expliquées par des défauts de mise à jour de la base

de données du ministère, ou encore par des agendas français et européens décalés. « Avant de tenir compte d'un avis de l'Anses, il faut parfois attendre certaines réévaluations en cours au niveau européen », plaide-t-on à la DGAL. C'est en effet à l'échelon communautaire que les molécules actives sont évaluées, les mélanges commerciaux étant ensuite évalués ou réévalués, puis autorisés (ou inter-

dit) par chaque Etat membre.

Ces explications ne permettent cependant pas d'expliquer l'ensemble des dysfonctionnements mis au jour. Générations futures a annoncé son intention de former un recours pour « carence fautive de l'Etat » et de saisir une juridiction administrative pour obtenir le retrait des autorisations délivrées aux pesticides concernés. ■

STÉPHANE FOUCAULT

L'Etat indemnisera un céréalier cancéreux

CÉRÉALIER en Meurthe-et-Moselle et atteint depuis près d'une décennie d'un syndrome myéloprolifératif – un cancer du sang –, Dominique Marchal a obtenu gain de cause. Le 21 mars, la cour d'appel de Nancy a confirmé une décision du tribunal de grande instance d'Epinal, qui avait condamné l'Etat à réparer le préjudice subi par l'agriculteur.

Ce dernier a manipulé, pendant au moins deux décennies, plusieurs produits phytosanitaires commercialisés par Syngenta, Bayer ou encore BASF, tous contenant du benzène ou du toluène – dont le lien avec certains cancers du sang est bien documenté –, sans que leur éti-

quetage en fasse mention.

« Les étiquetages litigieux n'indiquent pas la composition du produit, ainsi que la présence d'une substance hautement dangereuse pour l'homme, comme le benzène, ni les précautions d'utilisation », ont noté les magistrats de la deuxième chambre civile de la cour d'appel de Nancy.

Pas plus « qu'ils ne comportent [de] mise en garde au regard des risques particuliers pour l'homme » présentés par ce produit. Et ce, précise l'arrêt, « alors que la liste des maladies professionnelles agricoles telles que révisée par le décret de 1988 mentionne le syndrome myéloprolifératif au titre des hémopathies provoquées par

l'emploi de benzène et tous les produits en renfermant ».

« C'est une décision importante, dit François Lafforgue, l'avocat du plaignant. C'est la première fois qu'un agriculteur est indemnisé pour une intoxication chronique aux pesticides. » En février 2012, la victoire en première instance, très médiatisée, de Paul François, un agriculteur chartrain, contre Monsanto, concernait un empoisonnement aigu par un herbicide, le Lasso.

Dans le cas de M. Marchal, des poursuites contre les fabricants n'ont pas été engagées, mais l'Etat peut désormais se retourner contre eux. ■

S.FO.

En Norvège, les compagnies pétrolières veulent mettre le cap sur les îles Lofoten

Une étude de l'impact de forages va être lancée dans une zone dont la richesse halieutique était restée jusqu'ici préservée

Stockholm
Correspondance

Le long de la côte norvégienne, les îles Lofoten forment un magnifique archipel aux eaux préservées. Elles sont aujourd'hui menacées par les projets de l'industrie pétrolière. Dimanche 21 avril, un pas de plus a été franchi vers des forages, lors du congrès du Parti travailliste norvégien.

Après des luttes internes mouvementées, le premier parti de Norvège, qui dirige depuis 2005 l'actuel gouvernement de coalition de centre gauche, a donné son accord pour qu'une étude d'impact soit réalisée sur l'exploitation pétrolière autour des îles Lofoten, Vesteralen et Senja. Une conséquence logique, selon le parti, des différentes études déjà réalisées par le Directoire du pétrole. Le congrès a toutefois décidé qu'une décision sur l'ouverture de la zone à l'exploitation ne serait prise, au plus tôt, qu'en 2015.

En Norvège, les travaillistes sont le parti pro-pétrole depuis le début de l'aventure pétrolière, qui a commencé avec la découverte, en 1969, du gisement d'Ekofisk en mer du Nord. Ils y voient une façon de créer des emplois en même temps que de fixer les populations dans des régions excentrées et défavorisées.

Les défenseurs de l'environnement soulignent la richesse halieu-



rique de cette zone. Non loin des îles Lofoten, le plateau continental s'arrête brusquement pour s'enfoncer dans des profondeurs abyssales. C'est cette bande relativement étroite que plusieurs espèces de poissons choisissent, au gré des saisons, pour se nourrir, se reproduire ou grandir. C'est là que se trouve notamment la zone de reproduction du plus gros stock de morues de la planète.

Les pétroliers, eux, souhaitent se faire une idée précise de l'importance des gisements, en effectuant des forages. L'enjeu est majeur. Même si le gouvernement norvégien a ouvert la mer de Barents, encore plus au nord, à l'exploration – d'importants gisements y ont été découverts ces dernières

années –, les conditions de travail dans ces eaux arctiques sont extrêmes, dangereuses et encore plus coûteuses qu'ailleurs. Les gisements espérés des Lofoten représentent une alternative plus abordable pour des compagnies qui ont besoin d'argent et voient les réserves de la mer du Nord arriver au maximum de leur rendement.

Combat emblématique

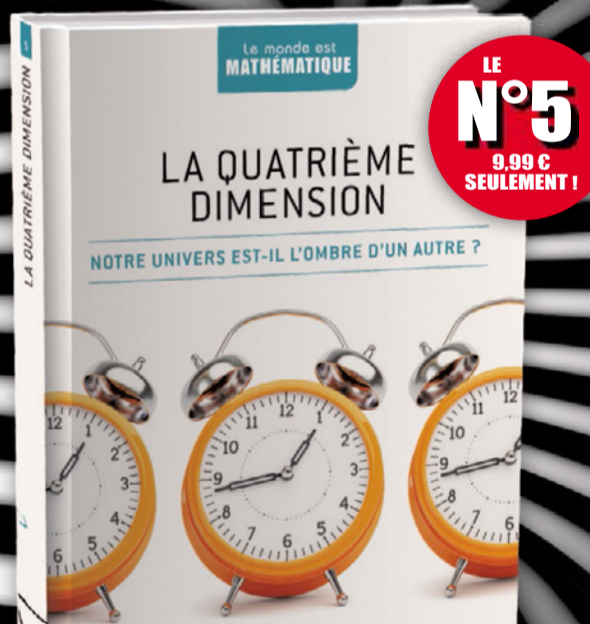
Au sein de l'opposition de droite, plusieurs partis sont sceptiques. Responsable des libéraux, Ola Elvestuen voit en Jens Stoltenberg, le premier ministre travailliste, « un chef de gouvernement sans crédibilité environnementale, quand il déclare si clairement donner la priorité à l'activité pétrolière dans une zone où se reproduisent quatre des plus gros stocks de poissons au monde ».

Au sein même du gouvernement, la question est hautement sensible. Le Parti socialiste de gauche (SV) est clairement opposé à cette exploitation et l'autre parti de la coalition, le Parti centriste, s'est également prononcé contre cette étude d'impact.

La question divise le pays et le combat des Lofoten est devenu emblématique d'une nation richissime, écartelée entre la réalité d'une pétromonarchie et l'image qu'elle cherche à donner d'un Etat modèle et responsable. ■

OLIVIER TRUC

Les mathématiques, une autre façon de déchiffrer le monde.



Le monde est MATHÉMATIQUE

UNE COLLECTION
Le Monde

présentée par
CÉDRIC VILLANI
médaillé Fields 2010
directeur de l'Institut
Henri Poincaré

Le monde qui nous entoure serait indéchiffrable sans les mathématiques : les lois de l'harmonie dans l'art et la nature, les secrets du codage des cartes bancaires, la cartographie... Avec ces ouvrages, déchiffrez enfin les grands mystères des mathématiques.

www.lemondeestmathematique.fr



DÈS LE JEUDI CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

*Chaque volume à partir du n°2 est vendu au prix de 9,99 €. Offre réservée à la France métropolitaine, dans la limite des stocks disponibles. Visuels non contractuels. RCS B 533 671 095

Vote historique de la loi sur le mariage pour tous

L'Assemblée devait adopter le texte mardi 23 avril. Durant sept mois, deux visions de la famille se sont affrontées

Analyse

C'est fait. Après sept mois de débats intenses, la France devait devenir, avec le vote solennel du mardi 23 avril, à l'Assemblée nationale, le 14^e pays au monde à autoriser deux personnes de même sexe à se marier.

Le texte sur le mariage et l'adoption pour tous n'entrera pas en vigueur immédiatement. Le Conseil constitutionnel devra se prononcer sur sa conformité, puis la loi être promulguée. La journée est néanmoins historique, dans la lignée du 4 août 1982, qui vit la suppression du délit d'homosexualité avec un mineur de plus de 15 ans, sur proposition du ministre de la justice, Robert Badinter. La représentation nationale avait ce jour-là abrogé l'« ultime survivance, dans notre droit, de la très ancienne mise hors la loi de l'homosexualité, qui a disparu après la Révolution », rappelait alors M. Badinter.

La loi sur le mariage et l'adoption marque une nouvelle étape dans la banalisation d'une orientation sexuelle, autrefois jugée contre-nature, aujourd'hui reconnue « autre mais normale », selon l'expression de l'anthropologue Maurice Godelier. Elle est toujours réprimée dans 80 pays, dont 7 la punissent de mort. La mesure restera certainement comme l'une des plus marquantes du bilan de François Hollande.

En inscrivant la promesse numéro 31 dans ses 60 engagements de campagne, le futur président de la République se doutait-il que le sujet ferait couler tant d'encre et jetterait des centaines de milliers de personnes dans la rue ? Ce n'est pas certain. Car, sondage après sondage, les Français manifestent une familiarité de plus en plus grande avec l'homosexualité. Selon une enquête IFOP publiée dans *Le Monde* le 8 novembre 2012, 87 % des Français pensent qu'il s'agit « d'une manière comme une autre de vivre sa sexualité », contre 54 % en 1986. Le soutien au mariage s'est stabilisé autour de 65 % d'opinions favorables.

Ce que la nouvelle majorité n'avait sans doute pas anticipé, c'est le trouble provoqué par la reconnaissance de l'homoparentalité induite par l'ouverture de l'adoption. Et encore moins la tempête déclenchée par la volonté du groupe socialiste de l'Assemblée nationale d'introduire l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de lesbiennes dans la loi, comme François Hollande l'avait promis pendant la campagne. Que deux adultes de même sexe convolent devant le maire ne choque plus grand monde. Que des enfants aient deux pères et deux mères, c'est difficilement concevable

pour une plus grande partie de la population.

L'intensité de l'affrontement a parfois pu sembler démesurée rapportée au nombre de personnes concernées : il y a 100 000 couples de même sexe en France, soit 0,6 % du total des couples, et entre 24 000 et 40 000 enfants élevés dans des familles homoparentales. C'est que l'enjeu le dépasse largement. Contrairement à ce qu'affirment les slogans de La Manif pour tous, ce n'est pas la question de la reconnaissance d'un « droit à l'enfant » pour les homosexuels

Nouveaux rassemblements « pro » et « anti »

Partisans et opposants à la loi sur le mariage pour tous se préparaient à de nouveaux rassemblements mardi soir 23 avril, jour du vote solennel de la loi à l'Assemblée nationale. A Paris, les « pro » ont appelé à une mobilisation à partir de 17 heures près de l'Assemblée et à un rassemblement dans le quartier du Marais, place Baudoyer (4^e) à 18 heures. Les « anti », eux, devaient se retrouver à Sèvres-Babylone (7^e) à partir de 19 heures pour un défilé jusqu'à l'Assemblée. A Toulouse, les pro-mariage organisaient un rassemblement à

qui est en jeu. Les homosexuels s'organisent pour avoir des enfants, la loi ne fait qu'entériner cette réalité. Ce sont deux visions de la famille qui s'affrontent, autour d'un enjeu qui concernera de plus en plus tous les couples, hétérosexuels comme homosexuels : la technicisation de la conception. Le débat fait ressurgir des questions qui se sont déjà posées au moment des premières procréations médicalement assistées, il y a trente ans.

Les mêmes camps continuent de s'opposer. D'un côté, ceux qui

19 h 30 place du Capitole et les opposants prévoyaient une marche à partir de 18 h 30 entre la place du Capitole et la préfecture. Dans le Sud-Est, des « rassemblements festifs » étaient prévus près des mairies d'Aix-en-Provence et de Marseille vers 19 heures. Les pro-mariage devaient aussi se réunir place de la Comédie, à Montpellier, en début de soirée tandis qu'à Lyon, deux manifestations étaient annoncées. Les « pro » prévoyaient de fêter place Bellecour et les « anti » envisageaient un rassemblement spontané de « vieillards ».

souhaitent que les familles restent les plus conformes possibles, au moins en apparence, au modèle biologique, « naturel » – un père, une mère, des enfants –, qui est aussi celui promu par la religion. De l'autre, ceux qui estiment que l'espèce humaine peut utiliser son savoir-faire technique (procréation médicalement assistée mais aussi contraception) pour se libérer des contraintes de son animalité et inventer de nouvelles formes de famille, qui peuvent être déconnectées de la biologie.

Un modèle de famille rend-il les enfants plus heureux ou malheureux que l'autre ? Il ne s'agit pas ici de refaire le débat qui agite depuis des mois psychologues, sociologues, militants, politiques – ainsi que chaque Français, car le sujet touche à la fois à l'intime et à la vision que chacun se fait de la société. Constatons seulement que le gouvernement n'a pas osé trancher ce débat.

Il lui était impossible de légaliser uniquement le mariage, qui en France ouvre automatiquement le droit à l'adoption. Les homosexuels l'auraient en outre contesté. Car c'est bien à la reconnaissance officielle de liens de filiation qu'ils aspirent, sans doute davantage qu'à l'institution du mariage

elle-même – même si le symbole de l'égalité est important. Ce qui explique l'apparent paradoxe de voir une institution en perte de vitesse au centre de telles empoignades. Mais les adoptions plénières par des couples homosexuels seront très peu nombreuses. La

La véritable avancée du texte pour les couples homosexuels sera la possibilité, après leur mariage, d'adopter l'enfant de leur conjoint

véritable avancée du texte pour les couples homosexuels sera la possibilité, après leur mariage, d'adopter l'enfant de leur conjoint. Disposition qui permettra essentiellement de régulariser la situation d'enfants conçus par procréation médicalement assistée... en Belgique ou en Espagne. La France se dote donc d'un système en trompe-l'œil si elle en reste là.

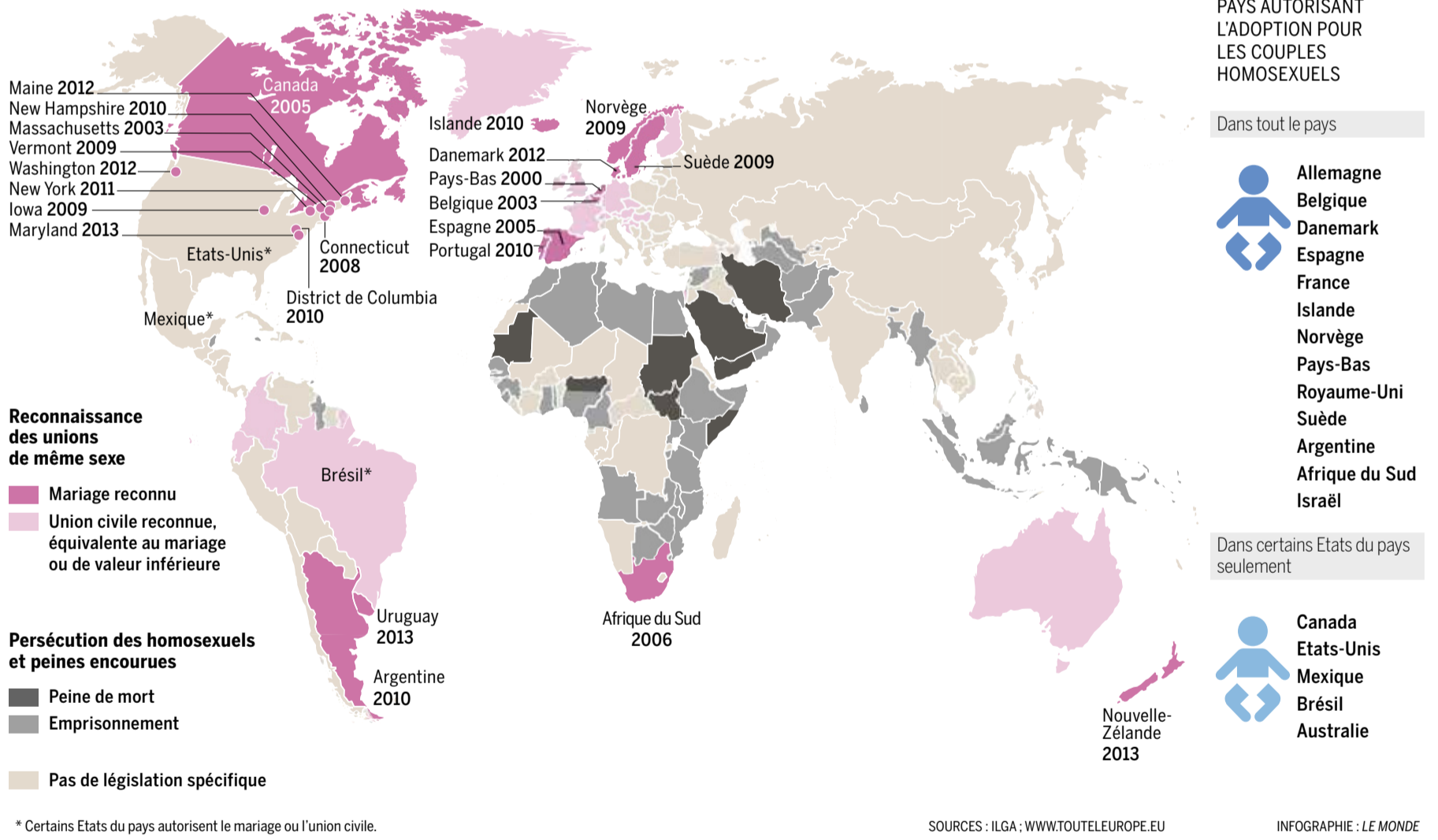
C'est peu dire que le sujet de la PMA va continuer à embarrasser le gouvernement. Les hésitations et contradictions internes à la gauche sur le sujet ont installé une

confusion qui perdure. Le gouvernement n'a trouvé pour l'instant qu'un artifice pour sortir de ce piège : s'en remettre à l'avis (consultatif) du Comité consultatif national d'éthique, après des états généraux... qui ne sont pas encore programmés. La future loi sur la famille est remise à des jours meilleurs. Mais le groupe socialiste reviendra à coup sûr à la charge. Et les antimariage gay ont d'ores et déjà promis qu'ils se mobiliseraient si elle vient à voir le jour. Promesse d'un nouveau round après des mois d'affrontements ?

Ce débat a-t-il déjà trop duré ? On a pu le penser, quand, ces dernières semaines, l'homophobie est revenue en force. Des violences physiques ont eu lieu, donnant le sentiment d'un terrible retour en arrière. Difficile pourtant de faire ce reproche au gouvernement. S'il avait encore accéléré le tempo, l'opposition aurait à juste titre dénoncé un passage en force. Les opposants sauront-ils maintenant accepter le vote du Parlement ? Les homosexuels commencent à redouter que les premiers mariages, qui pourraient avoir lieu entre la mi-juin et la mi-juillet, ne soient pas aussi festifs que prévu. ■

GAËLLE DUPONT

La France devient le 14^e pays au monde à ouvrir le mariage aux couples homosexuels



M. Bartolone reçoit une lettre remplie de poudre

Le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, a reçu, lundi 22 avril, une lettre contenant de la poudre de munitions et le mettant « en demeure de surseoir au vote définitif de la loi sur le mariage pour tous ». L'enveloppe, signée « I.F.O. (Interaction des forces de l'ordre) Comité de défense Bras Armé 4^e B », explique : « Le mariage pour tous équivaut à la suppression totale du mariage. Au cas où vous passeriez outre cet ultimatum, votre famille politique aura à en souffrir physiquement », ajoutant « Vous avez voulu la guerre, vous l'avez. » Le courrier va faire l'objet d'une expertise dans le cadre de l'enquête préliminaire au parquet antiterroriste ouverte à la fin mars sur cette organisation.

« J'ai coupé les ponts avec plusieurs amis d'enfance »

Il n'y a pas qu'au Parlement que les esprits se sont échauffés ces dernières semaines. Le débat sur le mariage pour tous a également enflammé les discussions en famille ou entre amis. Marie Tournier, qui a répondu à un appel à témoignages sur *LeMonde.fr*, raconte avoir « coupé les ponts avec plusieurs amis d'enfance ». Ses relations avec sa famille sont devenues « très froides ». Après avoir grandi dans « un milieu catholique traditionnel de droite », elle se définit aujourd'hui comme « socialiste ». « Le fait que des membres de ma famille aient participé aux manifs contre le mariage pour tous m'a attristé et révolté, écrit-elle. Beaucoup sont sortis dans la rue pour sanctionner le gouvernement, sans penser aux

familles homosexuelles. » Le sujet est devenu « extrêmement sensible dans nos vies à tous », abonde Claire Dufour, 27 ans, professeur des écoles à Toulouse. Hostile au projet de loi, elle estime qu'il est « très difficile d'aborder le sujet au travail, alors que la plupart de [ses] collègues n'ont pas le même vécu qu'elle, ni les mêmes convictions. [Ils] en parlent régulièrement avec un collègue, actif comme [elle] dans les manifestations, et l'on voit bien la gêne lorsque quelques oreilles traînent. » Pour Paul, 28 ans, qui se dit homosexuel, ce projet de loi et les débats qu'il a suscités ont mis au jour une « acceptation factice » de son orientation sexuelle par son entourage. « Aucune de mes

sœurs, ou de mes beaux-frères, ni mon père ni ma mère ne sont, par exemple, pour l'adoption par les homosexuels – qui semble les terrifier complètement. » Il ajoute : « Je reste en colère contre ma famille. Ma sœur m'explique qu'elle a le droit d'avoir un avis divergent du mien. Je n'arrive pas à lui faire comprendre la rage que j'ai à la voir prétendre statuer sur mes droits (moi, homosexuel, et donc éternel mineur) alors que j'ai le me permettre en aucun cas de prétendre limiter ses droits d'hétérosexuelle mariée ! »

« Matraquage » Sur le Web, les débats ont pris une tournure particulièrement virulente. « Il y a vraiment une sale ambiance sur les réseaux sociaux en ce moment », résume un internaute. « Fatigué » du « matraquage » antimariage gay mené sur Facebook par l'une de ses voisines avec qui il entretenait jusqu'ici de « bonnes relations », Pierre-Marie Dufour, 49 ans, de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), a fini par la retirer de la liste de ses amis. Désormais, lorsqu'il la croise, il ne lui adresse plus qu'un « bonjour froid et distant ». « Je crois que c'est mieux ainsi car, si elle engageait la discussion, elle passerait un très mauvais moment... », estime-t-il. C'est à distance qu'Alice, 23 ans, expatriée aux Etats-Unis, suit – malgré elle – le débat qui agite l'Hexagone depuis quel-

ques mois. « Je suis témoin tous les jours de fâcheries, de tensions et de disputes au sein de mon entourage. Facebook, ce bel outil qui me permet de rester en contact avec les gens, s'est petit à petit transformé en une « timeline » de propagande pour ou contre le mariage pour tous. Photos, vidéos, argumentaires à rallonge, preuves par a + b, arguments juridiques, historiques, articles de quotidiens très peu objectifs... » Face à ce déferlement, qu'elle compare à un « médiocre théâtre de boulevard », Alice a adopté une solution radicale : « Bloquer de mon actualité toute personne qui poste quoi que ce soit » à ce sujet. ■

FRANÇOIS BÉGUIN

La voie étroite du recours de l'UMP devant le Conseil constitutionnel

Dans une précédente décision, datant de janvier 2011, le Conseil a estimé qu'il ne lui revenait pas « de substituer son appréciation à celle du législateur en cette matière »

Les députés et les sénateurs de l'UMP se préparent à déposer, dès le vote définitif du projet de loi autorisant le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels, un recours auprès du Conseil constitutionnel. Difficile, cependant, de demander à la haute juridiction de contester la légitimité de ce texte quand, par sa décision du 28 janvier 2011, en réponse à une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) portant sur le droit au mariage pour les personnes de même sexe, le Conseil a établi qu'« il ne [lui] appartient pas de substituer son appréciation à celle du législateur en cette matière ».

Au-delà de la décision, les commentaires qui l'accompagnent forment un socle juridique consistant. Formellement, le Conseil constitutionnel était saisi des articles 75 et 144 du code civil qui, pour le premier, énonce les formalités de célébration du mariage et, pour le second, fixe l'âge nubile. Pour le Conseil, « ce n'est pas parce que l'article 144 parle de "l'homme et la femme" et l'article 75 de "mari et femme" que le mariage entre deux personnes de même sexe n'est pas possible en droit français ».

En outre, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a rendu, le 24 juin 2010, un arrêt protégeant le droit de se marier qui dispose que, « à partir de l'âge nubile, l'homme et la femme ont le droit de se marier et de fonder une famille selon les lois nationales régissant l'exercice de ce droit ». Est-ce que cet article s'applique aux couples de même sexe ? Selon la CEDH, cette disposition « se prête à une interprétation qui n'exclurait pas le mariage entre deux hommes ou deux femmes ».

Dès lors, la question posée au



Frigide Barjot, chef de file de La Manif pour tous, et Christian Jacob, président du groupe UMP de l'Assemblée nationale, lors d'une manifestation devant le Palais-Bourbon, le 17 avril. SMALL AZRI/WOSTOK PRESS

Conseil constitutionnel était de déterminer si le principe d'égalité devant la loi impose que les couples de même sexe se voient reconnaître les mêmes droits que les couples de sexes différents. Sur ce point, il a estimé que c'était au législateur de fonder des règles de droit.

« Réforme de civilisation »

Il a par la même occasion confirmé sa jurisprudence du 6 octobre 2010, à propos de l'article 365 du code civil concernant l'adoption. Selon le Conseil, « il en va de l'"homoparentalité" comme il en allait, en janvier 1975, de l'interruption volontaire de grossesse ou, en juillet 1994, de la sélection des embryons : cette question consti-

tue l'archétype de la question de société dont la réponse, en France, appartient au législateur ».

La voie du recours est donc étroite. Les parlementaires de l'UMP, selon nos informations, entendent s'appuyer sur la démonstration que la loi déferée induit « une réforme de civilisation ». Ils tirent de ce fait que l'ouverture des droits civils aux couples de même sexe rendrait « difficile, sans le rendre nécessairement impossible » un retour en arrière.

Aussi estiment-ils que l'adoption de ce texte aurait nécessité des conditions particulières et que celles-ci n'ont pas été remplies, en faisant notamment référence au refus de recourir au référendum – qu'en la matière la Constitution n'autorise pas. Il paraît difficile d'y voir un motif d'« illégitimité » comme les requérants l'invoquent.

Le recours devrait également porter sur la procédure, notamment sur l'inscription accélérée du projet de loi à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale en deuxième lecture, cinq jours après son adoption au Sénat. Il est peu probable que cela constitue un motif d'inconstitutionnalité.

Sur le fond, les requérants estiment que le mariage civil, en France, lié à la Révolution française, est inscrit dans l'histoire comme l'union d'un homme et d'une fem-

me et doit, à ce titre, être reconnu comme un « principe fondamental des lois de la République », inhérent à l'identité constitutionnelle de la France. Mais ils s'exposent, sur ce point, à la jurisprudence telle que l'a établie le Conseil constitutionnel dans sa décision de QPC du 28 janvier 2011.

Ils affirment également que la loi contreviendrait au principe de l'origine sexuée – père et mère – de la filiation. Enfin, concernant l'adoption, ils considèrent que la loi méconnaît un principe « à valeur constitutionnelle » du droit de l'enfant à être nourri, entretenu et élevé par sa mère et son père. De ce fait, affirment-ils, elle « prive délibérément et par préméditation un enfant d'un père et d'une mère ».

D'autres griefs sont invoqués, relatifs à l'inégalité devant la loi, le recours aux ordonnances ou l'instauration d'une nouvelle incrimination en droit du travail. Ainsi visé, l'article 16-bis, qui permet à un salarié de refuser « en raison de son orientation sexuelle » une mutation dans un Etat qui réprime l'homosexualité. Cet article, estiment les requérants, contreviendrait à la liberté de chacun de dire ou de taire son orientation sexuelle.

Le Conseil constitutionnel dispose d'un mois, après le dépôt du recours, pour se prononcer. ■

PATRICK ROGER

Ce que change la loi sur le mariage homosexuel

Mariage Autorisation de l'union et de la célébration d'un mariage entre deux personnes de même sexe résidant en France et reconnaissance des mariages homosexuels contractés à l'étranger.

Adoption Ouverture à l'adoption conjointe d'un enfant par les couples de même sexe ou à l'adoption de l'enfant du conjoint. Les mots « père et mère » ne sont pas remplacés dans les différents codes, mais les mots « mari et femme » remplacés par le terme « époux ».

Nom de famille Alignement des règles de transmission du nom de famille entre les filiations par le sang et les filiations adoptives. En cas de désaccord ou d'absence de choix des parents, l'enfant portera le nom de chacun de ses parents.

Droit du travail Interdiction pour un employeur de sanctionner un salarié marié avec une personne de même sexe ayant refusé une mutation dans un Etat incriminant l'homosexualité.

L'argument européen fragile des antimariage sur la PMA

L'ARGUMENT monte chez les opposants au mariage pour tous, au point de devenir incontournable de ces dernières semaines : si la PMA (procréation médicale assistée) et la GPA (gestation pour autrui) ne figurent pas dans le projet de loi Taubira, l'Europe risque d'imposer à la France de légaliser ces deux pratiques après le vote de la loi.

La CEDH comme repoussoir Un long argumentaire, signé par des juristes et diffusé largement par les partisans de La Manif pour tous, détaille cet argumentaire. Il estime que si le mariage et l'adoption sont ouverts aux couples de même sexe, alors la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) obligera forcément la France à légaliser la PMA et la GPA, au nom du principe de non-discrimination entre les couples.

Selon leur raisonnement, il suffirait à un couple homosexuel de porter un cas devant la Cour européenne des droits de l'homme – laquelle a le pouvoir d'imposer ses décisions aux Etats – en pla-

dant l'égalité entre les couples, pour obtenir l'autorisation de la PMA aux couples lesbiens ou de la GPA pour les homosexuels. Ils appuient leur raisonnement sur un arrêt rendu en février, dans lequel les juges européens ont condamné l'Autriche pour avoir refusé d'autoriser des couples homosexuels mariés à adopter. Pour La Manif pour tous, c'est la preuve que PMA et GPA sont l'inévitable conséquence d'une autorisation du mariage homosexuel par la loi.

Des avis contraires Cette perspective est-elle réellement inévitable ? D'autres juristes ne sont pas de cet avis. « La CEDH estime qu'il faut traiter également des personnes qui sont dans des situations juridiques identiques », explique Patrice Spinosi, avocat au Conseil d'Etat. Mais, en ce qui concerne la PMA, je n'y crois pas tellement, la CEDH a une vision très sensible de ces questions et renvoie la plupart du temps à la marge d'appréciation des Etats. »

M^e Spinosi, qui défend par ailleurs les époux Mennesson

(qui veulent faire reconnaître la filiation de leurs enfants nés sous GPA), relativise la jurisprudence de la CEDH en estimant que rien ne l'oblige à suivre le même raisonnement pour la PMA.

« Si tous les couples hétérosexuels pouvaient avoir recours à la PMA, la question se poserait. Mais, en France, la PMA n'est pas ouverte à tous les couples, elle n'est autorisée que s'il y a une impossibilité médicale d'avoir des enfants, une infécondité. Je ne vois donc pas la CEDH entrer en voie de condamnation de la France pour ce chef. »

Nicolas Hervieu, juriste et chercheur au Centre de recherche et d'étude sur les droits fondamentaux, est, lui, moins catégorique : « Une condamnation de la France me semble très improbable aujourd'hui, mais les portes sont ouvertes à l'avenir. La Cour évolue sur la reconnaissance de l'homoparentalité. En 2013, à travers l'arrêt "X contre l'Autriche", elle a notamment reconnu que les couples de même sexe ont la même aptitude que les couples hétérosexuels à élever des enfants. »

Une décennie de procédures Le dossier ne pourrait pas être porté devant la CEDH dans ce quinquennat. La Cour ne s'empare en effet que des cas particuliers. Aucun cas n'est actuellement porté devant les tribunaux. Il faudrait donc qu'un couple voulant pratiquer la PMA épuise toutes les voies de recours en France, jusqu'à la Cour de cassation. Le processus pourrait déjà prendre cinq ou six ans. Puis le couple s'adresserait à Strasbourg. La question étant sensible, le cas pourrait encore prendre de trois à cinq ans.

Impossible de savoir à cette échéance dans quelle disposition sera la CEDH. « La jurisprudence est très évolutive sur ces questions », explique M. Hervieu. Par ailleurs, le groupe de quarante-sept juges qui la compose évolue constamment et peut être plus ou moins progressiste. Leur mandat non renouvelable, courant sur neuf ans, la Cour pourrait avoir entièrement changé de visage avant que la question de la PMA en France ne leur arrive entre les mains. ■

NICOLAS CHAPIUS ET SAMUEL LAURENT

Polynésie : M. Flosse en tête malgré ses condamnations

Le sénateur a obtenu 40,1 % des voix, loin devant l'indépendantiste Oscar Temaru

Le « Vieux Lion » est de retour. Le premier tour des élections territoriales en Polynésie française, dimanche 21 avril, a placé largement en tête le Tahoeraa, le parti de Gaston Flosse. Avec 51 316 voix, le parti « orange » – les militants de chaque formation portent une couleur distinctive – recueille 40,16 % des suffrages. Il devance nettement l'UPLD d'Oscar Temaru, le président sortant, indépendantiste, qui, en obtenant 30 781 voix (24,09 %), perd près de 20 000 voix par rapport au scrutin de 2008.

Le revers des « bleus » de l'UPLD est d'autant plus marqué que la toute jeune formation A Ti'a Porinetia, en moins de deux mois d'existence, parvient à se hisser, avec 25 453 voix, à 19,92 % des suffrages exprimés. Une performance inattendue pour cette coalition de personnalités et de mouvements politiques qui s'est choisi pour chef de file Teva Rohfrisch et comme couleur de reconnaissance le jaune. Elle affirme vouloir incarner une « troisième voie » dans cette collectivité minée par les crises et l'instabilité politique : pas moins de treize gouvernements se sont succédés depuis 2004, présidés alternativement par Oscar Temaru, Gaston Flosse ou Gaston Tong Sang, ex-proche devenu rival du leader historique de la Polynésie.

Pour le premier tour de cette élection, qui constitue l'échéance électorale la plus importante dans cette collectivité située dans le sud de l'océan Pacifique, la participation a été de 67,45 %. Le scrutin doit permettre de désigner 57 représentants, répartis en quatre sections, à l'Assemblée de la Polynésie française. Ceux-ci éliront ensuite le président de la collectivité, qui bénéficie d'une très large autonomie.

Le second tour, dimanche 5 mai, verra donc les trois formations arrivées en tête et ayant dépassé 12,5 % des suffrages exprimés s'affronter dans une triangulaire. L'avance prise par le Tahoeraa lui accorde cependant un net avantage. Ainsi, malgré les affaires en jus-

stice, malgré ses multiples retournements d'alliance, Gaston Flosse, 81 ans, réussit à revenir sur le devant de la scène et, avec son slogan « la foi de reconstruire ensemble », à incarner une perspective de « renouveau ». Il a en tout cas franchi avec succès la première étape de son opération reconquête.

Prison ferme

S'il parvient à reprendre la présidence de l'Assemblée, la situation pourrait s'avérer pour le moins curieuse. Gaston Flosse – qui a déjà effectué de la détention provisoire en 2009 – a été condamné, le 15 janvier, par le tribunal correctionnel de Papeete, à cinq ans de prison ferme pour trafic d'influence et corruption. Il a fait appel.

Celui qui est toujours sénateur (non inscrit) a de nouveau été condamné par la cour d'appel de Papeete, le 7 février, à quatre ans de prison avec sursis et trois ans d'inéligibilité pour emplois fictifs à son cabinet présidentiel. Il s'est pourvu en cassation. La Cour de cassation devrait se prononcer fin 2013 ou début 2014. Si la condamnation est confirmée, il devient inéligible.

La défaite est sévère, en revanche, pour Oscar Temaru. Le président sortant, 68 ans, paye la crise dans l'île, où le taux de chômage est estimé entre 20 % et 30 %, tandis qu'environ 20 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Les démarches entreprises à New York pour demander la réinscription de la Polynésie française sur la liste des pays à décoloniser, si elles ont renforcé le socle dur de son électoral, ont éloigné de lui une partie des électeurs qui l'avaient rejoint en 2008. Il essuie un véritable désaveu politique.

De nouvelles alliances ou des ralliements sont encore possibles. Le Porinetia Ora, conduit par Teiva Manutahi, qui a obtenu 5,71 %, peut ainsi fusionner avec une des listes admises au second tour. Il va cependant être difficile de barrer la route au « Vieux Lion ». ■

P. RR

A Paris, une rue Shakespeare plutôt qu'un square Thatcher

Il n'y a pas de place pour deux « dames de fer » à Paris ! La tour Eiffel ne cohabitera pas avec une rue ou un square Margaret-Thatcher. Pas plus qu'il n'y aura de voie Bobby-Sands. Au Conseil de Paris, Jérôme Dubus, conseiller UMP du 17^e arrondissement, a proposé, lundi 22 avril, qu'une rue porte le nom de l'ancienne première ministre conservatrice britannique, disparue le 8 avril. « Margaret Thatcher : un destin, une révolution, et un héritage », s'est enflammé l'écu. « Cette femme d'un milieu modeste » a permis à son pays de « sortir du marasme économique dans lequel l'avaient laissés les travaillistes ».

Choissant le registre symbolique pour riposter, le Front de gauche (FG) a missionné Aline Arrouze, élue du 14^e, pour demander qu'une rue de Paris soit baptisée Bobby-Sands. Indépendantiste irlandais, emprisonné en 1976, Bobby Sands est mort le 5 mai 1981 à l'issue de soixante-six jours de grève de la faim. « C'est M^{me} Thatcher qui est responsable de sa mort », a insisté l'élue (PCF). Pour repousser les deux propositions, Pierre Schapira (PS), l'adjoint de Bertrand Delanoë chargé des relations internationales, a manié la dérision : « Des martyrs, il y en a dans le monde entier et si on devait donner des noms de rue à ceux qui sont emprisonnés dans toutes les prisons du monde, Paris

n'y suffirait pas », a-t-il ironisé. Quant à Thatcher, « ce n'est pas pour nous l'incarnation d'un véritable exemple, pour la femme, de la réussite. Et je ne pense pas qu'on ait besoin de son nom pour (...) le nom des rues ou des places de la capitale. » Aux deux parties, M. Schapira a fait la leçon : « Je demande à l'ensemble des groupes de ne pas utiliser les décès des uns et des autres. »

La mise en garde n'a pas empêché Alain Lhostis, élu (PCF) du 10^e, d'évoquer Bobby Sands : « On a été touché à l'époque, c'était très dur ». Ni de pourfendre M. Dubus : « Vous essayez de nous ressortir celle qui a su si bien écraser la mobilisation des mineurs. »

Le vote des élus PS majoritaires a débouché sur le rejet des vœux UMP et FG. Et suscité l'agacement d'Alexis Corbière : « Arrêtez de nous renvoyer dos à dos ! », a lancé le secrétaire national du PG, élu du 12^e, à l'adresse des socialistes. Cherchant à faire diversion, M. Schapira a avisé M. Dubus : « Allez donc proposer une rue Margaret-Thatcher à Longjumeau ! », a-t-il lancé au délégué général du Medef Ile-de-France. Nathalie Kosciusko-Morizet, ex-maire (UMP) de cette ville, est une admiratrice de « l'Iron Lady ». Les élus parisiens ont préféré voter, comme un seul homme, la création d'une rue Shakespeare dans le 8^e. ■

BÉATRICE JÉRÔME

Portrait Le président du groupe socialiste à l'Assemblée est confronté à l'inquiétude d'une partie des députés, à nouveau exprimée, lundi 22 avril, lors d'un séminaire interne

Bruno Le Roux, le « jeune vieux briscard » face aux turbulences du groupe socialiste

Ces derniers jours, un court article du *Point* circulait entre les mains des ministres. A lire, une « confidence » du président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, agacé de « la panique à l'Élysée », où « ils ne contrôlent plus rien ! ». Fidèle parmi les fidèles « hollandais », Bruno Le Roux serait-il, lui aussi, gagné par le doute ? Si l'intéressé a officiellement démenti ces propos, une des nouvelles figures de l'Assemblée l'assure : « En ce moment, il tire vraiment la tronche. »

Pas facile d'être patron des députés PS en ces temps de tempête politique qui fragilise dangereusement l'équilibre entre la majorité et le gouvernement. Après le séisme Cahuzac, le séminaire du groupe socialiste est tombé à pic, lundi 22 avril, pour des élus sur les nerfs depuis un moment.

Au bout de dix mois d'exercice du pouvoir, quelque 170 d'entre eux ont enfin pu critiquer ouvertement devant le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, et quelques ministres, la mauvaise coordination avec le gouvernement, l'absence de discussion en amont sur les textes, le manque d'information pour les rapporteurs des textes... Un séminaire souhaité avant l'affaire Cahuzac par Bruno Le Roux pour « faire un premier bilan » à la veille des vacances parlementaires et « régler une multitude de petits problèmes ».

Si des « mesures concrètes » doivent en ressortir, ce ne sera qu'un bref soulagement pour l'élu de Seine-Saint-Denis. À la tête d'un groupe majoritaire de 300 députés dont un peu moins de la moitié de nouveaux, il doit encore trouver un équilibre de « soutien avec participation », explique-t-il, entre le besoin d'« unité du groupe sur tous les votes » et le fait que « le Parlement n'est pas une chambre d'enregistrement ».

Un jeu habile que cet « hollandais » de la première heure prend soin d'exécuter en usant de sa proximité avec le chef de l'État. « Au groupe, on sait que quand Olivier Faure parle, il parle au nom d'Ayrault. Mais on ne sait toujours pas si Le Roux pousse ses propres idées ou s'il parle au nom de François Hollande », résume un député. Même le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, a fini par lui demander le « mode d'emploi ». Bruno Le Roux, lui, assure de son autonomie d'action mais aime à rappeler qu'il voit François Hollande « plus souvent



Bruno Le Roux salue Claude Bartolone (au perchoir), lundi 22 avril, à l'Assemblée. CHRISTOPHE MORIN/IP3

que certains ministres ».

A 48 ans, l'ancien maire d'Épinay-sur-Seine (1995-2001) n'a rien du débutant en politique : élu député pour la quatrième fois en 2012, il appartient à cette « génération 97 » d'élus à l'image d'appartichik. Vice-président de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) de 1988 à 1991, il devient ensuite directeur adjoint de cabinet de Pierre Mauroy (1990-1992), alors premier secrétaire du PS, puis conseiller général de la Seine-Saint-Denis (1992-1997) et secrétaire national aux élections de 2000 à 2008, avant de naturellement prendre en 2012 la succession de Jean-Marc Ayrault à la présidence du groupe.

C'est un « jeune vieux briscard », témoigne un sénateur PS, il veut aussi se démarquer, comme par exemple sur la procréation médicalement assistée (PMA) qu'il voulait introduire dans la loi mariage pour tous par amendement – pour finalement reculer.

S'il explique simplement que « c'était une position qu'ils avaient] sous la précédente législature », son obstination en a perturbé plus d'un qui y a vu un problème d'« affirmation d'autorité ». « Le Roux a parié sur la faiblesse d'Harlem Désir comme chef des socialistes pour être le véritable leader de la majorité », croit pouvoir expliquer un cadre du parti, qui rappelle qu'« en juin il doit se faire

réélire à la tête du groupe. Il donne donc des gages d'indépendance, il fait des moulinets pour montrer aux députés socialistes qu'il n'est pas la marionnette de l'exécutif ».

Il n'hésite pas non plus à rappeler à l'ordre les récalcitrants – mais souvent en vain. Jérôme Guedj (Essonne), Pascal Cherki (Paris), Barbara Romagnan (Doubs) pour ne citer qu'eux parmi les 10 à 30 députés turbulents de l'aile gauche qui commencent à en agacer certains,

L'épreuve du feu du débat sur le mariage pour tous a toutefois permis « d'asseoir un président », selon le député PS Christian Assaf

impatiens de voir tomber des sanctions. « Il ne faut pas oublier qu'ils sont 292 dans le groupe », tempère Bruno Le Roux, qui a pourtant dû rappeler au séminaire que « l'unité est la règle »... comme il l'avait déjà fait en octobre 2012 pour le traité européen et début avril à propos de l'accord emploi, sur lequel 35 députés se sont abstenus et 6 ont voté contre.

Au-delà de l'aile gauche, l'unité reste difficile pour ces centaines d'élus qui se partagent entre une

moitié de suiveurs et une moitié plus ou moins disciplinée qui n'a de cesse de créer des clubs parlementaires. « Le groupe n'est vraiment pas facile, il est sans quille, sans stabilisateur », décrypte l'un de ses piliers. « C'est peut-être la première fois qu'un président de groupe a une tâche si compliquée, avance Claude Bartolone. Avant, le groupe était construit sur des courants, aujourd'hui, bon nombre de parlementaires sont les seuls prophètes en leur circonscription. »

Pratiquement un an jour pour jour après avoir proposé ses services à M. Hollande pour ce poste, Bruno Le Roux continue encore à s'installer. « C'est mieux aujourd'hui qu'il y a deux mois et c'était mieux il y a deux mois qu'au début. Tout le monde a eu cette phase d'apprentissage, les ministres aussi », assure Carlos Da Silva (Essonne).

L'épreuve du feu du débat sur le mariage pour tous a toutefois permis « d'asseoir un président », selon Christian Assaf. « Il nous a défendus, il s'est imposé face à Jacob », reconnaît le député de l'Hérault, quand Thierry Mandon (Essonne) estime que « cela a légitimé son autorité auprès de beaucoup de députés qui ne le connaissaient pas ». « Je ne suis pas sûr qu'il n'ait pas d'autres ambitions, comme celle d'être ministre », glisse un jeune député. L'intéressé dément à nouveau. Mais à moitié seulement. ■

H.É. B.

Le manifeste « anti-aile gauche » de plusieurs élus PS

APRÈS LA GROGNE de l'aile gauche du PS, la réaction de l'aile droite ? Une dizaine de parlementaires socialistes, dont les députés Jean-Marie Le Guen, Pascal Terrasse, Christophe Caresche ou encore le sénateur Jean-Pierre Caffet, se fendent d'une tribune acerbe sur *Lemonde.fr* pour plaider « un choc de vérité au sein du PS, à gauche et pour la France ». Et, dans le même mouvement, fustiger ceux de leurs camarades qui ces jours-ci accentuent leur critique de la politique gouvernementale.

« Nous avons été choqués par l'intervention musclée, au conseil national du Parti socialiste, de militants d'extrême gauche qui n'ont cessé de refuser tout compromis et tout dialogue social dans leur entreprise. Et nous avons été stupéfaits de voir leurs propos véhéments, déraisonnables et de mauvaise foi contre la politique gouvernementale applaudis par une partie de l'assistance », écrivent ces élus à propos de l'irruption de salariés de PSA lors du dernier raout PS.

Ce sont bien les représentants de l'aile gauche du Parti socialiste, de plus en plus virulents dans leur contestation de la ligne choisie par François Hollande, qui constituent la cible de l'ire des signataires : « Nous, parlementaires de la majorité présidentielle, refusons un Parti socialiste timoré, semblant s'excuser de la politique menée par le gouvernement. (...) Nous refusons dès lors cette schizophrénie mortifère qui consiste à fustiger dans les mots ce que nous réalisons dans les actes et appelons à une clarification de notre orientation. Cessons l'esquive », revendiquent ces parlementaires.

Double tranchant

Réelle offensive en soutien du président et de son gouvernement ? Ou simple tentative de fayotage politique ? « Nous adhérons aux réformes menées par François Hollande. Nous pensons qu'il est même nécessaire d'aller plus loin », écrivent ces élus, en une formule à double tranchant à

l'égard de l'Élysée. Ils préconisent par ailleurs d'en finir avec le malentendu régnant depuis le 6 mai 2012 entre le pouvoir et l'entreprise : « Assumons notre volonté de renouer avec la compétitivité en considérant les entrepreneurs comme des partenaires actifs du redressement, de l'investissement et l'emploi, et non comme des ennemis de classe. Expliquons qu'il faut plus de sécurité mais aussi plus de flexibilité au marché de l'emploi. »

Un an après l'élection de M. Hollande, la joute idéologique semble faire à nouveau rage dans les rangs socialistes. La publication de ce texte intervient alors que le net durcissement des positions de la gauche du parti est perçu avec agacement par une fraction croissante du groupe PS à l'Assemblée, laquelle accuse ses représentants de « chercher à se faire remarquer dans les médias ». Ce courant avait déjà été ciblé le 9 avril, lors d'une réunion du groupe consacrée à l'accord national interprofessionnel. Pas moins de 40 députés socialistes

avaient pris le parti de s'abstenir, voire de voter contre la réforme du marché du travail, texte emblématique de la première année du quinquennat.

« Il ne doit pas y avoir de fraction organisée au sein du groupe, aucune liberté de vote une fois que les débats ont été tranchés, résume le député de l'Essonne Carlos Da Silva. Cela crée une illisibilité de la politique et trouble l'opinion publique. » Lundi 22 avril, lors d'un séminaire de travail réunissant groupe et gouvernement, le patron des députés PS, Bruno Le Roux, a visé « ceux qui ne jouent pas collectif ». Lesquels sont prévenus : s'il sera permis « à chacun de débattre librement » en interne, une règle sera établie, en accord avec le premier secrétaire, Harlem Désir, « qui permette l'unité du groupe sur tous les votes » dans l'Hémicycle. ■

HÉLÈNE BEKMEZIAN
ET DAVID REVAULT D'ALLONNES
Sur *Lemonde.fr*
Lire l'intégralité de la tribune

Les pistes de M. Baudis pour protéger les mineurs étrangers isolés à Mayotte

Le Défenseur des droits alerte sur la situation catastrophique de ces 3 000 jeunes sur l'île

Alors que la situation de l'île de Mayotte, qui se trouve entre le continent africain et Madagascar, est devenue très difficile du fait de l'importance des flux migratoires irréguliers, le Défenseur des droits, Dominique Baudis, a adressé, vendredi 19 avril, ses recommandations au gouvernement. Ce document, que *Le Monde* a pu se procurer, fait suite à un déplacement de M. Baudis à Mayotte, en novembre 2012.

Les difficultés sont nombreuses sur l'île (*Le Monde* du 28 décembre 2012) mais le Défenseur des droits a pris le parti de cibler ses recommandations là où les atteintes aux droits sont, à ses yeux, les plus criantes : sur le sort des mineurs étrangers isolés. Ils sont environ 3 000 sur l'île de 376 km², livrés plus ou moins à eux-mêmes, soit le tiers de tous ceux qui arrivent en métropole. La plupart de ces jeunes sont envoyés seuls par leur famille depuis les Comores, l'archipel voisin, distant de seulement 70 km et qui compte parmi les pays les plus pauvres au monde (139^e sur 182). Beaucoup de mineurs se retrouvent aussi isolés après l'expulsion de leurs parents sans papiers, ces derniers préférant taire aux forces de l'ordre qu'ils ont des enfants sur l'île.

Or, estime M. Baudis, le manque de moyens pour résoudre ce que beaucoup d'experts considèrent comme une « bombe à retardement » ne peut plus être avancé. Le 1^{er} janvier 2014, une enveloppe de 200 millions d'euros doit être débloquée par l'Union européenne pour les territoires ultramarins des Etats membres (Guadeloupe, Martinique, Canaries, Açores, etc.), considérés comme des régions « ultrapériphériques ». Mayotte en fait partie.

Avec cet argent, dont il est d'ores et déjà prévu que le montant double d'ici à 2016, il faut que « des projets de nature à apporter des réponses urgentes » soient élaborés « sans tarder », recommande le Défenseur des droits. A défaut, c'est le projet du conseil général de l'île – dont la gestion est dénoncée depuis des

années par la chambre régionale des comptes – qui pourrait emporter la mise, soit une piste d'aéroport pour les vols long-courriers.

Avec cette somme, M. Baudis propose avant tout de renforcer la « protection » des mineurs en créant diverses structures pour les repérer, les héberger et les accompagner. Actuellement, l'aide sociale à l'enfance (ASE) est démunie, à Mayotte. Elle ne dispose que de trois assistantes sociales. Les familles d'accueil hébergent jusqu'à six enfants. Et le seul foyer de l'île ne compte que sept places.

En matière de santé, M. Baudis recommande également que les enfants puissent accéder rapidement à une affiliation directe à la Sécurité sociale. Aujourd'hui, seule une prise en charge des soins « urgents » est possible, et uniquement à l'hôpital. L'aide médicale d'État, le système qui permet en métropole aux étrangers irréguliers de se faire soigner sans conditions, n'existe pas à Mayotte.

Ecoles en préfabriqué

Le Défenseur des droits insiste aussi sur l'école. Malgré l'obligation d'être scolarisé qui concerne tous les enfants âgés de moins de 16 ans, quelle que soit leur situation administrative, un certain nombre de jeunes n'ont pas trouvé de place dans les écoles de Mayotte en 2013. Une difficulté liée à la fois à des discriminations et à un manque d'équipements. A ce titre, M. Baudis recommande d'envisager la création d'écoles en préfabriqué, en attendant mieux.

M. Baudis insiste enfin pour développer « une politique de prévention spécialisée » envers les mineurs isolés. Près de 20 % des 3 000 recensés n'ont en effet aucun adulte référent. Un grand nombre des poubelles renversées de l'île le sont de leur fait, celles-ci étant leur seul moyen de subsistance. Leur violence va en outre croissant. Mayotte connaît depuis peu une forte hausse des cambriolages avec agression qui leur sont attribués. ■

ELISE VINCENT

AKILLIS

PARIS

COLLECTION
BANG BANG : 1 SHOT YOU DOWN

OUVERTURE PROCHAINE DE LA BOUTIQUE
AKILLIS JOAILLERIE
332, RUE SAINT-HONORÉ, PARIS 1^{ER}

LISTE DES DÉTAILLANTS SUR WWW.AKILLIS.COM
+33 (0)1 47 03 83 80

Manuel Valls face à deux options pour réformer le renseignement de proximité

Un rapport parlementaire qualifie de « funeste erreur » la suppression des « RG » en 2008

P rès de cinq ans après la mort des renseignements généraux (RG), le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, devrait trancher entre leur résurrection (au moins partielle) ou une simple réfection du tombeau, le 7 mai, lors d'un séminaire consacré à la sous-direction de l'information générale (SDIG), qui a succédé aux RG.

Le Monde a eu connaissance des deux options de réforme. D'un côté, les conclusions de la mission d'information parlementaire sur le cadre juridique applicable aux services de renseignement, qui appelle à « tourner la page de la funeste erreur de l'information générale ». De l'autre, le satisfecit des directeurs généraux de la police et de la gendarmerie qui proposent, dans une note du 29 mars, leurs « axes de progrès ».

La SDIG est, pour les députés, « le comparse méprisé de notre dispositif de sécurité nationale ». Créée en 2008, elle dépend de la sécurité publique, c'est-à-dire des patrons de commissariat. Mais la majorité des fonctionnaires des RG sont partis s'occuper de terrorisme et de contre-espionnage à la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), et les effectifs, toujours « globalement insuffisants », souffrent d'« une désaffection des hauts potentiels ». La mission lancée en juillet 2012 sous la houlette du président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Jean-Jacques Urvoas (PS, Finistère), souligne la « malaise persistant » du service.

Pourtant, le rôle de ces 1900 policiers est central, comme en témoignent leurs « orientations stratégiques » pour 2013 : « anticiper les mobilisations, les risques d'incidents » lors des conflits sociaux, « relations régulières avec les principaux élus [pour] comprendre certains phénomènes de société », « renseignements opérationnels » sur les bandes et l'économie souterraine dans les quartiers sensibles, « détection des groupes et individus à risque » dans le milieu de l'islam radical, vigilance sur les « mouvements extrémistes », « veille permanente » sur les anti-nucléaires et anti-gaz de schiste.

Pour le ministre de l'intérieur, cette réforme est donc une priori-



té. Il n'a pas souhaité attendre la fin du mois de mai, et la parution du rapport parlementaire complet sur l'ensemble des services français pour avancer.

La mission d'information a demandé l'avis des premiers utilisateurs des SDIG, les préfets. 87% estiment être bien informés sur la vie économique et sociale, 86% sur les extrémistes, mais uniquement locaux. En revanche, seuls 69% se satisfont du suivi des bandes et des dérives urbaines. Pire, « les SDIG les plus critiquées sont celles qui agissent dans des zones particulièrement sensibles », notent les députés. Une des raisons : la « censure ». Décrire fidèlement l'évolution des violences, c'est, potentiellement, critiquer son patron, le directeur départemental de la sécurité publique. Du côté de l'islamisme, les préfets notent « un certain retrait » de la SDIG face à la DCRI. Ils critiquent la « relative obscurité des compéten-

ces respectives » des deux services.

Les parlementaires se montrent très sévères sur l'actuel découpage entre SDIG et DCRI. A la première, le « milieu ouvert », l'« atteinte à la sécurité publique » et le « suivi des groupes et mouvements » ; et à la

Créée en 2008, la sous-direction de l'information générale est, pour les députés, « le comparse méprisé de notre dispositif de sécurité nationale »

seconde, le « milieu fermé », l'« atteinte à la forme républicaine des institutions » et la surveillance des « individus ».

Ces différenciations ne sont ni « valides » ni « pertinentes », et l'échange d'informations est « à sens unique », puisque la DCRI est soumise au secret défense. Les bureaux de liaison mis en place en décembre 2012 n'y ont rien changé. Même diagnostic pour les gendarmes, intégrés depuis 2010. « Le schéma paraît inutilement compliqué et quelque peu irréel. Dans la pratique, le préfet reçoit des informations issues de deux canaux distincts, qui portent parfois sur des sujets identiques. »

Pour simplifier et accélérer la circulation de l'information, les députés proposent de cesser le mélange des genres, que chacun rentre dans son service et qu'une cellule de coordination unique soit mise en

place à l'échelon régional. Dans la même logique, les SDIG reprendraient leur indépendance et deviendraient des directions départementales du renseignement de proximité, sous l'autorité directe du préfet. La nouvelle structure serait reconnue comme un service de renseignement et bénéficierait – enfin – d'une doctrine d'emploi précisant ses missions, son organisation, ses moyens.

Au niveau national, les fonctionnaires des SDIG resteraient au sein de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP), mais sous l'autorité d'un « directeur adjoint du renseignement de proximité ». Le but : rendre le service attractif, permettre aux policiers de se spécialiser et d'y effectuer leur carrière. La résurrection d'une direction centrale coûterait trop cher, tout comme une fusion avec la DCRI.

À la tête de la police et de la gendarmerie, deux logiques se sont au contraire rencontrées : on souhaite, d'un côté, toucher le moins possible aux structures ; de l'autre, participer davantage au travail de renseignement. Les deux directeurs généraux veulent donc maintenir la SDIG, et la transformer en « service commun » aux policiers et aux gendarmes. « Une trentaine de postes de chef de SDIG » seraient attribués à des officiers de gendarmerie et des « cellules de liaisons opérationnelles » seraient à nouveau créées, chez les gendarmes. Une solution plus gourmande en effectifs et, surtout, rejetée par les syndicats de policiers. Deux arguments qui vont peser dans le choix de Manuel Valls. ■

LAURENT BORREDON

Imad Lahoud, de l'affaire Clearstream au lycée Carnot

O n l'avait laissé « jeune » enseignant en mathématiques. Mais voilà qu'Imad Lahoud, l'ancien « informaticien », condamné en 2010 à trois ans de prison, dont 18 mois ferme pour complicité de dénonciation calomnieuse, faux et usage de faux et recel d'abus de confiance dans l'affaire Clearstream, fait reparler de lui. Cette fois ce n'est plus dans les couloirs du palais de justice mais dans la salle des professeurs du lycée Carnot où l'agré-gé enseigne en classe prépa.

Ses collègues l'accusent de favoriser le débauchage des très bons élèves vers Intégrale, un établissement privé aux frais de scolarité exorbitants (9 000 euros l'année). L'intéressé dément mais reconnaît « avoir écrit des lettres de recommandation pour trois élèves. Je n'hésiterai pas à le refaire cette année si on me le demande ». Lui-même enseigne à Intégrale les week-ends et pendant les vacances. Sans avoir demandé d'autorisation ni au proviseur de Carnot ni au rectorat de Paris.

« M. Lahoud veut siphonner les classes. Il passe son temps à dénigrer les professeurs », se plaignent les enseignants. Lui exhibe les classements : en 2012, le lycée Carnot s'est positionné à la 18^e place à Paris (28^e au niveau national) quand Intégrale occupait la 2^e.

Heurtés par ce comportement, les enseignants (18 sur 27) ont adressé, le 20 février, un courrier au ministre de l'éducation nationale, à l'inspection générale de mathématiques, au recteur... Ils évoquent « une situation qui relève d'un probable conflit d'intérêt et (...) une ambiance délétère ». Et demandent son départ.

Le 26 février, une enquête de l'inspection générale est menée mais ne débouche sur rien. Au retour des vacances d'hiver, Imad Lahoud est à son poste. Un nouveau courrier est envoyé le 25 mars : « Nous constatons (...) que

M. Lahoud continue son travail de sape sans être inquiété. » Les enseignants menacent alors d'informer le procureur de la République. Les élèves d'Imad Lahoud ont écrit pour dire qu'il est un « bon professeur » et demandent « son maintien jusqu'à la fin de l'année ».

Le passé d'Imad Lahoud pose évidemment question à l'éducation nationale. « Est-il le mieux placé pour enseigner à des élèves censés être de futurs cadres dirigeants ? », s'interroge-t-on à Carnot. Entre Imad Lahoud et les autres professeurs, le courant n'est jamais passé. S'ils lui reconnaissent au moins une qualité, celle de donner le goût des mathématiques, ils lui reprochent d'exercer sur ses élèves une influence digne d'un gourou.

Imad Lahoud reconnaît en faire « trop ». Il est toujours joignable et donne des cours de soutien gratuitement. « Seulement pour les meilleurs, les plus mauvais sont laissés sur la touche », critiquent les professeurs. « Pas un des élèves que j'aide ne figure dans les 20 premiers de la classe », jure M. Lahoud.

Mise en disponibilité

L'affaire se complique encore : le 27 février, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de M. Lahoud, entraînant sa condamnation définitive dans l'affaire Clearstream. Le jugement ne lui interdit pas d'exercer un emploi public. Au rectorat d'apprécier si les faits pour lesquels il a été condamné portent atteinte aux valeurs de l'éducation nationale et s'il faut engager une procédure disciplinaire à son encontre.

Imad Lahoud a pris les devants. Il a demandé une mise en disponibilité urgente. Selon nos informations, il devrait faire sa prochaine rentrée chez Intégrale comme responsable de l'enseignement des mathématiques. ■

NATHALIE BRAFMAN

De la surveillance de la vie politique au terrorisme intérieur

1907 Apparition d'un service des renseignements généraux de police administrative.

1944 Création d'une direction des renseignements généraux.

1967 Un décret fixe ses missions : « recherche et centralisation des renseignements d'ordre politique, social, et économique ». En 1968, elle devient une direction centrale, la DCRG.

1995 La surveillance de la vie politique est officiellement abandonnée. Mais la DCRG gagne des attri-

butions, « défense des intérêts fondamentaux de l'Etat, mission générale de sécurité intérieure », qui valident le positionnement sur le terrorisme intérieur, les violences urbaines et l'islamisme.

2008 Création de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), qui reprend les missions de la direction de la surveillance du territoire (DST, contre-espionnage) et d'une partie des RG (terrorisme, islamisme radical, atteinte à l'autorité de l'Etat). Le reste part dans une sous-direction de l'information générale (SDIG).

Filatures, sources, fichiers... des policiers privés de moyens

L'INSUFFISANCE des moyens de la sous-direction de l'information générale (SDIG) est toujours aussi flagrante, cinq ans après la réforme de 2008, observe le rapport parlementaire sur le cadre juridique applicable aux services de renseignement. Et notamment pour tout ce qui représente la base du renseignement : les surveillances, les sources, et les fichiers.

Ainsi, alors que l'on demande aux fonctionnaires de s'impliquer dans la lutte contre l'économie souterraine et les violences urbaines, la direction centrale de la sécurité publique (DCSP), qui a pris la tutelle des ex-renseignements gé-

raux (RG), leur a paradoxalement recommandé, dans une note de 2009, de ne recourir « que de manière très exceptionnelle aux surveillances ou filatures », pour lesquelles ils n'ont de toute façon pas le plus basique des équipements, comme des appareils photo à téléobjectif.

Les « sources humaines » ? La DCSP est à l'inverse favorable à leur emploi, mais elle n'alloue au départ qu'un budget de... 66 000 euros par an, qui sera rapidement divisé par deux. Les écoutes ? Pas plus d'une trentaine à la fois pour toute la France – et uniquement pour lutter contre l'éco-

nomie souterraine. Même Internet est soumis à quota : le système informatique commun à toute la police bloque un grand nombre de sites, et « il a été décidé d'installer un poste informatique dédié dans chaque service départemental, permettant l'accès libre des fonctionnaires à Internet ». En gros, il faut prendre la file d'attente pour accéder au Web, ou rentrer chez soi...

Enfin, les fonctionnaires des SDIG n'ont accès « qu'à un nombre très restreint de fichiers de police ». Le nouveau « traitement des antécédents judiciaires », qui rassemble toute la mémoire policière ? Uniquement pour les enquêtes admi-

nistratives sur les candidats à tel ou tel poste sensible. La main courante informatisée, recueil de la vie de chaque commissariat ? Pas d'accès direct. La sous-direction n'a même pas de fichier lui permettant d'archiver ses notes. « Les personnels des SDIG sont dans l'incapacité de retrouver les notes réalisées, la recherche d'une seule d'entre elles pouvant (...) prendre plusieurs heures », se désolent les auteurs du rapport. Conclusion : « pour rédiger une nouvelle note », il faut « reprendre systématiquement le travail de recueil d'information depuis l'origine ». ■

L. B.

Urbanisme

Un nouveau plan de rénovation pour 230 quartiers

Le ministre de la ville a annoncé, lundi 22 avril, que 230 quartiers (dont 30 dans les DOM-TOM) bénéficieront d'un nouveau plan de rénovation urbaine pour une enveloppe qui devrait dépasser les 20 milliards d'euros. La liste des quartiers concernés, sélectionnés sur des critères de pauvreté (population au revenu inférieur à 11 000 euros par an) sera connue en septembre. « Il s'agira d'une liste de quartiers où la rénovation urbaine n'est pas terminée et de nouveaux quartiers », a précisé François Lamy. Par ailleurs, 11 communautés urbaines sont retenues comme sites pilotes pour les nouveaux contrats de ville : Amiens, Lille, Reims, Arras, Mulhouse, Dijon, Auch, Nîmes, Evry, Plaine Commune et Fort-de-France. Un projet de loi sur la politique de la ville sera présenté fin juin. Il devrait officialiser une nouvelle géographie des quartiers prioritaires sur laquelle se concentreront les crédits. ■ SYLVIA ZAPPI

Défense Le Parlement autorise le gouvernement à prolonger l'opération militaire au Mali

Les députés ont autorisé le gouvernement à prolonger l'opération militaire française au Mali, lundi 22 avril, par 342 voix pour et zéro contre, seuls les élus du Front de gauche se sont abstenus. Dans la soirée, les sénateurs se sont aussi prononcés favorablement, par 326 voix pour et zéro contre.

Education Un comité de suivi sur les rythmes scolaires

Un « comité de suivi » de la réforme des rythmes scolaires devait être installé, mardi 23 avril, par le ministère de l'éducation, pour aider à la mise en œuvre de la semaine d'école de 4,5 jours. Le comité d'une vingtaine de membres, présidé par la rectrice de l'académie de Lyon, Françoise Moulin-Civil, est installé pour deux ans. Il fournira un premier point d'étape fin juin et un rapport final en juin 2015.

Pascal Balmand à la tête de l'enseignement catholique

Le directeur diocésain de l'enseignement catholique de la Seine-Saint-Denis, Pascal Balmand, est nommé secrétaire général de l'enseignement catholique à compter du 1er septembre et pour trois ans. Cet ancien directeur du groupe scolaire Saint-Michel de Picpus à Paris, a été choisi par les évêques, en remplacement d'Eric de Labarre.

Drogue Des parents veulent bloquer une école à Aulnay

Des parents d'élèves ont annoncé, mardi 23 avril, qu'ils allaient bloquer l'école Louis-Aragon à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) après la découverte de flacons de méthadone dans la cour. L'école, sans gardien depuis un an, n'est pas surveillée.

Fait divers Un rabbin et son fils agressés à Paris

Un rabbin et son fils ont été agressés à coups de cutter, mardi 23 avril, devant la synagogue Beth El, à Paris (11^e). L'agresseur a été maîtrisé par des témoins et remis à la police. Le rabbin a été légèrement blessé au cou. Selon la police, l'agresseur, né en Iran, s'était échappé d'un hôpital psychiatrique de la région lyonnaise, le 16 avril. – (AFP, Reuters.)

Optique : la concurrence s'accroît, les marges aussi

Selon l'association UFC-Que choisir, chaque paire de lunettes rapporte 275 euros en moyenne au vendeur

Qu'il soit myope, presbyte, ou les deux, le porteur de lunettes risque de relire plusieurs fois le chiffre, pour s'assurer qu'il ne s'y méprend pas. Marge brute: 275 euros par paire de lunettes, soit 70 % du prix de vente. Selon une étude de l'UFC-Que Choisir publiée mardi 23 avril, c'est ce que touche en moyenne un opticien lorsqu'il vend une monture et des verres.

Une marge « exorbitante », estime l'association de consommateurs, qui avance une explication pour le moins paradoxale: le nombre croissant de magasins d'optiques, porté par l'augmentation du nombre de diplômés qui sortent chaque année des écoles d'optique.

« Nous voyons se multiplier l'ouverture de boutiques sans que cette concurrence ne profite aux clients avec des prix en baisse, ce qui est contraire à toute logique économique, souligne Mathieu Escot, l'auteur de l'étude. Cela tient à la complexité des produits et à l'opacité tarifaire du marché, qui ne permet pas au consommateur de se repérer. »

Avec 11 422 points de vente en France, le nombre d'opticiens a augmenté de 47 % en douze ans, alors que le besoin, lui, n'a progressé que de 13 %. « Cette explosion ne correspond pas à une logique de santé publique, et ne peut s'expliquer que par la rentabilité élevée de l'activité de distribution de lunettes », note le document.

Mais comme le marché a progressé moins vite que les implantations, le chiffre d'affaires par magasin a baissé de 6,6 % entre 2005 et 2012. « L'an dernier, chaque magasin n'a vendu que 880 paires de lunettes, soit 2,8 équipements par jour ouvré », souligne l'UFC-Que Choisir. « Les frais fixes d'un magasin se répartissent sur ces seules 2,8 paires de lunettes. » Maintenir la rentabilité suppose donc de vendre ses montures à des prix élevés.

Pour l'UFC-Que Choisir, « cette multiplication injustifiée » de boutiques génère un surcoût estimé à 54 euros par paire vendue. Deuxième



Avec 11 422 points de vente en France, le nombre d'opticiens (ici, à Rennes) a augmenté de 47 % en douze ans. BIGOT/ANDIA.FR

me facteur d'inflation, « la seconde paire de lunettes offerte » qui n'a de gratuit que le nom car les dépenses marketing représentent 60 euros par paire et « plombe la facture des consommateurs ».

Pour baisser les prix, l'UFC-Que Choisir préconise de généraliser les réseaux de soins développés par les complémentaires santé. Ces dernières organisent des réseaux d'opticiens qui en contrepartie d'un volume d'activité important acceptent de baisser leurs tarifs. « Des opticiens me disent qu'à ces prix-là, on ne peut plus vendre de la qualité. Moi, je sais combien coûte un loyer, un magasin, la publicité », se défend Alain Afflelou, président du conseil de surveillance, du groupe

de même nom. Pour lui, les dépenses des Français en optique sont dues au comportement des mutuelles et des assurances, qui ont créé des mauvaises habitudes chez les consommateurs: « Il y a quinze ans, on changeait de lunettes tous les quatre ans. Désormais, c'est tous les ans... »

Enquête sur les montures

Chez Kryss, si Jean-Pierre Champion, directeur général du groupe, reconnaît que « la marge brute est élevée » pour payer les loyers des magasins et la masse salariale (30 % du chiffre d'affaires), « il faut regarder la marge nette, qui est inférieure à 4 % ».

Par ailleurs, l'Autorité de la concurrence instruit une enquête

sur le marché des montures, aux mains de quelques acteurs. Concernant la fabrication des verres, l'UFC-Que Choisir souligne qu'Essilor « est en position de domination écrasante en France » avec 66 % du marché. Cela lui permet « d'afficher une rentabilité élevée ».

« Il suffit d'aller dans n'importe quel magasin pour voir que les opticiens nous mettent en concurrence avec d'autres fabricants, mais c'est vrai nous sommes le leader sur les produits innovants et personnalisés, souvent plus haut de gamme et donc plus chers », reconnaît Eric Léonard, directeur Europe d'Essilor. Celui-ci constate la montée en puissance des fabricants asiatiques avec des verres à bas prix. « Ils détiennent, en volume, un quart du

français environ. » Depuis quelques mois, Marc Simoncini, qui a lancé en 2011 un site Internet de vente de lunettes et de lentilles de contact, bataille contre les grands réseaux d'opticiens. L'ancien patron de Meetic souhaite « diviser par deux le prix d'une paire de lunettes ». Il s'est donné dix ans pour y arriver, et dit viser entre 3 % et 5 % du marché. Pour l'heure, il vend 10 % des lentilles en France et quasiment pas de lunettes. Les spécialistes lui mettent des batons dans les roues, argue-t-il. « L'un des deux fournisseurs de montures de luxe [Safilo] ne veut pas nous vendre ses produits, et Essilor nous explique qu'il ne veut pas vendre ses verres sur Internet », s'insurge M. Simoncini.

Un marché en expansion

Toujours plus de magasins
Le nombre de points de vente en France a progressé de 47 % entre 2000 et 2012, passant de 7 773 à 11 400 magasins. Selon l'association de consommateurs UFC-Que choisir, cette croissance dépasse largement l'augmentation des besoins médicaux de la population, estimée à + 13 % sur la même période. Chaque magasin ne vend aujourd'hui que 2,8 paires de lunettes par jour en moyenne.

Des marges confortables
Une paire de lunettes est vendue en moyenne 393 euros hors taxe (soit 470 euros TTC), 3,3 fois son prix d'achat par l'opticien (118 euros). Celui-ci dégage une marge brute de 275 euros.

Des ventes qui progressent
Le marché français représentait 5,794 milliards d'euros en 2012, selon l'institut d'études GfK, en hausse de 1,2 % par rapport à 2011. Depuis cinq ans, la progression du volume de ventes est constante.

« Il faut être très précis dans les mesures à prendre pour commander un verre complexe puis le monter correctement, ce que ne permet pas aujourd'hui Internet », répond M. Leonard. « Nous aurions pu aussi aller sur le Web, mais il n'est pas encore possible de le faire. Il faut choisir, régler les montures. Nous ne sommes pas des épiceries ! », s'énerve Alain Afflelou. De son côté, M. Simoncini dit « ne pas comprendre la virulence des réactions » du milieu de l'optique. Le 15 avril, il s'exprimait sur Twitter, rageur: « Les chaussures sur Internet ça ne marchera jamais ! Le luxe ça ne marchera jamais ! Les rencontres ça ne marchera jamais ! L'optique... »

**DOMINIQUE GALLOIS
ET JULIEN DUPONT-CALBO**

Le patron du Crédit agricole, stagiaire dans une start-up

Les stages d'observation en entreprise ne sont pas réservés aux élèves de troisième. A soixante-trois ans, le patron du Crédit agricole, Jean-Paul Chifflet, s'apprête à partir à la découverte de Sopixi, start-up parisienne de cinq personnes. Une expérience inattendue pour ce grand banquier, habitué à jongler avec les milliards d'euros.

Tout est né d'une réflexion de Louis Gallois. « Je pense que ce serait une excellente thérapie pour les patrons de grandes entreprises (...) que d'affronter la vie concrète d'une PME, la vraie vie sans doute », suggère l'ancien dirigeant d'EADS et de la SNCF dans le livre d'Hervé Hamon, *Ceux d'en haut*, (Seuil, 272 p., 19 €).

A peine lancée, l'idée est reprise au vol par Christophe Agnus, un ancien journaliste, cofondateur de Sopixi en septembre 2012. Mi-avril, il envoie aux 40 patrons du CAC une lettre leur offrant un stage dans sa société.

« Les grands patrons ont des équipes qui leur mâchent tout, et ne voient plus ce qui se passe dans les PME, où il faut faire mille choses à la fois, justifie l'ex-reporter. Ils ne se rendent pas compte qu'en payant avec retard, par exemple, ils peuvent tuer leurs sous-traitants. » D'où son initiative pour rapprocher ces deux mondes, et s'offrir, au passage, un joli coup publicitaire.

Jean-Paul Chifflet est le premier à avoir dit oui. « J'ai reçu votre offre originale. Ma réponse est: Chiche ! » La visite du numéro un du Crédit agricole devrait cependant se limiter à une matinée, faute de temps.

« Bidouiller sans argent »

Le programme de ce « Vis ma vie » version PDG s'annonce donc chargé. Christophe Agnus entend d'abord mettre son stagiaire d'un jour au poste des relations avec les clients. Sopixi les aide à créer des sites Internet gratuitement, en se rémunérant sur ceux qui souhaitent davantage de services. « M. Chifflet verra ainsi ce qu'est une très petite entreprise pour laquelle chaque euro compte », explique M. Agnus.

Passage ensuite au marketing, « où on essaie de bidouiller sans argent » pour devenir un jour « le Skype du site Web ».

Suivra sans doute un topo sur les finances, et les relations parfois délicates avec les banquiers. Cela tombe bien, le Crédit agricole est l'une des deux banques de la PME. Qui plus est, Sopixi cherche à lever 1 million d'euros pour faire décoller son projet. La première banque française pourra peut-être l'aider...

AVIS AUX AUTRES PDG: « Il y a encore de la place pour des stagiaires. L'offre reste valable ! »

DENIS COSNARD

ON M'A DIT QUE CE N'ÉTAIT PAS POSSIBLE, MAIS JE L'AI FAIT !

Christian, maire, Gers

NECOUTEZ PAS LES LOBBIES.ORG

Photographie : Emmanuelle Brisson / Graphisme : @design

Le cinéma européen accuse Bruxelles de vouloir sacrifier l'exception culturelle

Une pétition exige l'exclusion de l'audiovisuel des discussions sur le libre-échange avec les Etats-Unis

La charge n'est pas venue de France, mais de Belgique. Une pétition de réalisateurs européens, emmenés par les frères Luc et Jean-Pierre Dardenne, deux fois lauréats de la Palme d'or à Cannes, a été lancée, lundi 22 avril, pour exiger de la Commission européenne l'exclusion explicite de l'audiovisuel et du cinéma des discussions commerciales bilatérales qui doivent s'ouvrir, à l'été, entre l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis.

Sous le titre « L'exception culturelle n'est pas négociable ! », plus de quatre-vingts réalisateurs européens pointent comme une date fatidique pour l'Europe l'adoption, le 13 mars, d'un projet de mandat de négociation par l'UE.

Il s'agit « d'un renoncement, d'une capitulation, d'une rupture », insistent les cinéastes, parmi lesquels figurent l'Autrichien Michael Haneke, le Danois Thomas Vinterberg, les Français Michel Hazanavicius, Agnès Jaoui et Bertrand Tavernier, l'Espagnol Pedro Almodovar, l'Allemand Volker Schlöndorff, l'Italien Marco Bellocchio, les Britanniques Ken Loach, Mike Leigh et Stephen Frears, mais aussi l'Américain David Lynch, ou la Néozélandaise Jane Campion.

« Avec l'adoption de ce mandat de négociation, qui réduirait la culture à une monnaie d'échange, la Commission [à l'exception de trois commissaires qui ont voté contre, dont le Français Michel Bar-

nier et la commissaire à la culture grecque, Androulla Vassiliou] a renoncé à défendre l'exception culturelle. Elle s'est reniée et a renié les engagements qu'elle avait pris, n'hésitant pas à faire preuve d'une duplicité condamnable », poursuivent-ils.

La charge a poussé les autorités de Bruxelles à réagir. Dans un communiqué, publié lundi soir, le commissaire européen au commerce, Karel De Gucht a affirmé que « l'exception culturelle ne sera pas négociée », avant d'ajouter que « les pays européens qui le souhaitent resteront libres de maintenir les mesures existantes. Et la France en particulier restera parfaitement libre de maintenir ses mécanismes de subventions et de quotas ».

Mais, dans le même communiqué, M. De Gucht a indiqué que les négociations avec les Etats-Unis prendront en compte « les différences sensibilités sectorielles de l'UE » et que « le secteur audiovisuel en

Paris veut exclure la défense des discussions

Paris veut exclure le secteur de la défense des négociations de libre-échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis, a déclaré, lundi 22 avril, à Chicago, Nicole Bricq. « Les marchés publics américains sont très fermés donc nous n'accepterons pas d'ouvrir le nôtre, a dit la ministre française du commerce extérieur, nous avons la

volonté d'exclure de la négociation tout ce qui traite de la défense. » EADS a perdu en février 2011 un appel d'offres pour le renouvellement de la flotte d'avions ravitailleurs de l'armée de l'air américaine, à l'issue d'une procédure émaillée d'irrégularités, et maintes fois retardée.

Une course contre la montre

Dans ces conditions, M. De Gucht, tout comme le président de la Commission, José Manuel Barroso, qui souhaite inclure les services audiovisuels, dans le champ des négociations commerciales avec les Etats-Unis, sont obligés publiquement de dire que l'exception culturelle sera préservée, sous peine de se voir menacés d'un veto français.

« Il y a quinze ans, on se battait contre l'impérialisme américain, aujourd'hui, c'est contre les autorités de Bruxelles », soupire Florence Gastaud, déléguée de l'ARP, société civile des auteurs-réalisateurs-producteurs. ■

ALAIN BEUVE-MÉRY

En panne économiquement, l'UE, selon certains de ses responsables politiques, ne pourra retrouver des marges de croissance qu'à condition de signer un accord de libre-échange avec les Etats-Unis ouverts à de nouveaux secteurs, ce qui permettrait de bénéficier du regain économique outre-Atlantique.

L'ouverture de l'audiovisuel et du cinéma à la concurrence constitue une contrepartie pour obtenir des assouplissements des Américains dans d'autres secteurs, comme l'automobile ou les services financiers.

Les adversaires à l'intégration du secteur audiovisuel dans le champ des négociations bilatérales font face à une course contre la montre. Lundi, M. Barroso s'est montré optimiste, espérant que les négociations puissent être lancées « avant l'été ».

L'UE doit adopter définitivement, le 14 juin, son mandat de négociation qui, depuis le 13 mars, comprend le secteur audiovisuel. Entre-temps, le Parlement européen doit rendre un avis, mi-mai, mais celui-ci n'est que consultatif.

« L'UE doit adopter définitivement, le 14 juin, son mandat de négociation qui, depuis le 13 mars, comprend le secteur audiovisuel. Entre-temps, le Parlement européen doit rendre un avis, mi-mai, mais celui-ci n'est que consultatif.

ALAIN BEUVE-MÉRY

Sous l'effet de la récession, la population de l'Espagne diminue

Le pays a perdu plus de 200 000 résidents en 2012, dont bon nombre de travailleurs immigrés

Madrid
Correspondance

Si, comme l'affirment certains démographes, « la chute de population est symbole de l'échec d'un pays », alors l'Espagne va très mal.

Après cinq années d'une crise économique, qui a fait monter le taux de chômage à 26% de la population active, le pays a perdu plus de 205 000 habitants en 2012, selon les chiffres du recensement municipal publiés par l'Institut national de statistiques, lundi 22 avril. C'est la première fois, depuis qu'ont été créées ces statistiques, en 1996, qu'est enregistré un tel phénomène. Alors que le nombre d'Espagnols enregistrés dans les municipalités a légèrement augmenté (10 000 résidents nationaux supplémentaires), les étrangers repartent. En 2012, près de 46 000 Equatoriens, 30 000 Roumains et 25 000 Colombiens, mais aussi plus de 15 000 Allemands et 14 000 Britanniques ont plié bagage, poussés par la crise.

La population de l'Espagne avait grandi trop vite, à la faveur du boom économique des années 2000. De moins d'un million d'étrangers en 2000, on est passé, dix ans plus tard, à 5,7 millions. Une grande partie de cette main-d'œuvre immigrée était venue travailler sur les grands chantiers.

« Sur le chantier de l'entree de la M30 [le périphérique espagnol] ou du terminal 4 de l'aéroport de Barajas, il y avait des équipes entières d'Equatoriens », se souvient Vladimir Paspuel, président

de l'association équatorienne Ruminahui. Les femmes, elles, étaient massivement employées dans le travail domestique.

Le rêve a pris fin

Avec l'éclatement de la bulle immobilière, en 2008, le rêve espagnol a pris fin. Après avoir touché leurs indemnités de chômage, de deux ans maximum, les immigrés ont commencé à partir. Doucement. Le plan de retour, mis en place par le gouvernement de José Luis Rodriguez Zapatero, en 2008, afin d'inciter les immigrés à repartir dans leur pays d'origine, a été un échec : à peine 10 000 étrangers l'ont sollicité entre 2009 et 2012.

Malgré un taux de chômage de 36% chez les immigrés et le sentiment qu'ils ont de n'être plus les bienvenus, la majorité d'entre eux résiste. « Leurs enfants sont nés et ont grandi en Espagne et ils ont souvent un crédit immobilier à rembourser, explique M. Paspuel. Les femmes conservent leur emploi de femme de ménage. Elles restent tandis que leurs maris vont tenter leur chance ailleurs, surtout en Belgique, en Angleterre ou au Pays-Bas, avec l'espoir de revenir quand la situation s'améliorera. »

Mais les économistes soulignent que l'immigration non qualifiée aura du mal à retrouver un emploi, même quand viendra la reprise économique.

En 2013, le gouvernement va consacrer entre 2,4 et 6,9 millions d'euros à « la réintégration positive des immigrés dans leur pays d'origine ». Le message est clair. ■

SANDRINE MOREL

OLED, quatre lettres avec lesquelles LG veut crever l'écran

Le sud-coréen mise sur cette technologie pour redresser son activité dans les téléviseurs

Le site est le joyau de LG Display, la filiale du chaebol sud-coréen LG, spécialisée dans les écrans pour téléviseurs, smartphones et tablettes. Construit en 2006 à un jet de pierre de la frontière nord-coréenne, le complexe de Paju tient autant du village que du centre industriel. Des supérettes, un magasin de cosmétiques et même des jardins ont poussé au milieu des gigantesques bâtiments blancs consacrés à la production et à la recherche.

Plus de 16 000 employés travaillent ici, dont près d'un millier uniquement pour le centre de recherche et développement. De ces lignes de montage sortiront bientôt les futurs produits dernier cri de LG : toutes sortes d'écrans nouvelle génération, flexibles ou encore transparents!

En attendant, l'usine de Paju produit des dalles à cristaux liquides LCD et surtout des écrans OLED : ultraplats, les téléviseurs OLED ne mesurent que 1,4 mm d'épaisseur. Ils offrent une qualité d'image et une luminosité sans précédent, considérés comme supérieurs à tout ce que le marché a produit jusqu'à présent.

LG mise gros sur cette technologie de pointe. Pour le coréen, cette innovation est un moyen de recréer de la valeur dans un secteur, la télévision, pour le moins sinistré. La concurrence accrue entre les différents acteurs, coréens, japonais et, aujourd'hui, chinois, a fait baisser les prix de manière vertigineuse ces dernières années.

Résultat, il n'y a guère plus que Samsung, LG et quelques fabricants chinois qui réussissent à faire de l'argent avec les téléviseurs. Et encore, si LG Display a réussi à renouer avec les bénéfices au premier trimestre – la filiale a engrangé 3,1 millions de dollars (2,3 millions d'euros), selon les chiffres publiés lundi 22 avril – c'est bien plus grâce à sa production d'écrans pour smartphones et tablettes que de téléviseurs.

Les géants japonais, eux, souf-



Lors du Salon mondial des technologies de l'information, à Séoul, en mai 2012. SEONGJOON CHO/BLOOMBERG VIA GETTY IMAGES

frent comme jamais. Seul un yen plus faible a récemment permis à ces entreprises, autrefois leaders de leur secteur, de réduire leurs pertes. « L'OLED pourrait permettre à LG et aux autres fabricants de stabiliser les prix », commente Paul Grey, du cabinet Display-Search.

Samsung, le grand rival

« Nous avons beaucoup investi dans le développement de ces produits. C'est l'avenir de LG qui est en jeu », souligne Changho Oh, le vice-président de la branche écrans.

Secret industriel oblige, la chaîne où sont assemblés les panneaux OLED n'est pas accessible aux visiteurs. Ils sont tout juste autorisés à observer, derrière une vitre, le mouvement régulier d'un bras mécanique qui range sur de hauts plateaux d'immenses plaques, qui, une fois découpées – les plus grandes (les P8) mesurent 2,2 m par 2,5 m –, permettent de fournir jusqu'à 6 écrans de 55 pouces de diamètre. Selon les projec-

tions de LG Display, les écrans OLED devraient représenter 9,2% du marché des téléviseurs en 2016. Mais, avant de s'assurer une place sur le podium de ce nouveau marché, le groupe doit résoudre quelques problèmes. Le procédé, tel qu'il a été développé par le conglomérat sud-coréen, est difficile à industrialiser.

Les lignes consacrées aux dalles P8 sont dotées d'une capacité théorique de production de 8 000 panneaux par mois (soit 48 000 écrans). Mais elles sont encore loin d'un tel rendement. Les coûts de fabrication demeurent élevés. Le téléviseur OLED 55 pouces, commercialisé fin 2012, ne vaut pas moins de 10 000 dollars (7 500 euros).

« LG est lancé dans une course aux prix, ils doivent faire en sorte que leurs écrans soient abordables », prévient M. Grey, de Display-Search. Sinon, les consommateurs pourraient être tentés de continuer à plébisciter des technologies plus abordables comme le LCD.

D'autant que celui-ci est en constante évolution et proposera bientôt de l'ultra-haute définition.

Sans oublier que LG doit composer avec son grand rival, Samsung. Numéro un mondial des téléviseurs et principal chaebol sud-coréen, ce dernier a lui aussi investi dans l'OLED. Il en équipe ses terminaux mobiles et affirme régner sur 98% du marché couvert par la technologie. Ce chiffre est démenti par LG, au prétexte qu'il n'inclut pas les grands écrans, précisément ceux sur lesquels mise LG.

Les deux conglomérats n'en finissent plus de se disputer le leadership de l'OLED. En 2012, une dizaine de personnes ont été arrêtées pour avoir volé la technologie de Samsung au profit de son concurrent. Mardi 9 avril, les locaux de Samsung Display ont été visités par la police sur la base d'allégations de vol émises par LG. ■

ELISE BARTHET
(SÉOUL, CORRESPONDANCE)
ET SARAH BELOUEZZANE

Le modèle Darty, balayé par la crise et Internet

L'enseigne a revu ses prévisions à la baisse. Les syndicats s'inquiètent des rumeurs de vente

On ne l'attendait pas avant début mai, il est arrivé avec plus d'une semaine d'avance. Régis Schultz, le nouveau directeur général de Darty PLC, le groupe britannique propriétaire de l'enseigne de distribution du même nom s'est installé, lundi 22 avril, au siège de la filiale française dans les locaux de Bondy.

Si M. Schultz est arrivé si tôt, c'est que sa mission est ardue : il doit redresser un groupe en déshérence sur fond de rumeurs selon lesquelles Darty pourrait être mis en vente par son principal actionnaire, le fonds Knight Vinke, qui a démenti, lundi, avoir donné un mandat de vente à une banque. Le matin même, *Le Figaro* affirmait que plusieurs acteurs de la grande distribution, dont Carrefour, avaient regardé le dossier.

« J'ai passé la soirée de lundi à discuter avec les collègues, inquiets de ce qui se passe », affirme Jean-Marc Miduri délégué CGT, il n'y a pas de fumée sans feu. » Le représentant syndical s'apprête d'ailleurs à envoyer un courrier à M. Schultz lui demandant de recevoir les syndicats au plus vite afin de leur fournir des explications.

Inquiets, les salariés savent que la situation de Darty n'est pas au beau fixe : le 15 février, le groupe d'électroménager a dû publier un avertissement sur résultats pour prévenir les investisseurs qu'il n'atteindrait aucun de ses objectifs pour l'exercice 2012-2013. Sur tout, la perspective d'un maigre bénéfice de 30 millions d'euros (sur un chiffre d'affaires de 4 milliards) sur lequel comptait l'enseigne a été définitivement enterrée.

« La mauvaise situation de Dar-

ty est une conjonction de mauvais facteurs, explique Yves Marin, analyste au cabinet Kurt Salmon, il y a la conjonction économique bien sûr, mais aussi des erreurs imputables à la direction du groupe. »

La mauvaise situation économique de l'Europe d'abord : l'enseigne de distribution de produits électroménagers fait en effet les frais d'arbitrages de consommation, jugés très radicaux par les observateurs. Confrontés à la crise, les ménages ont rogné sur leurs dépenses d'électroménager et de produits techniques : la chute, en 2012, des ventes de téléviseurs a fortement affecté l'enseigne.

Un peu trop cher

Quant aux consommateurs qui ont tout de même tenu à réaliser des achats de ce type, ils ont privilégié Internet. « Le site Internet de Darty est bien fait, mais il subit de plein fouet la concurrence de sites spécialisés et très agressifs comme Cdiscount.com », remarque M. Marin. Les consommateurs, devenus plus autonomes, seraient par ailleurs, de plus en plus réticents à l'idée de devoir systématiquement choisir leur produit avec un vendeur, et ne jamais pouvoir se servir tout seul. Un modèle qui avait pourtant fait les beaux jours de l'enseigne!

Autre souci : Darty serait un peu trop cher et ne disposerait pas de suffisamment de produits de marque distributeur afin de baisser les niveaux des premiers prix. Enfin, commente un observateur : « Ils sont trop rigides, les rythmes de prise de décisions sont beaucoup trop lents. Espérons que ça change avec la nouvelle direction. » ■

S.B.

Pertes & profits | CHRONIQUE

PAR STÉPHANE LAUER



Coup de patin

Michelin

Quand il s'agit de freinage, tout est une question de dosage. Trop brutal, il peut vous conduire dans le fossé. Pas assez ferme, il risque de ne pas permettre d'éviter l'obstacle. Jean-Dominique Senard, au volant de Michelin depuis à peine un an, va pouvoir tester ses qualités de pilote. Face au sensible ralentissement du marché du pneumatique, le patron va en effet donner son premier coup de patin.

Les meilleures choses ont une fin. Le cercle vertueux que Michelin avait réussi à mettre en place

ces dernières années est en train de toucher ses limites. Montée en gamme et hausses de prix avaient jusque-là assuré la prospérité du fabricant de pneumatiques. Mais faute de demande suffisante, le groupe doit aujourd'hui lever le pied : baisser les prix, voir adapter son outil industriel au recul de la production.

Les résultats du premier trimestre, au cours duquel les ventes de Michelin ont plongé de 8 %, ont donné l'occasion d'allumer les warnings pour prévenir d'un freinage imminent. « Si les volumes demeurent aux niveaux actuels, cela impliquerait bien sûr certai-

nes restructurations en Europe. C'est à l'examen, mais rien n'est encore décidé », a averti Marc Henry, directeur financier du groupe.

L'avertissement a tout de même le mérite d'être clair. Les investissements réalisés ces dernières années dans les usines européennes ont permis d'améliorer leur compétitivité, mais Michelin se trouve actuellement confronté à des taux d'utilisation extrêmement bas.

Faute d'une demande suffisante, Michelin doit adapter son outil industriel

La situation est particulièrement critique sur le segment du poids lourd, où les volumes de production ont chuté d'un quart depuis 2007. Aujourd'hui, les usines tournent en moyenne à 60 % de leurs capacités. Les usines de

Tours et de La Roche-sur-Yon sont dans le collimateur.

Dans l'automobile, le fabricant de pneumatiques est bien entendu touché par la baisse des ventes de véhicules neufs en Europe, qui s'accroît, mais ce qui inquiète surtout Michelin, c'est le marché du remplacement, qui représente près de 80 % de son chiffre d'affaires. Et sur ce segment, la crise est en train d'instiller son venin. Faute de moyens, de plus en plus d'automobilistes retardent le remplacement de leurs pneus.

Jean-Dominique Senard a bien commencé à poser le pied sur le frein en signant un accord de flexibilité, qui permet de lisser les à-coups conjoncturels. Mais la question est de savoir si en Europe, le niveau de production ne devient pas structurel, auquel cas l'accord pourrait se transformer en rustine bien fragile. ■

Retrouvez Pertes & Profits sur le Net : Lauer.blog.lemonde.fr

Sidérurgie

ArcelorMittal se résout à investir 13 millions en R&D en Lorraine

Le géant sidérurgique ArcelorMittal a confirmé, lors d'un comité de suivi qui s'est tenu lundi 22 avril, qu'il allait investir 13 millions d'euros dans un nouveau programme de recherche sur la réduction des émissions de CO₂ issues de la fabrication d'acier. Baptisé LIS (*Low Impact Steelmaking*), ce projet public-privé sera doté d'un budget de 32 millions d'euros, dont 17 seront apportés par des industriels. LIS devrait associer, outre le centre de recherche ArcelorMittal de Maizières-lès-Metz (Moselle), les groupes Air Liquide et GDF Suez, ainsi que l'université de Lorraine et le CNRS. « Au total, 60 % des activités de recherche [de LIS] seront réalisées dans les centres techniques et de recherche de la région », a souligné le numéro un mondial de la sidérurgie dans un communiqué.

Ce programme était l'une des contreparties exigées par le gouvernement à la fermeture des hauts-fourneaux de Florange (Moselle). Mais, contrairement à ce qu'espéraient les syndicats, ArcelorMittal ne s'est pas engagé à construire sur le site lorrain un « démonstrateur industriel » des technologies développées par LIS, comme le souhaitait pourtant l'exécutif. « La question se reposera d'ici deux ou trois ans, à l'issue du programme de recherche », assure-t-on néanmoins dans l'entourage de Geneviève Fioraso, la ministre de la recherche. ■ CÉDRIC PIETRALUNGA

High-tech Bruxelles soupçonne une entente dans le secteur des cartes à puces

La Commission européenne a annoncé, lundi 22 avril, avoir communiqué ses griefs à plusieurs fournisseurs de microprocesseurs pour cartes à puces. Ils sont soupçonnés d'avoir participé à une entente, « pour maintenir les prix élevés », en violation des règles de concurrence. — (AFP)

Google condamné en Allemagne

L'autorité de protection des données de Hambourg a annoncé, lundi 22 avril, avoir infligé une amende de 145 000 euros au géant américain de l'Internet Google, accusé d'avoir enregistré illégalement des données personnelles, par le biais de son service de cartographie, Street View.

Luxe

30 %

C'est la hausse du bénéfice, prévue par le groupe suisse Richemont, le numéro deux mondial du luxe, pour son exercice 2012-2013, clos le 31 mars. Le propriétaire de Cartier a donné ces indications de manière anticipée, mardi 23 avril, avant leur publication le 16 mai. La Bourse helvétique impose de prévenir les investisseurs en cas de forte variation des résultats.

Mauboussin relocalise une partie de sa production

Le joaillier Mauboussin rapatrie de l'Inde la production de Premier Jour, sa bague la plus vendue, qui sera fabriquée dès le 1^{er} juin chez un sous-traitant près de Lyon, a indiqué, lundi 22 avril, son PDG, Alain Némarq.

Soupçonné de corruption, Ralph Lauren préfère payer

Ralph Lauren paiera 1,6 million de dollars (1,2 million d'euros) au ministère de la justice des Etats-Unis et au gendarme de la Bourse américaine pour mettre un terme à une enquête pénale et civile sur des soupçons de pots-de-vin visant l'une de ses filiales en Argentine. — (Reuters)

Energie

Echec d'un troisième forage pétrolier au large de la Guyane

Le groupe britannique Tullow Oil a annoncé, mardi 23 avril, l'échec du forage d'un troisième puits au large de la Guyane française alors qu'une première découverte de pétrole, en 2011, avait fait miroiter d'énormes retombées potentielles. « Bien que le forage de ce puits n'ait pas rencontré une quantité significative d'hydrocarbures, nous avons renforcé nos connaissances de cette zone frontière d'exploration », a déclaré Angus McCross, un des responsables de Tullow Oil. Le groupe britannique, partenaire de la compagnie anglo-néerlandaise Shell, qui est l'opérateur de ce permis d'exploration, ne renonce donc pas. Le navire de forage va désormais se déplacer vers un autre puits, Cebus, dont le forage doit commencer d'ici à deux semaines, selon Tullow Oil, qui dit s'attendre à un « résultat plus tard cette année ». — (AFP)

GDF Suez ralentit le rythme de ses embauches

L'énergéticien GDF Suez va réduire ses recrutements de 4 200 postes d'ici à 2015 en Europe, ce qui assurera, selon la direction, « la stabilité des effectifs ». Une version contestée, lundi 22 avril, par la CGT, qui accuse le groupe de vouloir « supprimer plus de 4 000 emplois sur trois ans ».

Accor change de PDG sur fond de différend avec ses actionnaires

La fin de mandat de Denis Hennequin devait être actée mardi, avant l'assemblée générale de jeudi

Et de trois PDG débarqués en l'espace de huit ans chez Accor par le fonds d'investissement américain Colony. Après Jean Marc Espalioux en 2005, Gilles Péliouin cinq ans plus tard, Denis Hennequin quitte ses fonctions à la tête du groupe hôtelier.

A deux jours de l'assemblée générale, l'ex-président de McDonald's Europe devait démissionner, ou être démissionné, mardi 23 avril, lors d'un conseil d'administration comme l'annoncent *Les Echos* et *Le Figaro*. La raison : un désaccord profond sur la stratégie avec le duo d'actionnaire principal, Colony Capital et le français Eurazeo détenteurs ensemble de 21 % du capital et 30 % des droits de vote. Sans tomber dans la caricature, elle se résume à une confrontation de deux logiques, l'une entrepreneuriale, l'autre financière.

Voilà plusieurs semaines, voire plusieurs mois que le conflit est latent. A son origine, un malentendu. En 2010, quand il est porté à direction générale du groupe, M. Hennequin a pour feuille de route approuvée par ses actionnaires le développement du cinquième groupe hôtelier mondial vers les pays émergents. Il faut absolument redévelopper le groupe vers cette zone pour atténuer le poids de l'Europe, en crise qui représente 70 % du résultat. L'objectif étant de le ramener à 50 %. La tâche est d'autant plus complexe que la crise est profonde ce qui ralentit le processus de changement.

Les actionnaires ont aussi l'œil rivé sur le cours d'Accor qui ne décolle pas. Au contraire. Une première initiative sera de se séparer, en 2010, de toutes les activités non



M. Hennequin était le PDG d'Accor depuis janvier 2011. M. LANGSDON/REUTERS

hôtelières - les Tickets restaurant regroupés dans Endered, leader mondial des services prépayés aux entreprises - pour mieux valoriser en Bourse chaque activité.

Nouvelle étape en janvier 2012. Cette fois Colony et Eurazeo poussent à la vente du parc immobilier et à une séparation totale de l'exploitation des hôtels. L'idée étant de dégager une meilleure valorisation de ce parc. La conséquence serait alors de fragiliser Accor qui, en n'étant plus que concentré sur la gestion des hôtels, serait alors facilement opérable.

M. Hennequin s'y oppose. Plutôt qu'un changement de modèle économique radical, il prône une stratégie souple et évolutive consis-

tant à garder le contrôle de 20 % des hôtels du groupe. Il est ainsi décidé que 800 établissements changeront de mode de gestion en quatre ans, passant pour la plupart sous le régime de la franchise, ce qui permet à Accor d'alléger sa dette et de ne pas avoir à financer des investissements de modernisation.

Inquiétudes syndicales

Cette réorganisation ne suffit pas aux deux fonds actionnaires qui ne la jugent pas assez rapide. Les tensions alors se multiplieront avec M. Hennequin. Tout est prétexte à dissensions. Les sujets seront multiples allant jusqu'à concerner les modalités du plan de départs volontaires de 172 per-

sonnes décidés au siège. Les actionnaires le jugent trop onéreux et auraient préféré des négociations au cas par cas. D'où la séparation.

Et pourtant M. Hennequin aurait tenté de rallier à sa cause les autres actionnaires, notamment le Fonds stratégique d'investissement (FSI) actionnaire à 3 %, en vain apparemment, en avançant l'idée de défendre un champion national.

« Nous sommes surpris du peu de délai qu'on laisse à un capitaine pour faire ses preuves et inquiet de voir le tout financier prendre la place », réagit Gilles d'Arondel secrétaire général de FO. Il redoute de voir « un fleuron national passer aux mains de fonds de pension dont les seuls critères sont d'accélérer la rentabilité ». Si FO réserve sa réaction en tant que deuxième syndicat d'Accor, la CFDT qui est la première instance dans Accor appelle à une manifestation jeudi.

Mais au-delà de l'éviction d'un PDG, l'affaire Accor pose un problème de gouvernance. Car avec 21 % du capital, les deux fonds détiennent aujourd'hui 40 % des sièges du conseil d'administration imposant ainsi leur stratégie.

D'ores et déjà, les deux fonds devraient s'interroger sur leur choix de limoger M. Hennequin, car au lieu de provoquer l'effet escompté - une hausse du cours -, elle a fait l'inverse. Le titre perdait près de 2 % à l'ouverture de la séance, mardi. « Cela révèle une fois de plus que Colony ne sait pas choisir ses dirigeants. Regardez Carrefour, il a fallu virer deux patrons avant de trouver le bon », note perfidement un spécialiste du secteur. ■

DOMINIQUE GALLOIS

Le Royaume-Uni décide de céder ses parts dans Urenco

Le sort du numéro deux mondial de l'enrichissement d'uranium ne laisse pas indifférent Areva

Fin de cycle pour Urenco. Soucieux de se désendetter, le Royaume-Uni a annoncé, lundi 22 avril, sa volonté de céder tout ou partie de sa participation de 33 % dans le capital du numéro deux mondial de l'enrichissement d'uranium. Cette décision a été prise après accord des autres actionnaires d'Urenco, les Pays-Bas et les électriciens allemands E.ON et RWE, a précisé Londres.

Fondé en 1971, après la signature du traité d'Almelo - cité néerlandaise de la province d'Overijssel - entre le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas, Urenco est souvent présenté comme une pépite par les observateurs. Avec un taux de marge de plus de 54 % en 2012, un chiffre d'affaires en hausse de

23 % à 1,6 milliard d'euros et la maîtrise de la technologie d'enrichissement de l'uranium par centrifugation, la société pourrait avoir de nombreux prétendants. Le gouvernement britannique espérait retirer 3,5 milliards d'euros de cette cession, ce qui valoriserait Urenco à plus de 10 milliards d'euros.

La rose a ses épines

Les raisons de s'intéresser à cette entreprise ne manquent pas. Le marché de l'enrichissement offre une visibilité de quinze à vingt ans, compte tenu de la durée connue d'exploitation des réacteurs. Ce secteur est structuré autour d'un nombre réduit d'acteurs internationaux : le russe Rosatom, l'américain USEC, le français Areva, et

Urenco représentent 95 % des capacités mondiales de production.

Mais la rose a ses épines. Comme le souligne Areva dans son document de référence pour 2012, l'accident de Fukushima, en mars 2011, a conduit à une baisse des prix sur le marché spot « en raison de la réduction de la demande au Japon et en Allemagne », et à une baisse des prix à long terme « dans l'attente des annonces de redémarrage des réacteurs japonais. »

A ces incertitudes s'ajoute la nature très capitalistique de cette industrie, véritable barrière à l'entrée pour de nouveaux acteurs. Le dernier obstacle réside dans la nécessité pour un éventuel acquéreur d'être approuvé par tous les actionnaires actuels d'Urenco.

Malgré ces contraintes, les noms de candidats circulent. La presse britannique cite l'Office d'investissement du régime des pensions du Canada, l'américain Westinghouse et le canadien Cameco.

Côté français, on prête à Areva quelques velléités. Interrogé par *Le Monde*, le groupe renvoie aux propos passés de son PDG, Luc Oursel. « Si des mouvements devaient s'opérer [sur le capital d'Urenco], il faudrait que nous les observions et que nous les analysons. Et puis nous aviserons en fonction des événements. » Il est vrai que, pour Areva, l'enjeu n'est pas tant d'acquiescer tout ou partie d'Urenco que d'éviter son rachat par un concurrent trop puissant. ■

ANNE EVENO

LCP
ASSEMBLÉE NATIONALE

Mercredi 24 avril à 19h30
Jean-François Copé

Invité de
QUESTIONS D'INFO

Emission politique présentée par Frédéric HAZIZA

Avec :
Françoise FRESSOZ, Sylvie MALIGORNE et Marie-Eve MALOUINES

Le Monde **AFP** **info**

Et **Dailymotion**

LCP sur le canal 13 de la TNT, le câble, le satellite, l'ADSL, la téléphonie mobile, sur iPhone et iPad. En vidéo à la demande sur www.lcpan.fr et sur Free TV Replay.
www.lcpan.fr

Le crime de monsieur Seidl

LAURENT CARPENTIER
Vienne, envoyé spécial

Oui, les héroïnes de *Paradis : amour* tiennent des propos racistes. Non, je ne les condamne pas, ni ne les ridiculise, ni ne valorise leurs propos. Nous sommes tous racistes d'une certaine façon. La question c'est : qu'est-ce qu'on en fait ? Silence. « Chacun de nous a ses abîmes. Et à chacun j'offre un miroir, la possibilité de se confronter à lui-même. Cela peut être désagréable, mais ce n'est pas chez moi que cela se passe, c'est dans votre regard. A chacun de mener sa réflexion. C'est ce pour quoi les films sont faits, non ? » Il pèse ses mots, a peur d'être mal compris. Cela fait si longtemps qu'on le comprend mal... Il a tenu à la présence d'une interprète mais continue de trouver étonnant qu'on lui consacre tant de temps : Ulrich Seidl est, à 61 ans, l'autre grand cinéaste autrichien actuel avec Michael Haneke, et cette année, avec les trois volets de sa trilogie, il a été à l'affiche de tous les grands festivals européens. Le grand chelem. A Cannes avec *Paradis : amour* ; à Venise avec *Paradis : foi* ; à Berlin avec *Paradis : espoir*. Un triptyque dont les deux derniers volets sortent cette semaine en France, et que Seidl aurait tout aussi bien pu nommer « Enfer : solitude ».

Sa caméra est crue, sans complaisance, elle puise aux racines du documentaire une sorte d'objectivité radicale qui laisse la violence et le sexe s'ébattre et le spectateur ronger son mal-être. Quand, dans *Paradis : foi*, une femme se met nue devant le Christ pour se fouetter, elle le fait vraiment, longuement, et l'on souffre de la voir souffrir. Quand les femmes trop rondes, trop âgées, de *Paradis : amour* s'offrent « un Noir » comme objet sexuel, on est pris à la gorge. « Les gens sont toujours surpris », raconte-t-il. *Ils se demandent qui est cet homme qui fait des films si terribles, ils s'attendent à un type très flippé et ils voient arriver un curé...* » Gilet noir, chemise noire, jean noir, tout noir, sauf les cheveux et la barbe, qui grisonnent. Il sourit de sa farce et, quand il sourit, son visage rougit. Etrange timidité, étonnante bienveillance, chez un homme dont les films ne semblent craindre aucun malaise...

Ce « Je ne juge personne » qu'il revendique renverrait plutôt à une tradition protestante, mais c'est dans une Autriche catholique et traditionaliste qu'Ulrich Seidl a grandi. Une fratrie de cinq, lui au milieu, et un père médecin qui le destine à la soutane. « *Il enfait toujours un.* » Dans la bonne ville de Horn, à quelques kilomètres du rideau de fer, il aide à la messe, porte des habits taillés sur mesure par les sœurs et part tôt en pension chez les jésuites. C'est là qu'à l'adolescence il commence à ruer dans les brancards. Et se fait virer de chez les Pères.

« Les gens sont toujours surpris. Ils s'attendent à un type très flippé et ils voient arriver un curé... »

A Vienne, où il débarque pour faire des études, il cherche l'autre, l'étranger, le prolétaire, l'inconnu. Il travaille à l'usine, fait le chauffeur, multiplie les petits boulots, s'intéresse à la photographie (Diane Arbus, Nan Goldin – deux photographes du désastre) et à l'histoire de l'art. « *Je suis un observateur de la vie et des êtres humains. Pour moi, il est très important de communiquer avec d'autres milieux, on ne le fait pas assez. La société fonctionne par tiroirs. Les gens qui me reprochent de porter un regard désagréable sur mes protagonistes ne les connaissent pas, ne font pas l'effort d'aller à la rencontre des autres. Moi, si. J'ai de l'amour pour eux.* » Encore son côté prêtre ? « *Peut-être. Mais je ne prêche pas. Je montre, je n'élucide pas.* »

A 26 ans, il intègre l'école de cinéma de



Vienne. Et commence, dès son premier film d'études, à régler son compte à la société autrichienne. Prétextant un documentaire sur un bal d'étudiants, *Der Ball* tourne en dérision les notables de Horn. Le film fait scandale. On menace le propriétaire du cinéma local de lui couper les subventions s'il lui prenait l'envie de le projeter. Le jeune Seidl, renvoyé de l'école de cinéma, loue la salle. Elle sera comble.

Sa voie est tracée. De *Good News* (1990), un documentaire sur les vendeurs de journaux immigrés, à *Import-Export* (2006), avec prostituée ukrainienne et maison de vieux, en passant par *Animal Love* (1995), focus sur la zoophilie ordinaire, il passe du documentaire scénarisé à la fiction où se mêlent réalité et imaginaire, acteurs professionnels et amateurs.

Wasserberggasse 5. Un vieil appartement viennois au premier étage d'un immeuble défraîchi. Il reçoit dans la cuisine. Un portrait d'Eric von Stroheim y surplombe un gros canapé en cuir droit sorti des ténèbres du passé. C'est ici, dans l'appartement de sa grand-mère, que le réalisateur a installé sa petite équipe de production et de montage depuis que le succès de *Dog Days*, en 2001, Prix spécial du jury à Venise, lui en a donné les moyens. Il a débouché une bouteille de Grüner Veltliner, un blanc frais des bords du Danube. Le pays de sa grand-mère. Son mari était vice-président de la Cour des comptes et fut le secrétaire de Kurt von Schuschnigg, dernier chancelier autrichien avant l'Anschluss. Elle-même reste pour Ulrich Seidl la personne la plus ouverte de la famille, qui l'accueillait à bras ouverts au temps de son exil moral.

Il file le long de l'appartement, ombre silencieuse et efficace. Maître des lieux, champion du contrôle, mais également invisible et passe-muraille. Ses collaborateurs, ses amis décrivent le même personnage : perfectionniste, accumulant du matériel en permanence, préférant le concret à l'abstraction, dormant cinq heures par nuit. Sa vie est un vagabondage qui procède par cercles concentriques – d'abord lui, puis sa famille, sa ville, son

Il filme sans prendre de gants, malmène les spectateurs, mais jure aimer profondément son prochain. Rencontre avec le cinéaste autrichien Ulrich Seidl, dont les deux derniers volets de la trilogie « Paradis » sortent sur les écrans

pays, sa civilisation, sa planète – en quête de sens. Ou d'une rédemption ? « *Le catholicisme sait très bien où sont le bien et le mal. Toute mon enfance, j'ai trimballé cette mauvaise conscience... On se sent tellement coupable. J'ai eu des moments de grande dépression, des bouffées d'angoisse, des peurs paniques. Je suis le messenger des mauvaises nouvelles, ironise-t-il. Et c'est souvent celui qui est puni.* »

Stefan Grisseemann, critique au magazine viennois *Profil*, a consacré à Seidl une biographie soigneusement documentée. « *Les cinéastes viennois Michael Haneke, Ulrich Seidl, Barbara Albert, Markus Schleiner, Ruth Mader... disent tous qu'ils ne forment pas une école. Et c'est vrai. Ce qui les rapproche, c'est sans doute d'être confrontés à l'esprit très conservateur qui règne ici, et leur violence est sans doute une réaction au "N'en parlons pas" qui fut la règle dans le pays depuis la fin de la guerre. Ils sont solidaires, ils sont amis, ils se croisent, mais ils ne s'intéressent pas vraiment à ce que font les autres. Haneke ne laisse rien au hasard dans le scénario, dessine chaque plan. Ulrich Seidl, lui, doute, hésite, tâtonne. Il aime qu'on le critique. Dans ces cas-là, il dit toujours : "C'est intéressant."* »

Le jour file vers la nuit. Devant la galerie Bawag Contemporary se presse la faune viennoise des grands jours. Un grand garçonnisme en loden étrié, quelques yuppies habillés en milords, une forêt de lunettes à grosses montures noires, quelques vieux sortis d'un catalogue kitsch des années 1950 et un skater. Pour Ulrich Seidl, voir ses fameux « tableaux » – tel qu'il a théorisé les plans fixes aux cadres hyperléchés qui caractérisent ses films – exposés dans la plus grande galerie viennoise d'art contemporain est une consécration. *Paradis : vernissage.* « *Il y a encore dix ans, certains voulaient interdire mes films, aujourd'hui, je suis une gloire en Autriche, sourit-il. J'ai un peu de mal à m'y faire.* » Il y a toujours une pointe d'ironie mêlée à une grande sincérité quand Seidl parle. Chez le prêtre, le diabolin n'est jamais loin. Il hausse les épaules : « *Bien sûr, c'est compliqué*

Ulrich Seidl, dans son bureau, lundi 22 avril, à Vienne. REINER RIEDLER POUR « LE MONDE »

pour mes fils d'avoir un père comme moi... Mais je trouve les enfants beaucoup trop sages aujourd'hui, les gens trop contrôlés. Tout est devenu crime. »

Dans la « Seidl family », Wolfgang Thaler est le cameraman. Il a été de toutes les aventures depuis 1998. « *Pour travailler avec Seidl, il faut entrer dans son monde, sinon vous êtes perdu. Et douze heures de shooting avec ces gars qui ne s'arrêtent jamais, cela peut être éprouvant, je vous assure,* dit-il, plongé dans l'admiration d'une des photos exposées. Les tirages au grain épais sont issus des trois films de la trilogie. Ici : une plage kenyane. Le cadre, géométrique, est divisé en deux. A droite, une rangée de touristes blancs et gras allongés sur des chaises longues ; à gauche, les vendeurs à la sauvette noirs, debout et en attente ; au milieu, une corde et un policier qui patrouille. « *Toute l'histoire du film est dans ce cadrage. L'Afrique et l'Europe. C'est Seidl. On se connaît depuis si longtemps... Et pourtant il me surprend encore. Parce qu'il voit des choses que je ne vois pas.* »

Pas de musique si elle n'est induite par l'histoire... Pas de scénario écrit dans les mains des acteurs... Ses fameux « tableaux »... Les dix règles de tournage qu'Ulrich Seidl s'est édictées ne sont pas sans rappeler le Dogma des cinéastes Danois. Tout comme la crudité réaliste et la justesse de ses films pourraient évoquer *Les Idiots* de Lars von Trier... On ose le parallèle : le Danemark, cet autre pays regardé avec bienveillance par Hitler pour son aryanisme présumé, placé sous protectorat, et à qui une sorte de neutralité et l'absence de déportation massive des juifs pendant la guerre ont évité de regarder lui aussi son passé en face ?

« *C'est intéressant...* » Aïe... « *Oui, mais j'ai filmé avec les critères de Dogma bien avant que Dogma n'existe,* finit-il par rétorquer, un peu agacé d'être comparé à ce Danois qu'il trouve maniériste... Et la violence du monde s'évanouit dans son sourire. ■



Politique | CHRONIQUE
PAR GÉRARD COURTOIS

Le président face à l'opposition permanente

Un an, bientôt, après son élection, le moins qu'on puisse dire est que le président de la République n'est pas à la fête. Au centre, à droite, à gauche, même les plus placides s'alarment d'un « climat très inquiétant » (François Bayrou), « pourri et dangereux » (Benoist Apparu), du « risque de chienlit » (Jean-Pierre Raffarin) ou d'un « pays au bord de la crise de nerfs » (Jean-Christophe Cambadélis). Sans parler de ceux, à droite, qui versent de l'huile sur le feu avec jubilation.

La République – la V^e, s'entend – en a vu d'autres, peut se rassurer François Hollande, qui en connaît les ressorts et les ressources. Depuis 1958, le régime bâti par le général de Gaulle n'a-t-il pas résisté à toutes les tempêtes, surmonté la dépression de la guerre d'Algérie, encaissé la tornade de Mai 68, absorbé la grande marée de la droite contre la réforme de l'école en 1984, traversé plusieurs bourrasques de la jeunesse en 1986, 1994 et 2006, résisté à la vague des grèves de novembre 1995 ou à celle des manifestations sans fin contre la réforme des retraites en 2010 ?

A chaque fois, le pouvoir a été secoué, voire paralysé. Mais il a surmonté l'épreuve. Et protégé le président. L'adoption ou le retrait du projet qui avait mis le feu aux poudres, un changement de gouvernement, au plus une dissolution de l'Assemblée (en 1968) ont permis de regagner des eaux moins agitées.

Pourquoi en irait-il différemment de la fronde suscitée par la réforme du mariage, qui s'est envenimée depuis des mois ? Après tout, le projet de loi accordant aux couples homosexuels les mêmes droits que ceux des couples hétérosexuels sera solennellement adopté mardi 23 avril et, sauf censure du Conseil constitutionnel, les premiers mariages gays seront célébrés cet été.

Déjà, en 1975, lors de la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse, puis en 1999, lors de la création du pacs, la droite avait poussé des cris à fendre l'âme et voué les réformateurs aux gémonies, avant d'admettre, bon gré mal gré, que la famille et la société n'avaient pas sombré dans d'infrastructures catastrophes.

Aujourd'hui, pourtant, ce scénar-

rio de l'apaisement n'est pas le plus probable. Il bute, en effet, sur trois constats qui modifient les lois habituelles de la physique politique.

Tout d'abord, l'accumulation des crises. Celle, culturelle, du mariage vient s'ajouter à la crise économique qui mine la confiance du pays et le moral des Français depuis cinq ans, aussi inexorablement que la courbe du chômage grimpe vers des records historiques. Et, comme si ce n'était pas assez, le scandale Cahuzac y a surajouté une crise morale ou l'indignité d'un ministre jette, quoi qu'on en dise, l'opprobre sur tout le monde politique. Cela fait beaucoup d'électricité dans l'air.

Ensuite, et plus que jamais, tous les pouvoirs sont concentrés entre les mêmes mains. Les présidents de droite ont dû composer avec de solides bastions locaux de gauche, tandis que François Mitterrand à l'Élysée ou Lionel Jospin à Matignon ont dû composer avec un Sénat d'opposition. Or les socialistes détiennent presque à eux seuls, aujourd'hui, tous les leviers : gouvernement, Assemblée, Sénat, quasi-totalité des régions et majorité des départements et des grandes villes. Cette force est une faiblesse, tant elle entrave la respiration démocratique du pays. Faute de contre-pou-

voirs, la grogne passe par la rue.

Enfin, les gouvernants souffrent, comme jamais, de leur impuissance à trouver un traitement efficace contre le cancer du chômage. Les Français avaient cru, en 2007, au volontarisme de Nicolas Sarkozy ; ils ont fait confiance, en 2012, à la détermination de François Hollande. En vain. Dans les deux cas, le désenchantement a fait place à la désillusion, et désormais à la défiance. Quand à peine plus du quart de l'opinion fait encore crédit au chef de l'Etat, c'est son action qui se trouve entravée ou inopérante.

Il ne peut qu'en faire le constat, cruel, ces jours-ci, sur tous les dossiers décisifs. Certes le président préside, le gouvernement gouverne et le Parlement parlemente. Mais, quoi que dise ou fasse le pouvoir, ses opposants ne désarment pas. Au contraire.

Ainsi du « mariage pour tous ». La maîtrise de l'ordre du jour parlementaire a permis d'accélérer l'adoption définitive du texte, dans l'espoir de couper l'herbe sous le pied des manifestants. Peine perdue, pour l'instant, puisque les opposants, exaspérés par cette manœuvre, ont déjà annoncé de nouvelles manifestations, les 5 et 26 mai, afin de poursuivre leur croisade.

De même pour le projet de loi sur l'emploi, qui transpose l'accord de janvier entre le patronat et trois des cinq grandes organisations syndicales. Là encore, le gouvernement a utilisé les ressources de la Constitution – en l'occurrence le vote bloqué au Sénat –, pour accélérer la discussion de cette réforme emblématique et obtenir son adoption cette semaine. C'est, là, l'opposition du Front de gauche qui a crié au « coup de force » et trouvé une motivation supplémentaire pour mobiliser pour sa manifestation du 5 mai.

Ce mardi, encore, le gouvernement soumet à l'Assemblée le programme de stabilité qui fixe

sement des disciplines européennes pour éviter la récession qui menace.

Enfin, mercredi, au conseil des ministres, sera présenté le projet de loi sur la moralisation de la vie politique, exigé par le président de la République pour tenter de surmonter le traumatisme de l'affaire Cahuzac. Mais, avant même qu'il soit dévoilé, c'est du cœur même de la majorité que les critiques ont fusé, par la voix du président de l'Assemblée nationale, qui exprimait tout haut l'opposition de bon nombre de parlementaires de tous bords.

Redoutable semaine, donc : sur quatre textes majeurs, ce n'est

Les socialistes détiennent presque à eux seuls tous les leviers. Cette force est une faiblesse. Faute de contre-pouvoirs, la grogne passe par la rue

le cap de sa politique économique jusqu'à la fin du quinquennat. Il dispose d'une majorité suffisante pour éviter toute mauvaise surprise, mais, outre les critiques de la droite et du Front de gauche, il ne pourra faire taire les voix divergentes dans ses propres rangs, de la part d'une aile gauche qui réclame un assouplis-

pas seulement une course de vitesse qui semble engagée entre François Hollande et ses oppositions. C'est une confrontation incertaine entre le pouvoir présidentiel et une sorte de référendum négatif qui accueille chacune de ses initiatives. ■

courtois@lemonde.fr

Livre du jour

Marianne acnéique

L'histoire du libéralisme est faite de contes et d'allégories célébrant le génie humain. Pensons à *La Fable des abeilles*, de l'écrivain néerlandais Bernard Mandeville (1670-1733), ou à la « main invisible », imaginée par le Britannique Adam Smith (1723-1790). Patrice Huerre, psychiatre, et Mathieu Laine, ensei-

La France adolescente
Patrice Huerre
et Mathieu Laine
JC Lattès, 260 p., 18 €

gnant à Sciences Po, utilisent à leur tour l'allégorie pour se faire les chantres de la liberté. Dans une France adolescente, ils imaginent une Marianne mal dans sa peau qu'il faut inciter à rompre avec « l'Etat devenu nounou ».

Avoir ainsi recours à la psychologie pour expliquer les difficultés économiques du pays est un procédé qui connaît un certain succès. Le chef de l'Etat, lui-même, s'est livré à pareil exercice le 12 avril, en regrettant « le blocage psychologique » de la France.

De même, Patrice Huerre et Mathieu Laine estiment la France prisonnière d'un « j'suis trop nul, je n'y arriverai pas ». Guette alors la tentation du repli, réflexe adolescent qui se traduit sur le plan politique par « le refus catégorique d'envisager des modèles différents » et le maintien du modèle keynésien, voire du vocabulaire marxiste. La France serait donc gouvernée comme une chambre à coucher d'ado, jalouse de sa souveraineté dans un cocon préservé du monde extérieur.

Mais, plutôt que de faire l'éloge de la liberté en s'appuyant sur sa créativité, ils en font une défense par la négative. Cette Marianne acnéique est un trop utile repoussoir. La déclinologie fonctionne ici sur le mode régressif : si la France s'effondre, c'est qu'elle cultive des réflexes à la Tanguy qui s'attarde chez des parents protecteurs, et non parce qu'elle se fait vieille et aigrie comme Tatiana Danielle.

Peut-être n'est-ce là qu'un travers qui s'explique par un effort

pédagogique contraint. Marianne, toute à son trouble, a du mal à comprendre et il faut insister pour s'en faire entendre. De là vient une démonstration qui dessine davantage les difficultés actuelles qu'elle ne montre le potentiel qui pourrait être libéré par la « maturité ».

Des propositions sont bien avancées par ce livre pour sortir la France de sa crise d'identité. Cinq principes devraient en effet sortir le pays de l'ornière : la « sincérité » dans le diagnostic, c'est-à-dire une « introspection lucide » ; l'« historicité » pour penser l'avenir comme un champ de possibles ; la « curiosité » pour sortir du repli ; la « volonté » et son double, le « goût de l'effort » ; et enfin la « liberté », « moteur de l'innovation ».

Ces recommandations déclinent l'idée que se fait le libéralisme de la vertu. On s'étonne de ne pas y trouver la concurrence. On la

Des propositions sont avancées pour sortir la France de sa crise d'identité

devine derrière la « curiosité ». Mais elle mérite plus qu'un doux euphémisme. Car, si les auteurs prennent leur temps afin de remettre en question « le système d'assistanat encouragé par l'Etat », il faudrait en plus dénoncer un autre système qui grippe le développement économique et qui a, de plus, le défaut de limiter le pouvoir d'achat du consommateur, le manque de concurrence.

Ce n'est pas l'Etat qui se trouve alors en cause, mais les entreprises qui ont adopté un fonctionnement bureaucratique. Elles se contentent d'engranger des bénéfices, d'aligner leurs prix sur ceux de leurs rivaux, puis de les hausser lentement, sans plus proposer aucune innovation. La rente ainsi mise en place constitue une forme de régression. A ceux-là aussi, on ferait bien de préconiser qu'ils fassent preuve de davantage de « curiosité ». ■

MARC-OLIVIER BHERER

HORS-SÉRIE

Le Monde

UNE VIE, UNE ŒUVRE

Boris Vian

Un génie d'avance

Entretien avec Michel Gondry, réalisateur de *L'Écume des jours*

A l'occasion de la sortie du film « L'Écume des jours », *Le Monde* consacre un hors-série à Boris Vian. Philippe Boggio, auteur d'une biographie fouillée du romancier, brosse le portrait d'un homme complexe, à la fois romancier, musicien, chroniqueur, traducteur, parolier et chanteur.

Dans un entretien, le réalisateur Michel Gondry raconte que cette adaptation du livre « *a libéré sa créativité* ». Un portfolio d'images du tournage permet de mieux comprendre comment il a fait sien l'univers de Boris Vian.

De nombreux textes choisis de l'auteur, ainsi que les hommages de ses amis, permettent de retrouver son univers.

UN HORS-SÉRIE DU MONDE - 124 PAGES - 7,90 € CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Alors que la France s'apprête à légiférer pour moraliser sa vie publique, tour d'horizon international des pratiques en matière de publication de patrimoine et de revenus

Transparence des élus : la France face au reste du monde

Le gouvernement, échaudé par l'affaire Cahuzac, veut pousser les feux sur la transparence de la vie politique. Le projet de loi présenté mercredi 24 avril en conseil des ministres promet une rupture en matière de divulgation des patrimoines et des revenus des élus. La France n'est certes pas au niveau des pays les plus en pointe en matière de transparence, pourtant, la législation française n'est pas inexistante.

Pièce maîtresse, la Commission pour la transparence financière de la vie politique, créée par la loi du 11 mars 1988. Elle est composée de trois membres de droit – le vice-président du Conseil d'Etat, qui la préside, le premier président de la Cour de cassation et le premier président de la Cour des comptes – et de six membres titulaires et de leurs suppléants, élus pour quatre ans par ces trois institutions.

La commission est chargée d'apprécier l'évolution du patrimoine des principaux élus politiques et dirigeants d'organismes publics. Ceux-ci sont tenus de lui adresser une déclaration de patrimoine en début de mandat, sous peine d'inéligibilité ou de nullité de la nomination, et en fin de mandat, sous peine d'une amende de 15 000 euros. En cas de déclaration mensongère, le risque encouru est une amende de 30 000 euros et, éventuellement, une interdiction des droits civiques d'exercer une fonction publique. Les déclarations transmises à la commission sont confidentielles. Si cette dernière estime ne pas avoir obtenu d'explications satisfaisantes sur les évolutions constatées, elle ne peut que transmettre le dossier au parquet. Depuis 1988, il n'y a eu que treize déferements au parquet, la plupart classés sans suite.

Déclarations consultables en ligne

Chaque candidat à la présidentielle est tenu de remettre au Conseil constitutionnel une déclaration de patrimoine, sous pli scellé, qui ne sera ouverte qu'en cas d'élection. La déclaration du candidat élu est publiée au *Journal officiel (JO)* ; celle de François Hollande a été publiée le 11 mai 2012. Le président de la République doit de nouveau remettre sa déclaration de patrimoine en fin de mandat, afin de prévenir toute tentative d'enrichissement personnel ou de détournement de fonds en cours de mandat. Cette déclaration de fin de mandat est également publiée au *JO*.

A la suite de précédents scandales impliquant des membres du gouvernement sous le mandat de Nicolas Sarkozy, les ministres doivent rendre publique, depuis le 21 avril 2011, une déclaration d'intérêts, consultable sur le site du gouvernement. Depuis la récente affaire Cahuzac, le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a décidé que les déclarations de patrimoine des ministres seraient également consultables. Celles-ci sont en ligne sur le site du gouvernement depuis le 15 avril.

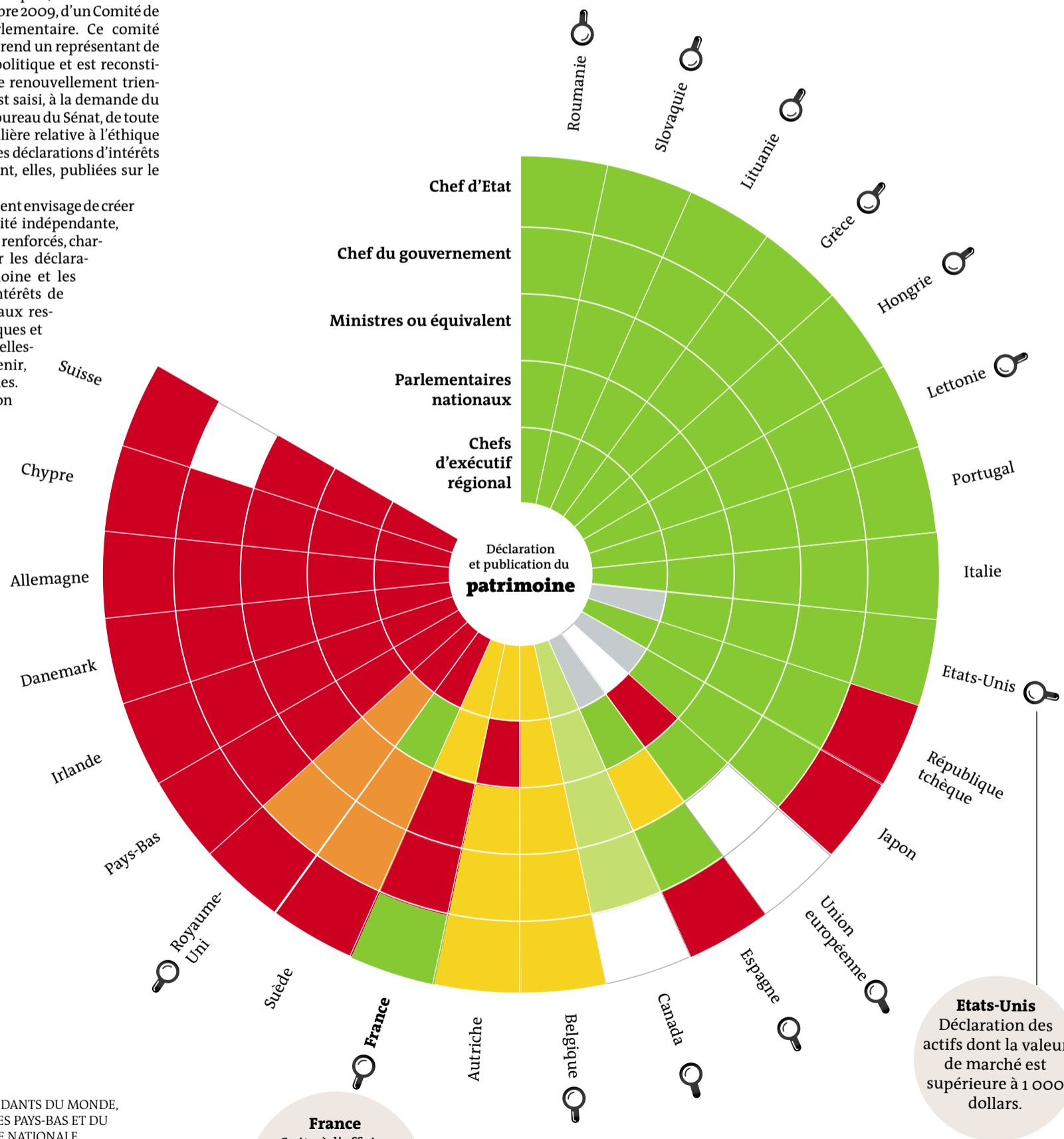
Les parlementaires échappent, pour l'heure, à cette divulgation de leur patrimoine. Les Assemblées disposent de leurs propres dispositifs de prévention des conflits d'intérêts. Depuis avril 2011, l'Assemblée nationale s'est dotée d'un déontologue, chargé de recueillir les déclarations d'intérêts – confidentielles – établies par chaque député en début de législature, de les conseiller et d'alerter le bureau de l'Assemblée en cas de manquement ou de situation contraire à la déontologie.

Le Sénat, pour sa part, a décidé la création, le 25 novembre 2009, d'un Comité de déontologie parlementaire. Ce comité consultatif comprend un représentant de chaque groupe politique et est reconstitué après chaque renouvellement triennal du Sénat. Il est saisi, à la demande du président ou du bureau du Sénat, de toute situation particulière relative à l'éthique parlementaire. Les déclarations d'intérêts des sénateurs sont, elles, publiées sur le site du Sénat.

Le gouvernement envisage de créer une haute autorité indépendante, dotée de moyens renforcés, chargée de contrôler les déclarations de patrimoine et les déclarations d'intérêts de tous les principaux responsables politiques et administratifs. Celles-ci seront, à l'avenir, rendues publiques. C'est du moins son souhait. ■

PATRICK ROGER

Les démocraties partagées sur la publication des patrimoines



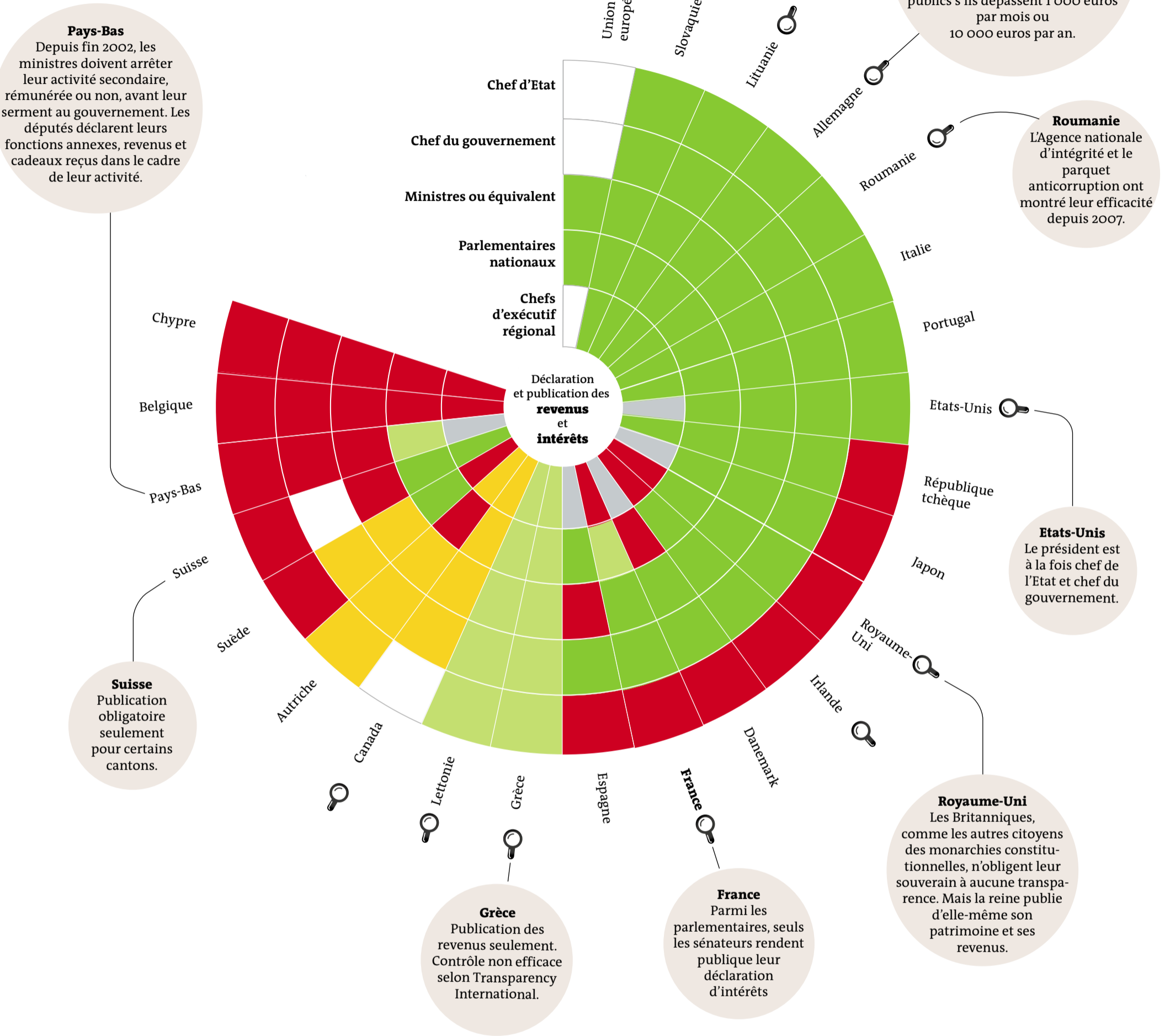
ENQUÊTE INFOGRAPHIQUE RÉALISÉE PAR LES CORRESPONDANTS DU MONDE, AVEC LE CONCOURS DES AMBASSADES DES ÉTATS-UNIS, DES PAYS-BAS ET DU JAPON. SOURCES COMPLÉMENTAIRES : GRECO, ASSEMBLÉE NATIONALE, TRANSPARENCY INTERNATIONAL. INFOGRAPHIE LE MONDE

- 
Déclaration et publication obligatoire ou consultable sur demande
- 
Déclaration obligatoire et publication partielle (soit sommaire, soit sans les montants)
- 
Déclaration obligatoire non publiée
- 
Déclaration partielle non publiée

France
Suite à l'affaire Cahuzac, les membres du gouvernement ont publié leur patrimoine.

Etats-Unis
Déclaration des actifs dont la valeur de marché est supérieure à 1 000 dollars.

Les déclarations d'intérêts et de revenus sont les plus répandues



Cahin-caha, la morale publique progresse

VIVRE dans une « vieille » démocratie ne garantit pas aux citoyens une culture ancienne de la transparence financière appliquée aux hommes politiques. Les diagrammes comparatifs publiés ici – et portant sur vingt-cinq nations démocratiques – masquent de grandes disparités historiques. Entre une pratique de la divulgation des revenus et des patrimoines telle qu'elle peut exister aux Etats-Unis depuis 1958 et la récente conversion à la transparence de l'Espagne (2011), de la Hongrie (2012) ou encore de l'Italie et de la France (2013), on mesure l'étendue du fossé culturel.

Pourtant, incontestablement, la transparence avance dans le club des grandes démocraties, aiguillonnées par les opinions publiques ou des organismes tels que l'ONG Transparency International ou encore le Groupe des Etats contre la corruption (Greco), issu du Conseil de l'Europe. Les progrès se font souvent par à-coups, au rythme des scandales. Ainsi, les règles draconiennes qui s'appliquent aux parlementaires britanniques doivent beaucoup à l'affaire des notes de frais des députés en 2010. L'entrée dans l'Union européenne est aussi une forte motivation pour se doter de

règles de moralisation publique. C'est le cas de la Roumanie, qui a adopté, en 2007, l'une des législations les plus drastiques.

Vœux pieux

On distingue deux niveaux de transparence : celle qui concerne les patrimoines des hommes politiques et celle qui touche à leurs déclarations d'intérêts. Comme le montre notre infographie, la publication de la valeur des placements, immeubles et autres biens n'est pas aussi répandue dans le paysage démocratique mondial que la déclaration d'intérêts ou de revenus des

élus, probablement plus efficace pour prévenir les conflits d'intérêts.

Une fois ce constat posé, les lois sur la transparence peuvent se révéler n'être que des vœux pieux si elles ne sont pas assorties de contrôles réels. Les rapports du Greco insistent sur ce point. Si l'on en juge par le seul arsenal législatif, la moralisation publique est plus avancée en Grèce qu'aux Pays-Bas, où il n'existe presque aucune mesure contraignante. Selon les enquêtes de Transparency International, c'est, sans surprise, l'inverse. ■

ERIC BÉZIAT

Soumis à des lois régionales

Fonction non soumise à déclaration

L'échelon n'existe pas

Présence d'un organisme ou d'une personnalité chargé du contrôle

L'Asie pèse de plus en plus sur l'Europe, et Paris doit enfin le comprendre

François Godement

Directeur pour la stratégie d'Asia
Centre et membre de l'European
Council on Foreign Relations

La France peut-elle encore avoir une politique asiatique et chinoise? Notre empreinte économique en Asie est limitée, la vieille compréhension pour la Chine n'a plus guère d'impact sur un pays devenu une très grande puissance. Paris ne préside pas le G8 et le G20, une conjonction qui avait porté la présidence Sarkozy.

Pourtant l'Asie influe plus que jamais sur notre destin. Ses marchés et ses projets ont un impact global. C'est à ses propres risques que l'Europe se laisse absorber par elle-même.

Rares sont les pays européens qui tentent de dépasser cet horizon. La France est de ceux-là. Pas à pas, un nouvel agenda se dessine. Le sommet Europe-Asie (novembre 2012), l'Inde (février 2013) et ses enjeux de grands contrats, puis la Chine, où François Hollande se rend le 25 avril. Ajoutons le premier ministre Jean-Marc Ayrault aux Philippines et à Singapour. Quand une visite présidentielle aura été fixée au Japon, la

France officielle se sera mobilisée vers l'Asie de façon inusitée.

Les visites aux Philippines et au Laos ont été vues comme des excursions sans motif. Pourtant, quand Angela Merkel visite la Mongolie, le Vietnam, l'Indonésie et le Kazakhstan, cela est salué comme une diplomatie économique innovante. Quand Barack Obama inaugure son second mandat par un voyage en Birmanie, au Cambodge et en Thaïlande, celui-ci est vu dans le cadre du « pivot » américain vers l'Asie, censé contrebalancer l'influence chinoise. L'Europe elle-même a engagé une politique commerciale qui passe aussi par la Corée, l'Inde et le Japon, et non seulement par la Chine, premier partenaire de l'Union européenne.

Mais la diplomatie française n'a pas le levier stratégique américain, ni celui des entreprises allemandes. Notre pays influe à l'ONU, joue un rôle inégalé dans la sécurité de l'Afrique, s'engage au Moyen-Orient : les diplomaties asiatiques doivent en tenir compte. Mais la tâche de la diplomatie française en Asie est bien de crédibiliser et de diversifier les atouts d'une puissance moyenne. Les difficultés commerciales de la France en Chine ne datent pas d'hier. Elles sont à peu près du même ordre avec d'autres partenaires asiatiques.

C'est donc une reconversion de la relation avec la Chine qui s'engage, à côté de la

diversification des relations avec l'Asie. Les illusions sont abandonnées de part et d'autre. Pékin ne peut mythifier la vieille relation entre la Chine et la France. Car le souci infini de ne pas perdre la face, qui a caractérisé cette époque, n'avait guère empêché un déséquilibre toujours plus monumental des échanges, en faveur de la Chine bien sûr. Rééquilibrer la relation est une priorité.

La Chine a des convergences possibles avec la France. D'abord, sur les politiques macroéconomiques. La Chine fait deux

L'intérêt chinois est d'avoir une Europe en croissance intérieure

fois plus d'excédent commercial avec la France qu'avec l'Allemagne (22 milliards d'euros contre 11 milliards en 2012). La vérité est qu'une politique monétaire et budgétaire européenne trop restrictive tuerait les excédents commerciaux chinois : point n'est besoin de crier au protectionnisme, la récession y suffirait. L'intérêt chinois est d'avoir une Europe en croissance intérieure.

Ensuite, la France est un terrain majeur d'investissement pour l'avenir. Sa crois-

sance démographique, l'équipement de son territoire, sa centralité politique entre Europe du Nord et du Sud sont autant à considérer par la Chine que sa diplomatie globale. François Hollande a commencé à dire que les investissements en provenance des émergents sont un levier pour la croissance économique. Il faudra tenir cette ligne en France, dans un contexte où trop de nos compatriotes croient que la solution au déficit commercial est un rééquilibrage productif national.

Quant à la Chine, ses immenses réserves de change ne sont presque plus rémunérées sur les marchés monétaires. Elle prend des risques spéculatifs sur les cours des matières premières, et des risques géopolitiques dans le monde en développement. Le recyclage de ses capitaux dans les économies développées est une opération à la fois sûre et bénéficiaire à terme.

Il y a en outre des convergences commerciales. Aérospatial, énergie, transports, agroalimentaire sont des filières lourdes. Le cadre voulu par la Chine comme par les émergents est celui d'un transfert progressif des technologies et même des marques – mais la Chine ne peut acheter tout le savoir et aucune production, particulièrement dans des domaines de souveraineté.

Sans tabou, la France, dont l'actionnariat des entreprises est le plus ouvert au monde, doit aussi envisager les prises de

participation chinoises. Il est ironique que la France ait une réputation de fermeture quand le Royaume-Uni et la Suède, sans parler des Etats-Unis, du Japon ou du Canada, se sont dotés d'une législation qui veille sur les investissements étrangers. Hormis les considérations de sécurité nationale, la France peut revendiquer l'ouverture, dont les bénéfices doivent être expliqués aux salariés et aux consommateurs français.

Cette évolution aura une influence en Europe, car la France est un pays-clé. La Chine doit aussi y mettre du sien. Depuis vingt ans, la Chine a revendiqué la levée de l'embargo sur les armes, puis le statut d'économie de marché, sans jamais concéder quoi que ce soit en échange. Elle est aujourd'hui confrontée aux limites de cette attitude dans ses négociations commerciales sur le plan européen. Les Européens sont engagés dans une diversification de leurs partenaires et de leurs sources d'investissements.

Pourtant, le jour où les Français auront mis en pratique l'investissement chinois dans nos infrastructures, même les plus visibles, et où la Chine aura élargi les domaines de participation des entreprises françaises à ses propres marchés, les questions de déficit commercial et de taux de change redeviendront de simples calculs comptables. ■

Perversion homophobe de la démocratie Honteuse tentative pour excuser la violence

Eric Fassin

Sociologue, université Paris-VIII

Face à la préfecture de Vendée, une Marianne alitée joue « l'agonie de la démocratie ». Car les opposants au mariage pour tous se veulent la voix du peuple ; contre les élus, ils prétendent incarner le « pays réel ». Les prières de rue seraient donc l'emblème de leur République – à condition, bien sûr, d'être chrétiennes. Et dans cet esprit démocratique, Christine Boutin menace de « guerre civile », tandis que Frigide Barjot tonne : « Hollande veut du sang, il en aura. »

Et du sang, il y en a – depuis les débordements dans les manifestations jusqu'aux passages à tabac homophobes, sans parler des saccages de lieux associatifs, des menaces de mort contre des élus ou, bien sûr, des insultes quotidiennes. En 2004, le mariage de Bègles avait pour point de départ l'agression contre Sébastien Nouchet : comment lutter contre l'homophobie sans remettre en cause l'inégalité devant la loi ? Aujourd'hui, à l'inverse, c'est l'égalité des droits qui suscite en réaction la violence homophobe.

Néanmoins, lorsque Henri Guaino s'inquiète (avec les chefs de l'UMP) d'un « danger pour la démocratie », c'est en jugeant que « le gouvernement prend le risque d'une opposition de plus en plus violente en attisant des tensions extrêmes ». Monseigneur Vingt-Trois rejette aussi la faute sur nos dirigeants : « La compression de la frustration débouche un jour ou l'autre sur la violence. » Certes, ces responsables ne sont pas irresponsables au point d'applaudir les violences ; toutefois, ils les comprennent.

On assiste donc à l'inversion rhétorique de la démocratie pour expliquer, voire excuser l'homophobie, qui sort avec virulence du placard républicain. Qui rappelle encore la formule chère à l'ancien président : « Quand on veut expliquer l'inexplicable, c'est qu'on s'apprête à excuser l'inexcusable » ? Il est vrai qu'il songeait aux jeunes des banlieues : à l'évidence, les incivilités ont une couleur. Barbarie au-delà du périphérique, civilisation en deçà... Reste à expliquer les raisons de cette tentation antidémocratique.

La première tient effectivement à nos gouvernants. Depuis l'élection de François Hollande, les clivages entre droite et gauche ont quasiment disparu, qu'ils agissent d'austérité budgétaire ou de compétitivité économique, d'expulsions d'immigrés ou de chasse aux Roms. Jérôme Cahuzac après Eric Woerth, Manuel Valls après Nicolas Sarkozy : on croit voir double. Même sur le front laïque, la gauche mime la droite : à son tour de lancer une loi sur le voile ! Et tant pis si c'est l'Eglise catholique qui, contre le mariage pour tous, bouscule la laïcité...

Bref, les sondages d'opinion le confirment, seule la loi Taubira distingue vraiment les deux camps. Le problème n'est pas que droite et gauche s'affrontent sur ce terrain ; c'est s'il n'en est plus d'autre pour les départager. Privée d'alternative, la confrontation s'expédie là où elle subsiste encore. C'est au gouvernement qu'il faut imputer ce déficit : la dérive antidémocratique est d'abord le symptôme de l'évidement de la démocratie, soit d'une alternance sans alternative.

Une deuxième explication renvoie à la droite. Sous

prétexte de contenir le Front national, elle en reprend les thématiques xénophobes et islamophobes. En réalité, au lieu de toucher à l'empire des marchés, c'est l'interprétation qu'elle offre au peuple de sa colère. La lutte contre l'immigration subie fut ainsi la réponse donnée par Nicolas Sarkozy au rejet par référendum du traité constitutionnel européen en 2005. L'identité nationale n'est donc que l'autre face de la politique néolibérale. C'est d'ailleurs faute d'avoir rompu avec les options économiques de la droite que la gauche reconduit sa politique d'immigration.

Quel rapport avec le mariage pour tous ? La racialisation de la nation qu'entraîne la course vers l'extrême droite a pour corollaire la biologisation de la famille. C'est une même bataille pour la naturalisation de l'ordre social qui se joue dans les deux registres. Selon le code civil, la filiation ne définit-elle pas à la fois la parenté et la nationalité ? Le langage des origines s'y déploie simultanément ; et comme pour compenser ce lexique de la « souche » ou du « sang » fran-

La racialisation de la nation qu'entraîne la course vers l'extrême droite a pour corollaire la biologisation de la famille

çais, de la « vérité » biologique ou de la « vraisemblance », jamais la droite n'a tant parlé de démocratie.

La troisième raison tient à l'ordre sexuel. Pourquoi l'Eglise catholique s'est-elle engagée dans cette croisade, déjà amorcée en 2011 contre la « théorie du genre » (sic) ? L'enjeu, c'est la « démocratie sexuelle » – soit l'extension du domaine démocratique, avec ses revendications de liberté et d'égalité, aux questions de genre et de sexualité. L'ordre social est-il tout entier sujet à la délibération démocratique, ou bien peut-on encore y préserver un fondement qui échappe à l'histoire et à la politique ? Pour les Eglises, la question est d'importance : si la société ne se définit plus par une autorité transcendante, mais s'institue elle-même en proclamant son immanence, quel contrôle leur concèdera-t-elle ?

Aussi la nature biologique devient-elle le refuge de la transcendance : contre le mariage pour tous, l'ancien grand rabbin Gilles Bernheim avait emprunté (sans guillemets) l'expression « écologie humaine » à Benoît XVI ; en retour, celui-ci l'a cité au moment de défendre les « forêts tropicales » du mariage hétérosexuel. Sans doute cette contre-attaque, qui confond Dieu avec la nature, est-elle paradoxale : si on la croit naturelle, pourquoi redouter l'effondrement de l'hétérosexualité dès lors qu'elle ne serait plus instituée par l'Etat ? Et qu'est-ce qu'une institution naturelle ?

La hiérarchie catholique aurait pu s'engager dans des combats moins partisans. Ainsi, la persécution des Roms est indifféremment menée par la droite et la gauche ; pourtant, nonobstant la charité chrétienne, il n'en est pas question dans les manifestations et prières de rue. Privée de la lutte contre la démocratie sexuelle, c'était choisir l'alliance avec l'opposition. Or, en l'absence de discours alternatif à gauche, c'est contribuer à saper la démocratie elle-même : la dérive de l'Eglise légitime celle de la droite qui la cautionne en retour. « Agonie de la démocratie » ? Espérons que la farce de l'inversion ne se répétera pas en tragédie. ■

« La Provence », achetée par M. Tapie, mais pas vendue

Laetitia Sarioglou

Au nom de la société des journalistes de « La Provence »

Le 19 décembre 2012, Bernard Tapie devenait coactionnaire de *La Provence*. Et il faut croire que c'était bien fait pour nous. Notre journal ne méritait que ça, ont tranché certains confrères. *La Provence*, donc ? « Une institution locale au sens administratif, pas admiratif », raillent-ils. Et quand Olivier Mazerolle arrive aux commandes de la rédaction, les mêmes trouvent un nouveau visage à leur mépris, proclamant « le triomphe du journalisme de bistrot ».

Oui, nous sommes lus dans les PMU de quartier et les bars de village, comme dans des milliers de foyers modestes ou plus aisés, les transports en commun, les universités et les entreprises, comme partout sur la carte d'un vaste territoire que *La Provence* sillonne chaque jour, jusque dans ses infimes recoins et ses plus humbles histoires. Nous en tirons plus de fierté que de doutes sur notre capacité à fournir une information de qualité au plus grand nombre et la conviction qu'il n'y aura jamais de bons et de mauvais lecteurs, que des élites ne sauraient s'arroger le monopole du droit à l'information.

Or, bien loin de ces bistrot où des journaux se lisent encore, des confrères se complaisent à dénigrer notre travail et notre mission. A force de tweeter et de racoler sur Facebook pour se bâtir une future popularité, à force de mélanger les genres, ils contreviennent aux principes d'objectivité, d'analyse, de recoupement, d'enquête contradictoire et de respect des sujets qui fondent notre métier. Personne ne devrait ainsi jouer la course à la popularité contre l'information populaire.

Est-ce le dernier jeu à la mode : le lynchage médiatique des confrères ? A-t-on si peu à proposer pour se réfugier dans une critique creuse et obsessionnelle qui n'admet pas le débat ? Dommage. Car une vraie réflexion sur notre profession, à un tournant de son histoire et à un moment-clé pour la redéfinition de son rapport au lecteur est nécessaire. Parce que oui, il existe une presse quotidienne régionale (PQR) dynamique et de qualité.

Cela vaut pour les métropoles européennes comme pour leurs banlieues ou les villages plus lointains, pour les grandes enquêtes et reportages jusqu'au filet quotidien de plus petites informations au service du lecteur. Petites infos qui, au passage, deviennent souvent les gros titres de la presse nationale. Ce mépris salit la famille des locaux. Il injurie nos lecteurs.

Le patron du bistrot de la cité Campagne-Levêque à Marseille, le client du bar de Mazan dans le Vaucluse n'ont-ils pas le droit de savoir ce qui se passe chez eux, au motif que l'information fournie ne serait pas, à chaque ligne, une révélation ?

La PQR conserve cette force et cet honneur : être une composante essentielle du vivre-ensemble, savoir en décrire les évolutions, former le substrat d'une grande partie des informations traitées en France. Sans *La Provence*, sans *Midi-Libre*, sans *la Voix du Nord*, sans *l'Union-L'Ardennais* et les 60 autres journaux de PQR, qui passera du temps à examiner la conduite des affaires d'une cité ? Qui fréquentera chaque jour les bancs d'une salle d'audience pour décrire l'évolution d'une société en sa vérité brute et nue ? Qui tendra l'oreille aux souffrances tuées et offrira sa plume aux talents sans voix ? Pour les 17 millions de lecteurs de la PQR – le plus grand journal de France – la rubrique des « chiens écrasés », comme nos révélations sur les affaires politico-financières, sont indispensables à l'exercice de la démocratie.

En région, comme à Paris, l'indépendance est un combat. Et une éthique personnelle

Ajoutons qu'en matière d'indépendance, les locaux n'ont de leçon à recevoir de personne. Les journalistes de *La Provence* s'efforcent, autant que les autres, de conserver leur liberté éditoriale. En région, comme à Paris, l'indépendance est un combat. Et une éthique personnelle. Alors ne faut-il voir dans ces faux procès que de sordides règlements de compte, sur fond de guerre des territoires pour le trafic... de lecteurs ? De sauvages tentatives de décrédibilisation pour capter des annonceurs et détourner des recettes publicitaires ?

Bernard Tapie alimente les fantasmes. Au-delà de ses saillies, il devra être jugé sur la conduite d'un projet, et l'engagement qu'il a pris de respecter l'indépendance des journalistes, tout comme ses semblables de la presse nationale que sont Rothschild pour *Libération*, ou Dassault pour le *Figaro*. Et que se rassurent tous ceux dont les craintes à notre endroit s'expriment par la condescendance : la rédaction de *La Provence* ne s'est vendue à personne. Notre journal a survécu à bien des propriétaires.

Comme l'ont écrit certains médias, sociaux, eux, du pluralisme de la presse : « Il serait dramatique de brûler La Provence avec Tapie. » Car, comme un bistrot de quartier, ce journal est, au fond, notre bien commun. ■

■■■ excellent ■■■ à voir ■■■ pourquoi pas ○○○ à éviter

Des femmes esseulées taraudées par le désir

Après « Paradis : amour », le réalisateur autrichien Ulrich Seidl livre les deux derniers opus de sa trilogie édénique

Paradis : foi Paradis : espoir

Parlons un peu, si vous le voulez bien, d'art autrichien. Point n'est besoin de remonter aux actionnistes viennois ou à Thomas Bernhard pour savoir que nombre de ces catcheurs poètes ont, selon l'expression du professeur émérite Bobby Lapointe, « une fleur bleue contondante ». Venus d'une société qui s'est toujours déclarée victime du nazisme après avoir voté à 99 % pour son annexion à l'Allemagne hitlérienne, on ne s'étonne pas outre mesure que ces artistes idéalistes et pourfendeurs retrouvent aujourd'hui du poil de la bête. Sur les ruines du Reich millénaire, un monde s'est levé où la barbarie économique, la hiérarchisation sociale et la prévarication des élites ont fini par se réinstaller dans nos sociétés, fût-ce au nom d'un autre système.

Seidl est en somme un Haneke qui revendiquerait sa « trashitude »

Au premier rang d'entre ces Autrichiens fulminants : les cinéastes. A commencer par Michael Haneke, qui a gagné deux Palmes d'or à Cannes en faisant fondre les dix plaies d'Égypte sur les luthériens énervants d'un petit village allemand (*Le Ruban blanc*, 2009), puis en laissant assassiner par son mari compatissant une vieille pianiste qui a perdu la boule (*Amour*, 2012). Les dites Palmes auront contribué à donner à ce maître des horreurs froides une patine artistique que pourrait lui envier son brillant second, Ulrich Seidl. Auteur d'une œuvre pourtant aussi formellement tenue (cadres au cordeau, plans-tableaux, inscription dans la durée), ce dernier souffre auprès d'une partie du public et de la critique d'une réputation d'équarisseur qui lui est dommageable. C'est injuste, Seidl étant en somme un Haneke qui revendiquerait sa « trashitude ».

Il n'est qu'à voir les deux derniers volets de sa trilogie édénique, qui sortent conjointement en salles. Ce retable provocateur consacré à des femmes esseulées et taraudées par le désir a été inauguré en 2012 par *Paradis : amour* dans lequel Teresa, quinquagénaire obèse, partait au Kenya pour



Dans « Paradis : foi », Anna Maria (Maria Hofstätter) est folle du Christ et lui offre son corps par des séances de flagellation et de masturbation. ULRICH SEIDL FILM PRODUKTION

une cure déçue de tourisme sexuel. Les amateurs du « Seidl Style » se souviennent sûrement qu'elle laissait en Autriche sa fille, une adolescente butée ayant hérité de sa plantureuse nature, aux bons soins de sa sœur, une dévote hystérique recluse dans son pavillon avec vue sur la campagne. Ce sont ces deux femmes qu'on retrouve aujourd'hui, chacune dans son film. La sœur d'abord, dans *Paradis : foi*, ce film terrible qu'on croirait conçu pour rallumer les brandons de la discorde avec les ligues de vertu.

Soit Anna Maria, la cinquantaine comme sa sœur, aussi brune et raide que l'autre est blonde et ronde, bâtie en bûcheronne, inlassable prosélyte casant des statues de la Vierge chez des immigrés qui

n'en veulent pas, vivant chez elle parmi les fioles d'eau bénite et les crucifix. Surtout, folle du Christ en croix au point de lui offrir son propre corps par des séances de flagellation le jour, de masturbation la nuit, souffrance et jouissance inextricablement mêlées. Seidl, qui est déjà sur le fil avec cette charge blasphématoire telle qu'on n'en avait pas vue depuis longtemps, ajoute pourtant une grosse cerise sur le gâteau : le retour inopiné d'un mari paralysique et musulman, religion qu'il pratique dans un esprit de tolérance contrastant avec le fanatisme morbide de sa femme.

Cette inversion des clichés est assez plaisante, d'autant que l'acteur non professionnel qui interprète le mari, profil d'oiseau déplu

mé et zénitude opiniâtre, est absolument irrésistible. Tandis qu'on apprend qu'Anna Maria a plongé en religion après l'accident qui a rendu son mari hémiparétique, Nabil revient quant à lui dans l'espoir de reconquérir sa femme et de l'amener à assouplir l'intransigeance de sa dévotion. Il s'ensuit une guerre de positions assez réjouissante, qui achève de conférer à cette comédie du remariage made in Austria sa dimension de farce noire.

Paradis : espoir, au regard de cette cathédrale de la macération, porte bien son nom. On y suit la jeune Melanie qui, tandis que sa mère se divertit avec des *beach boys* kényans et que sa tante torture son ex-mari, suit une cure d'amour-grissement dans un centre spécia-

lisé en compagnie d'autres jeunes gens « en surpoids ». Sport intense, régime drastique, discipline de fer, chambrée d'adolescents obèses ne dérogeant pas aux préoccupations de leur âge, entre beuveries et corps exposés à la tentation. Le motif central du film est l'histoire de l'attraction réciproque qui rapproche Melanie et le médecin du centre, un sexagénaire élégant qui sait pourtant ne pas pouvoir répondre à l'entreprise massive de séduction à laquelle recourt sur sa personne l'adolescente.

Loin du regard d'entomologiste auquel il prend ordinairement le risque d'être réduit, Seidl manifeste à l'égard de ses personnages une tendresse inaccoutumée. Car on sent bien que le sentiment qui porte la jeune fille vers le vieil homme

est autant une nécessité d'ordre sexuel propre à son âge qu'une demande de prise en charge filiale venant d'une jeune fille abandonnée, dont la mère paie des hommes pour la faire jouir tandis que le mari et père est manifestement aux abonnés absents. C'est donc bien, au royaume de la jouissance effrénée et de l'utilitarisme consumériste, le refus héroïque de la satisfaction qui ouvre, à l'horizon de cette trilogie, la possibilité de la grâce. ■

JACQUES MANDELBAUM

Deux films autrichiens d'Ulrich Seidl. *Paradis : foi*. Avec Maria Hofstätter, Nabil Saleh, Natalya Baranova (1h 53). *Paradis : espoir*. Avec Melanie Lenz, Joseph Lorenz, Verena Lehbauer (1h 31).

Les inventions langagières de Boris Vian passées à la machine du professeur Gondry

En convoquant des images venues du fin fond de son imaginaire, Michel Gondry prive « L'Écume des jours » de sa part de passion amoureuse

L'Écume des jours

Le générique de *L'Écume des jours* fait penser à la pochette de l'album d'un supergroupe du rock. On veut croire que la rencontre de ces talents était inévitable, qu'elle ne peut produire qu'un chef-d'œuvre : le texte du romancier trompettiste, qui se lit sans peine mais avec douleur, révélant à des générations adolescentes qu'il n'y a pas d'amour heureux ; les images du cinéaste batteur qui maîtrise la science des rêves au point de donner une âme aux objets ; la distribution qui réunit la madone de la modernité nostalgique – canonisée par Jean-Pierre Jeunet –, le moderne zazou que l'on connaît depuis que Cédric Klapisch l'a attrapé à la sortie du lycée et une paire de garçons très drôles.

Mais l'addition ne tombe pas juste. *L'Écume des jours*, le film, lit le roman de Vian avec un enthousiasme qui n'est pas toujours communicatif. Michel Gondry s'empare des inventions langagières pour

en faire des inventions graphiques et cinétiques. On dirait que le film épuise toute son énergie à la construction d'un monde qui ne fait plus beaucoup de place à ses habitants. Colin et Chloé, Chick et Nicolas sont des pièces de la machine que le cinéaste a mise en marche, au même titre que le pianococktail ou les voitures mutantes.

On rappellera que *L'Écume des jours* partage son synopsis avec *Love Story* : un garçon aime une fille, elle tombe malade, elle meurt. Colin, l'amant (Romain Duris), est un jeune homme insouciant, entouré d'un factotum plein de ressources, Nicolas (Omar Sy), et de Chick (Gad Elmaleh), ami dont la fidélité est ébranlée par sa vénération obsessionnelle pour l'écrivain Jean-Sol Partre (Philippe Torreton). Dans l'équipe des filles, Audrey Tautou joue une Chloé agonisante, Aïssa Maïga assiste en compagnie éplorée à la déchéance de Chick, et Charlotte Le Bon fait Isis l'entremetteuse sympathique.

Sans avoir lu *L'Écume des jours*, la trajectoire de ces personnages



Jean-Sol Partre (Philippe Torreton). DR

est aussi prévisible – parce qu'inégalement – que celle des astres. Peut-être le traitement choisi par Gondry révèle-t-il une faiblesse constitutive du texte, mais la passion amoureuse reste absente, malgré son invocation insistante.

Le film épuise toute son énergie à la construction d'un monde qui ne fait plus beaucoup de place à ses habitants

Dans la première partie, qui met en scène ce que pourrait être le bonheur, l'accumulation des fantaisies, des transpositions des calembours de Vian, occupe l'attention plus que le charme de Chloé ou l'immaturation de Colin.

Une fois que la maladie de la jeune femme se déclare, on s'éloigne encore plus des personnages,

puisque l'entropie, la mort progressent partout, dans chaque décor, dans la mise et le maquillage de chaque personnage.

Cette marche vers la fin est d'ailleurs ce qui sauve paradoxalement *L'Écume des jours* du piège de l'inconséquence. En convoquant des images venues à la fois du fin fond de son imaginaire (il y a là comme un florilège des inventions du professeur Gondry) et de l'histoire de la science-fiction pessimiste, le cinéaste parfait un environnement qui fait froid dans le dos, tant il est à la fois familial et hostile : qu'il redécouvre la salle du comité central du Parti communiste ou un quartier pavillonnaire, l'artiste invente une nouvelle manière de faire peur, d'inquiéter. Ce qui risque de prendre à contre-pied les amateurs d'histoires d'amour, fusent-elles tragiques. ■

THOMAS SOTINEL

Film français de Michel Gondry. Avec Romain Duris, Audrey Tautou, Omar Sy, Gad Elmaleh (2h 05).

Sion Sono : « Comprendre Fukushima non par la logique, mais par l'émotion »

Pour son film « The Land of Hope », le cinéaste japonais a privilégié la fiction au documentaire

Entretien

S'il est surtout resté jusqu'ici confiné au public très choisi des festivals, le cinéaste japonais Sion Sono, 52 ans, a plus d'une quinzaine de films à son actif. Venu de la poésie, ce fils d'universitaires est passé par un cinéma « à l'arraché », parfois à la limite de la performance, avant de signer *The Land of Hope*, un film racontant la situation des populations de la région de Fukushima, qui durent quitter leurs maisons, leurs fermes, après la catastrophe du 11 mars 2011.

On vous présente souvent comme un autre Wakamatsu. Celui-ci, mort en octobre 2012, préparait également un film sur Fukushima...

Wakamatsu était un cinéaste très politique. Ce que je ne suis pas. Il voulait faire un film sur Tepco, la société énergétique qui a construit la centrale nucléaire, et contre laquelle il était plein de colère. Je comprends très bien cette réaction, mais moi je suis un peu différent de lui, sans doute parce que je suis moins politisé. A l'époque, tout le Japon était une zone sinistrée. J'avais acheté un compteur Geiger, je mesurais la radioactivité chez moi, à Tokyo, et je pouvais voir que nous étions touchés. Alors j'ai décidé d'agir. Pendant six mois, j'ai parcouru les zones sinistrées. C'est là que j'ai eu envie de faire un film qui soit centré sur les victimes. Je voulais montrer des sentiments aussi simples que la tristesse ou la peur.

On est loin de vos films précédents, des universitaires sadiens de « Guilty of Romance » ou de l'univers étrange de « Suicide Club ». Un peu comme pour Wakamatsu, on pourrait y voir une double face... Ou une prise de conscience ?

En faisant la promotion de *The Land of Hope* au Japon, c'est vrai que j'ai tenu des propos assez politisés et, du coup, les gens ont aujourd'hui une image de moi très militante. Cela ne me correspond



Izumi Ono (Megumi Kagurazaka) : de la manière de faire ses courses en zone contaminée. DR

pas. Mais cela ne me dérange pas non plus. Le film m'a permis de rencontrer des personnalités politiques, d'aller sur les plateaux de télévision et, grâce à lui, un certain nombre de gens ont pu mieux comprendre dans leur chair ce qu'on ressent dans ces cas-là.

Un mouvement des intellectuels s'est-il créé autour de Fukushima ?

Nombre d'entre eux en effet ont développé toute une pensée, tout un tas d'analyses, à la suite de Fukushima. Mais chaque fois que je les interroge et chaque fois que je parle avec eux, je ressens une distance entre nous : moi j'ai été sur place, pas eux. Ils imaginent comment c'est, comment réagissent les gens, mais ils n'ont pas été à leur contact. Ils parlent avec leur raison, pas avec leur émotion.

Tsunami, tremblements de terre, gaz sarin... Y a-t-il une culture de la catastrophe au Japon ?

Je suis un grand amateur de

films de catastrophe ou de films de science-fiction où on voit des scènes d'apocalypse ou de guerre nucléaire. Mais depuis que j'ai vu réellement les zones sinistrées qui ressemblaient exactement à ces terres inhabitées rendues aux herbes folles des films de science-fiction, je ne peux plus prendre le

« Si j'avais de l'argent, de gros moyens, j'aimerais faire un film sur la bombe atomique »

plaisir de voir ce genre de films de fiction comme une fiction.

Pour autant, vous n'avez pas fait un documentaire, mais une fiction...

Dans un documentaire, il y a beaucoup de choses qu'on ne peut pas montrer. Les gens y parlent toujours au passé, ils montrent

des photos en racontant que c'est arrivé tel jour, etc. Alors que, dans une fiction, le spectateur peut vivre réellement l'expérience que les personnages du film vivent. Je voulais que les spectateurs comprennent les choses non pas de manière rationnelle mais avec leur cœur, leurs émotions. Si j'avais de l'argent, de gros moyens, j'aimerais faire un film sur la bombe atomique. Pour cela, je montrerais uniquement le moment où la bombe tombe. Je voudrais faire comprendre ce que les gens ressentent, ce que ça fait, cette terreur... non par la logique, mais par l'expérience.

Avez-vous, comme votre héroïne, la phobie de la radioactivité ?

Moi-même, je ne me suis jamais senti comme elle, mais ce personnage qui apparaît comme une folle, c'est elle qui se protège le mieux. Et je dois dire que c'est pour elle que je ressens le plus de sympathie. La génération à laquelle j'appartiens est une génération qui ne sait pas affronter la réalité. Ce comportement est différent chez les hommes et chez les femmes.

Sur la question nucléaire, les hommes pensent qu'en faisant un effort on peut facilement vaincre le nucléaire, mais les femmes sont beaucoup plus pragmatiques, elles ne cherchent pas à résoudre le problème, elles cherchent à éviter la radioactivité. Dans le département de Fukushima, il y a de plus en plus de divorces parce que beaucoup de femmes ne veulent pas rester là, conscientes du danger, elles veulent déménager avec les enfants. Les hommes, eux, disent : on est nés ici, on reste ici.

La société japonaise est-elle déjà en train d'effacer Fukushima de sa mémoire ?

Le Japon est en train de redevenir comme avant. Parce que, bien sûr, tout le monde veut oublier. L'Etat essaye de donner l'image d'un Japon reconstruit, où tout va bien, alors que, dans la réalité, il y a plusieurs dizaines de milliers de personnes qui ont perdu leur terre, qui errent encore aujourd'hui et qui ne vont sans doute jamais retourner chez eux.

Que proposez-vous ?

Comprendre. Renoncer au nucléaire... Et puis, parfois, aussi, je me dis qu'il y a des choses qui sont tracées.

Auxquelles on ne peut échapper ?

Je pense que la vie est un accident. Comme vous le savez, Wakamatsu est mort cet hiver, écrasé par un taxi. Or, dans ce taxi, la passagère était une de mes amies. Quand j'ai appris sa mort, j'ai senti la main du destin. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENT CARPENTIER

la ligne de démarcation entre zone contaminée et zone sûre, les enfants partent pour une autre ville, où Izumi, la jeune épouse, découvre qu'elle est enceinte. Pendant que sa jeune voisine, dont les parents ont disparu, passe ses journées à errer dans la zone interdite à leur recherche.

Sion Sono, qui a en partie tourné dans la zone touchée par le séisme, explore avec une minutie terrifiante la vie quotidienne des survivants. Ce qu'il montre n'a rien à voir avec les prophéties post-apocalyptiques du cinéma américain. Sans paroxysmes, il met en scène la lente usure de l'espoir qui s'effrite, irrémédiablement, en se frottant aux conséquences de l'orgueil humain. Que cet espoir s'incarne en l'amour indestructible qui unit Yasuhiko et son épouse, ou en l'enfant que porte Izumi, il doit affronter la bureaucratie qui régit les mouvements de population ou les mensonges de ceux dont la profession est pourtant l'exactitude, physiciens ou médecins.

The Land of Hope se déploie sur un rythme d'une trompeuse lenteur. On pourrait presque croire que rien ne se passe, que rien ne bouge, comme cet arbre de la cour de la famille Ono, mais il suffit d'un moment fugitif pour qu'on mesure l'énormité de la perte. ■

THOMAS SOTINEL

Film japonais de Sion Sono. Avec Isao Natsuyagi, Naoko Otani, Jun Murakami, Megumi Kagurazaka (2h15).

Tranches d'humour uruguayen

Un père, une mère et leur fille, chacun en mal d'affection. Une comédie douce-amère

3, Chronique d'une famille singulière

Connaissez-vous l'humour uruguayen ? Nous non plus, du moins depuis 2001. Cette année-là s'est levé sur la planète cinématographique, depuis Montevideo, un soleil noir de la farce mélancolique, à deux têtes. Cette chimère avait pour noms Pablo Stoll Ward et Juan Pablo Rebella, nés en 1974, et bientôt unis comme les doigts de la main dans la volonté de faire fondre leurs contemporains à dose massive de « slow burn » et de contemplation jarmuscho-beckettienne du monde. Deux titres exquis en ressortirent : *25 Watts* (2001) autour de trois post-ados délavés et flegmatiques, puis *Whisky* (2004), qui s'intéressait aux incongruités d'un vieux juif patron d'une entreprise de chaussettes.

Là-dessus, en 2006, Juan Pablo Rebella se tire une balle dans la tête. L'affaire devient nettement moins drôle, mais prouve, à qui l'ignorait encore, que l'humour véritable fraie dans des zones aussi fragiles que douloureuses. Ward, le survivant, signe en 2009 *Hiroshima*, un film qui tourne en festival mais qu'on ne voit pas en France. Puis il se décide à ressusciter sinon son compagnon, du moins un scénario qu'ils ont coécrit du temps où il faisait encore bon vivre : *3, Chronique d'une famille singulière*, aimable truisme.

JACQUES MANDELBAUM

Film uruguayen de Pablo Stoll Ward. Avec Sara Bessio, Anaclara Ferreyra Palfy, Humberto De Vargas (1h55).

La concierge est dans l'ascenseur... social

Une finesse d'observation inattendue pour une comédie d'apparence convenue

La Cage dorée

■ ○ ○

L'affiche en forme de portrait de famille, son slogan léniifiant (« Plus qu'une loge... un coin de paradis »), la présence au générique d'une valeur sûre de la drôlerie française (Roland Giraud), tout fait attendre une comédie conformiste et consensuelle. Et *La Cage dorée* comble cette attente : le traitement que le réalisateur Ruben Alves réserve aux relations entre un maçon et une concierge nés au Portugal et leurs patrons parisiens décevra certainement les tenants de la ligne classe contre classe. On ne peut pour autant réduire ce premier film à ce statut de produit de consommation courante. Sous ses dehors ordinaires, le film recèle une finesse d'observation et un pouvoir d'invention comique qui le situent au-dessus de la moyenne.

On trouvera un premier signe de cette singularité dans la distribution des principaux rôles : Joaquim de Almeida, qui interprète José, le maçon devenu chef de chantier, et Rita Blanco, qui joue Maria, la concierge d'un immeuble du 16^e arrondissement, sont plus connus du public des sections parallèles cannoises que de celui des dimanches soir de TF1.

José fait tourner l'entreprise de M. Caillaux (Roland Giraud), un gros entrepreneur au bord de la faillite. Maria est la providence des familles de l'immeuble qu'elle garde, qu'elle aide M^{me} Reichert (Nicole Croisille, en reine des glaces de Passy) à gagner le concours de la cour fleurie ou qu'elle garde gratis les enfants d'un couple

quitté le foyer voici dix ans, s'ennuie à mourir auprès de sa deuxième épouse, et brûle de revenir s'installer auprès de la première. Graciela, quant à elle, traverse un épisode tragique de sa vie en veillant une vieille tante dans le coma à l'hôpital, où elle fait la connaissance d'un autre affligé, dont la conversation la charme. Ana, leur fille, se cherche pendant ce temps sans se trouver, entre une participation partielle et accablée à son cursus scolaire et la masturbation charitable, mais non moins ennuyée, d'un petit ami en pleine poussée hormonale.

Manœuvres insidieuses

Le film passe fragement de l'un à l'autre des membres de cette trinité, cultivant la laconisme et la durée des plans. Au centre de ces opérations minimalistes les manœuvres insidieuses et hypocrites de Rodolfo pour s'inviter dans son ancien appartement et reconquérir le cœur de ses femmes. Lesquelles ne sont évidemment pas dupes, mais poursuivent des desseins qui ne sont pas compatibles avec ce projet. Tout ce petit manège pourrait, semble-t-il, durer éternellement. D'ailleurs, le film n'a pas de véritable fin. Un numéro chorégraphié couronne cette fugue des sentiments, plaçant la famille sous le signe mêlé du lien indéfectible et du faux-semblant. ■

JACQUES MANDELBAUM

Film uruguayen de Pablo Stoll Ward. Avec Sara Bessio, Anaclara Ferreyra Palfy, Humberto De Vargas (1h55).

débordé. Parfaitement à l'aise dans leur servitude (dépeinte sous un jour avenant), José et Maria sont forcés d'en envisager la fin : un héritage inattendu leur permettrait de vivre dans l'opulence, à condition qu'ils retournent au Portugal.

Happy end généralisé

Leurs efforts pour prendre une décision qui soit la leur sont entravés par ceux des possédants qui cherchent par tous les moyens à s'assurer à perpétuité leurs services. Le talent de Ruben Alves, coauteur du scénario, tient à la délicatesse avec laquelle il expose les aspirations et les craintes de ses personnages, bien servis par des interprètes qui ne cherchent pas forcément l'effet comique. Ceux-ci sont réservés aux comparaisons portugaises et au couple qu'incarnent Roland Giraud et Chantal Lauby. En bourgeoise analphabète (invitée à dîner dans la loge, elle apporte des tulipes « en souvenir de votre belle révolution »), la comédienne trouve un rythme impeccable qui donne au film une respiration burlesque.

Sur le chemin du happy end généralisé, il faudra s'armer de patience pour que l'histoire d'amour entre Paula, l'enfant de José et Maria, et le fils des patrons arrive à bon port, pour que les qui-proquos se dissipent. Cette patience est au bout du compte récompensée par l'étonnante délicatesse de cette *Cage dorée*. ■

T.S.

Film français de Ruben Alves, avec Joaquim de Almeida, Rita Blanco, Roland Giraud, Chantal Lauby (1h30).

Une famille de paysans au bord du gouffre

The Land of Hope

■ ○ ○

Ça se passe après Fukushima, dans une autre campagne japonaise. On le sait parce qu'un quidam évacué en autobus se met à haranguer les autres en les avertissant qu'ils ne rentreront jamais chez eux « comme les gens de Fukushima ». *The Land of Hope* (la terre d'espoir), dont le titre n'est pas tout à fait une antiphrase, est un film engagé, qui veut embrasser tous les termes du débat sur l'énergie nucléaire ; qui, sans ambiguïté, met en évidence ses dangers pour l'environnement, la santé, la cohésion sociale. C'est aussi le plus doux, le plus mélancolique des sermons, une fresque impressionnante constituée de tableaux intimes, qui font entrer dans des intérieurs paisibles au sein desquels le désordre invisible des radiations s'est introduit.

En quelques séquences, on a fait la connaissance de ceux et celles qu'on va accompagner jusque de l'autre côté de la catastrophe. Dans un tout petit village, la préfecture fictive de Nagashima (dont le nom réunit ceux des deux villes frappées par les bombardements atomiques américains), Yasuhiko Ono (Isao Natsuyagi), un fermier largement sexagénaire, vit avec son épouse, frappée d'une douce démence sénile, son fils et la compagne de ce dernier, qui l'assiste dans les travaux de la ferme. Ils ont pour voisin un maraîcher qui s'entend

mal avec son fils. Lorsqu'ils livrent leurs produits dans la bourgade du coin, ils passent sous un panneau qui proclame « bienvenue dans la ville de la centrale nucléaire ».

Un soir, la terre tremble. Il ne faut pas s'attendre à des effets spectaculaires : des lumières qui s'éteignent, quelques meubles renversés, on est suffisamment loin de l'épicentre pour que les murs et les toitures aient tenu. Pas la centrale.

Absurdité des consignes

La façon dont Sion Sono met en scène la catastrophe tient bien sûr à l'économie financière de son film ; elle relève aussi d'une construction très particulière qui fait tout le prix de *Land of Hope*. Comme dans certaines compositions des maîtres flamands, il arrange dans un large espace une série d'événements, d'histoires, qui occupent tous le même rang. De même que jadis on voyait une montée au calvaire et un paysan qui apportait son blé au moulin, on voit ici, sur l'écran de télévision d'un salon familial, un panache de fumée s'élever au-dessus des colonnes de refroidissement de la centrale ; mesuré en temps, en spectacle, ce n'est qu'un détail, mais c'est lui qui ordonne la dramaturgie de ce qui va arriver à la famille Ono.

Pendant que les parents s'accrochent à la ferme, que l'absurdité des consignes d'évacuation a située à quelques centimètres de

Albert Serra électrise le Centre Pompidou

Pour sa carte blanche, le cinéaste espagnol déjanté montre un film de cent une heures

Rétrospective

Mercredi soir, les murs tremblaient dans la salle de cinéma 1 du Centre Pompidou. Albert Serra venait d'inaugurer sa rétrospective avec *Cuba Libre*, hypnotisant court-métrage en hommage à Fassbinder et à son acteur Günther Kaufmann. La troupe du performeur Jordi Valls, connu sous le nom Vagina Dentata Organ, avait pris possession des lieux pour accomplir, à la demande du maître de cérémonie, un rituel de « purification de l'écran ».

L'esprit de Fluxus flotte dans l'air, rehaussé d'une pincée de virilité catalane

Un premier tableau – une jeune femme en robe longue jouait un air classique au violon pendant que deux autres détournaient sur un mode punk des symboles christiques – fut balayé par un ouragan venu des coulisses, une armée de tambours dont le grondement montait jusqu'à plonger la salle dans un état de transe. Sortis de la porte du fond, les percussionnistes ont dévalé jusqu'à l'écran et mis à sac les traces de la performance précédente, réduisant en miettes une haie de miroirs, jetant des rouleaux de papier toilette à la face du public. L'esprit de Fluxus flottait dans l'air, rehaussé d'une pincée de virilité tribale catalane.

Connu en France pour ses deux premiers longs-métrages, *Honor de cavalleria* et *Le Chant des oiseaux*, variations minimalistes sur les mythes de Don Quichotte et des Rois mages, Albert Serra est un sacré personnage. Un jeune homme bien mis, moustache finement taillée, vêtu d'un costume cravate ajusté, les mains pleines de bagues en or, qui se transforme, devant le public du Centre Pompidou, en *show man*. Evoquant l'irrépressible pulsion qui le conduit toujours à insulter l'Espagne en public, les risques qu'il y a à travailler avec des chanteurs non professionnels,



Albert Serra. Photo extraite de l'exposition « Serra et Alonso, cinéastes en correspondance ». DR

comme Xavi Gratacos, la vedette de *Cuba Libre* victime d'une extinction de voix pour avoir trop fait la fête, il a acquis l'assistance à sa cause et l'a fait rire.

A l'origine, Albert Serra comptait profiter de cette carte blanche pour réaliser un film sur Louis XIV, d'après les écrits de Saint-Simon. « On avait fait les plans pour construire une cage de verre qu'on aurait suspendue dans l'espace. On voulait y installer un grand lit, et dedans, Jean-Pierre Léaud. » Pour des raisons budgétaires, le projet a capoté. Dommage. « Je réponds à toutes les commandes. Avec ce qui se passe en Espagne, ça permet au moins de travailler. »

En 2012, pour la Documenta de Kassel, il a conçu une installation filmique monumentale, *Les Trois Petits Cochons*, essai sur l'Allemagne d'une durée de cent une heures centré sur Goethe, Hitler et Fassbinder. « C'est un peu comme du Warhol, mais en très compliqué »,

commente le cinéaste, qui ne fait pas mystère de l'opinion, très haute, qu'il a de lui-même.

Serra cite aussi volontiers Buñuel, ou Duchamp. Dans son film *Cuba Libre* on peut trouver un peu Lynch. Mais son idole, son maître, c'est Salvador Dalí. D'abord parce qu'il a grandi, comme lui, dans le village de Cadaqués. « J'ai passé mon enfance à entendre des histoires sur lui et depuis, il n'a jamais cessé de m'obséder. »

Son visage s'illumine quand il prononce son nom, son débit s'accélère. « Il a réussi à faire de sa vie une folie, un moment impossible à reproduire. Même Breton, avec qui il s'était brouillé, a reconnu que personne n'était allé si loin dans la subversion. C'était l'antibourgeois par excellence. Ce qui est passionnant, c'est ce mélange d'authenticité et d'artifice extrême, de spontanéité et de mise en scène. Il utilisait sa notoriété pour faire accepter des choses absurdes. »

Comme organiser une table ronde sur la tauromachie à Beaubourg? « Exactement! » Il y aura d'autres tables rondes, des films, des lettres filmées qu'il a échangées avec le cinéaste argentin Lisandro Alonso. Beaucoup de raretés aussi, de films maudits... Serra repense soudain à une performance qu'il avait imaginée, dans le même esprit que celle de *Vagina Dentata Organ*, mais qu'il n'avait pas menée à bien, faute de moyens. Il s'en veut: « C'était une erreur, j'aurais dû travailler plus. Il faut suivre la devise de Dalí: travailler, travailler, travailler. »

ISABELLE REGNIER

Albert Serra et Lisandro Alonso, cinéastes en correspondance. Centre Pompidou, 19, rue Beaubourg, Paris 4^e. De 11 heures à 21 heures. Entrée gratuite. Jusqu'au 12 mai. Rétrospective des films de Serra. Cinéma 1 et Cinéma 2. Centre Pompidou. 6€ et 4€. Jusqu'au 26 octobre.

Le jour où Juan Antonio Bardem a jeté un vélo sur Franco

« Mort d'un cycliste », qui ressort en salles, critique la société espagnole sous la botte du Caudillo

Il est à craindre que, pour le grand public, la messe ne soit dite d'assez longue date sur le cinéma espagnol. Point de salut, hors la modérément sainte trinité Buñuel-Saura-Almodovar. De quoi faire bouillir les cinéphiles, ces pervers polymorphes par définition toujours capables de vous opposer une liste longue comme le bras.

Quid, en effet, de Jess Franco, Eloy de la Iglesia, Victor Erice, José Luis Guerín, Mercedes Alvarez, Jaime Rosales, Alejandro Amenabar, Albert Serra, Francisco Avizanda et autres? Autant de noms illustrent les reliefs d'une cinématographie gagnant à être mieux connue de ce côté-ci des Pyrénées.

On renvoie cette semaine à la dizaine d'écrans (dont Le Champ et le Mac-Mahon à Paris) qui proposent, à l'initiative de la société Tamasa, de redécouvrir les vertus de *Mort d'un cycliste* (1955), de Juan Antonio Bardem. Sa première séquence annonce le sujet: l'ignominie. Soit une voiture qui renverse sur une route de campagne un cycliste. L'accident est filmé de loin dans l'axe de la route, montrant le cycliste de dos, puis le choc, hors champ, avec une voiture qui fait des embardées.

Au plan suivant, la caméra, placée au ras du sol au niveau du vélo renversé, saisit en contre-plongée un couple qui descend de la voiture. L'homme s'approche pour porter secours, la femme reste en retrait. L'homme dit que le vélocy-

cliste vit encore, mais la femme le hèle par son prénom, à deux reprises. Cédant à l'injonction, l'homme retourne à sa voiture et abandonne le blessé à son sort. L'affaire, filmée depuis le point de vue d'un agonisant, a duré deux minutes, suffisantes pour jeter sur la suite du film le sentiment poisseux de la veulerie et de la honte.

On en comprend rapidement davantage. Juan (Alberto Closas), professeur de géométrie à l'université, et Maria-José de Castro (l'actrice italienne Lucia Bosé), aristocrate déchue mariée à un riche industriel, sont amants. Fiancés avant la guerre civile, ils ont été séparés par la nécessité où s'est trouvée la jeune femme d'épouser une fortune digne de son nom.

A cette trahison qui les a transformés en amants rongés par l'amertume s'ajoute désormais la conscience commune d'être des lâches, dès lors que le cycliste meurt de n'avoir pas été secouru à temps. Pour ne rien arranger, un extraordinaire personnage de maître chanteur apparaît, dont on ne sait trop ce qu'il a vu ou pas, empoisonnant le couple par des allusions permanentes, menaçant de tout révéler au mari de Maria-José.

Incarné par une sorte de Peter Lorre castillan nommé Carlos Casaravilla, ce personnage de nettoyeur répugnant est un critique d'art qui promène son humiliation et sa haine dans les cercles d'une bourgeoisie dont il enrage d'être le valet. Nul mieux que ce personnage ne fait

comprendre que l'inféodation à un système rétrograde, élitiste et corrompu a pourri par la tête la société espagnole.

On n'en dira pas davantage, si ce n'est que les deux personnages principaux ne prendront pas le même chemin moral et que la censure franquiste se vengera malgré tout en trafiquant la fin du film. L'itinéraire contrasté et tragique de ce couple à lui seul témoigne de la vision d'une grande noirceur qu'entretient vis-à-vis de la société espagnole Juan Antonio Bardem.

Ses sympathies communistes ainsi que la portée critique de ses films lui ont valu de gros ennuis avec la censure franquiste

Celui-ci, né en 1922 et mort en 2002, formé à l'agronomie, débute au cinéma dans l'après-guerre, sous l'influence du néoréalisme. Ses sympathies communistes, son ambition réaliste ainsi que la portée critique de ses films lui valent de gros ennuis avec la censure franquiste, qui s'est employée, non sans succès, à momifier le cinéma espagnol. *Mort d'un cycliste* sera l'un des premiers films à le tirer de son sarcophage et à conquérir une audience internationale. Sept ans après *Le Voleur de bicyclette*, de Vittorio de Sica (1948), Bardem remet

donc un vélo sur le devant de la scène, mais son film, en dépit d'une embardée dans les quartiers populaires madrilènes, reste assez éloigné de cette esthétique.

Mort d'un cycliste est plus une œuvre de dénonciation, qui cultive l'édification morale, le tournage en studio, les cadrages et lumières expressionnistes, le jeu volontiers exagéré, à la manière du muet, des acteurs. Cette stylisation a un effet double et paradoxal. D'un côté, elle confère au film un aspect compassé et démonstratif, en dépit de quelques séquences très enlevées. De l'autre, elle témoigne d'une utilisation ostentatoire de l'artifice qui s'accorde avec les faux-semblants dénoncés.

Sur le thème de la culpabilité et de l'infamie, Bardem s'est inspiré de *Chronique d'un amour*, le premier long-métrage de Michelangelo Antonioni. Il est évident toutefois que le contexte politique espagnol entraîne le film vers un autre horizon que celui d'Antonioni, déjà requis par l'ultramoderne solitude des sentiments.

Des années plus tard, en 1966, ce sera au tour du réalisateur japonais Mikio Naruse de se confronter, dans *Délit de fuite* (1966), au motif du crime accidentel, sur fond de conflit de classe et de débandade morale. Celui-ci, pour le coup, est un chef-d'œuvre inentamé et méconnu. Mais c'est une autre histoire, tout en étant la même. ■

J. M.A.

Les films de la semaine

Retrouvez l'intégralité de la critique sur Lemonde.fr (édition abonnés)

À voir

Paradis: espoir
Paradis: foi

Films autrichien, allemand, français d'Ulrich Seidl (1h 31 et 1h 53).

The Land of Hope
Film japonais de Sion Sono (2h 13).

3, Chronique d'une famille singulière
Film uruguayen de Pablo Stoll (1h 55).

La Sirga
Film français-colombien-mexicain de William Vega (1h 34).

Après le massacre de sa famille, Alicia trouve refuge chez son oncle, dans une maison solitaire sur une lagune. Commence pour elle une vie de travail et de silence, rythmée par des rencontres rares et significatives, et un étrange rituel nocturne qu'Alicia somnambule répète: elle sort toutes les nuits enfouir sur le rivage une bougie allumée... Sur la lagune, les rencontres sont rares et les hommes peu bavards. La seule véritable présence est celle du lieu, charmeur dans sa rudesse, enivrant dans ses langues. La beauté sauvage de la lagune semble avoir plongé chacun de ses habitants dans une sorte de transe sacrée qui donne aux gestes les plus simples une gravité singulière. Présenté en 2012 à Cannes à la Quinzaine des réalisateurs, *La Sirga* est une parabole visuelle pleine de calme et de mystère, où la Colombie contemporaine s'estompée dans les brumes de la lagune, pour retrouver le plus antique de ses visages. ■ N. L.

Hannah Arendt
Film franco-allemand de Margarethe von Trotta (1h 53.)

Fuyant l'Allemagne nazie en 1933, la philosophe juive Hannah Arendt s'est installée aux Etats-Unis dans les années 1940. Longtemps après, en 1961, s'ouvre en Israël le procès de l'administrateur nazi Adolf Eichmann. S'improvisant chroniqueuse pour le *New Yorker*, Hannah Arendt s'envole vers Jérusalem... Privilégiant le portrait sur la biographie, c'est à travers les multiples regards (ses amis et ennemis, ses collègues, sa famille) qui se posent sur la célèbre philosophe que la réalisatrice restitue la personnalité fascinante d'Hannah Arendt. ■ N. L.

pourquoi pas

L'Ecume des jours
Film français de Michel Gondry (2h 05).

La Cage dorée
Film français de Ruben Alves (1h 30).

Iron Man 3
Film américain de Shane Black (2h 10).

Brillant scénariste et dialoguiste, réalisateur de l'excellent *Kiss Kiss Bang Bang*, Shane Black signe cette troisième aventure du célèbre super-héros en armure. Sans permettre de crier au chef-d'œuvre renouvelant les univers de cauchemars enfantins que sont les films de super-héros hollywoodiens contemporains, le film ne néglige pas une certaine distance humoristique, perceptible dans telle réplique ou tel gag parfois inattendus. Il n'en survole pas moins, par ailleurs, une forme amusante de réflexion sur le sort contemporain des personnages de cinéma. Le héros réussit en effet à fabriquer des armures à l'intérieur desquelles il n'a plus besoin de se glisser puisqu'il peut agir par télécommande. Voici donc achevée la séparation définitive du personnage et de sa figure, du comédien et de son masque, mais aussi de la prise de vues réelle et de l'animation numérique. ■ J.-F. R.

Survivre
Film islandais de Baltasar Kormakur (1h 33).

Un naufrage, en pleine nuit, au large des côtes islandaises par -2°C. Autant dire que *Survivre* est un film qui donne froid dans le dos, et ce d'autant plus qu'il joue à plein la carte du naturalisme. Le cinéaste islandais Baltasar Kormakur (*101 Reykjavik*), qui s'inspire d'un fait divers, s'attache au sort d'un des marins qui, au mépris des lois de la nature, parviendra à regagner le rivage et à sauver sa peau. ■ I. R.

on peut éviter

Bob et les sex pistaches
Film français d'Yves Matthey (1h 23).

Roman d'apprentissage sur fond de rock'n'roll de garage et de gros rouge qui tache, cette comédie bon enfant, dans laquelle Yves Matthey entend conjuguer esprit punk et franchoillardise décomplexée, ne se prend pas au sérieux. C'est ce qui la sauve un tout petit peu. Le cocktail n'en est pas moins indigeste. ■ I. R.

Les meilleures entrées en France

	Nombre de semaines d'exploitation	Nombre d'entrées (1)	Nombre d'écrans	Evolution par rapport à la semaine précédente	Total depuis la sortie
<i>Les Profs</i>	1	766 127	529	→	766 127
<i>Les Gamins</i>	1	365 561	508	→	365 561
<i>Les Croods</i>	2	349 838	661	↓ -11%	850 366
<i>Oblivion</i>	2	276 305	574	↓ -42%	874 437
<i>Les Ames vagabondes</i>	1	169 712	517	→	169 712
<i>The Grandmaster</i>	1	134 845	266	→	134 845
<i>Parker</i>	1	99 687	145	→	99 687
<i>Promised Land</i>	1	82 019	200	→	82 019
<i>Mariage à l'anglaise</i>	2	70 873	260	↓ -49%	249 081
<i>Tad l'explorateur</i>	1	61 581	376	→	61 581

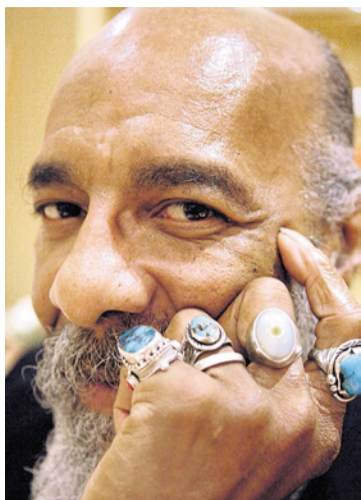
Source: Ecran Total

(1) Période du 17 au 21 avril 2013 inclus

A en juger par le trio de tête, il ne semble pas que la saison soit aux réflexions métaphysiques. Sorti sans avoir été montré à la presse, *Les Profs*, qui est aux cinéphiles ce que *Le Lycée Papillon* fut jadis aux mélomanes, s'installe en tête avec une impressionnante moyenne de 1448 spectateurs par écran. Derrière, *Les Gamins* transgénérationnels (Chabat et Boublil) font moitié moins dans une combinaison similaire de plus de 500 salles. Les jeunes filles qui firent un triomphe à *Twilight* aiment moins les extraterrestres que les vampires, et *Les Ames vagabondes*, adapté d'un roman de Stephanie Meyer, semble devoir faire en France, comme aux Etats-Unis, un bide. Il faut descendre à la sixième place pour trouver un film qui demande un peu d'effort mental au spectateur (moins rigoureux que la discipline physique qu'il a exigée de ses acteurs), *The Grandmaster*, de Wong Kar-wai, devrait permettre au réalisateur de renouer avec le succès qui fut celui de *In the Mood for Love*.

Disparition

Richie Havens, star de Woodstock, est mort à 72 ans



Le musicien et chanteur américain Richie Havens, qui fut l'une des figures du Festival de Woodstock en 1969, est mort lundi 22 avril à l'âge de 72 ans, a annoncé son agent. Le chanteur avait arrêté les tournées il y a trois ans, après avoir passé plus de quarante ans sur les routes. Il avait connu l'honneur du classement Hot 100 Single du magazine *Billboard* avec une reprise des Beatles, *Here Comes the Sun*. La chanson avait atteint la 16^e place en mai 1971. Richie Havens a aussi placé treize albums dans le *Billboard* 200, dont un dans le Top 40 : *Alarm Clock* (1971). Outre Woodstock, le chanteur a joué « dans les festivals

de musique les plus légendaires, et dans les plus grandes salles », du Royal Albert Hall au Carnegie Hall, rappelle *Billboard* sur son site. Nous revenons sur son parcours dans une prochaine édition. — (AFP.) (PHOTO: AFP) ■

Littérature Robert Darnton, historien américain, a reçu le Prix mondial de la Fondation del Duca

Le Prix mondial de la Fondation Simone et Cino del Duca 2013, d'un montant de 300 000 euros, a été décerné, lundi 22 avril, par l'Institut de France au professeur Robert Darnton, directeur de la Bibliothèque de l'université de Harvard et spécialiste américain des Lumières européennes. Ce prix a été attribué à Robert Darnton « pour ses recherches sur l'histoire du livre ainsi que ses différentes initiatives en faveur de la diffusion de notre patrimoine culturel sur Internet », a précisé l'Institut de France dans un communiqué. Engagé pour la libre diffusion du livre sur Internet, Robert Darnton a participé à la création de la Digital Public Library of America, une bibliothèque numérique accessible gratuitement aux lecteurs du monde entier puis fondé le programme Gutenberg-e, précurseur en matière de publication électronique. — (AFP.)



Design

La chaise Bold entre au MoMA

Elle semble faite d'un seul trait, à la manière du personnage râleur de *La Linea*, d'Osvaldo Cavandoli. Composée de deux tubes en métal imbriqués l'un dans l'autre et garnie d'une épaisse mousse, la chaise Bold, éditée par l'éditeur français de design Moustache, est entrée, ce printemps, dans la collection permanente du département d'architecture et de design du MoMA (Museum of Modern Art of New York). C'est la première fois que l'éditeur parisien voit un de ses objets sélectionné par le MoMA. La chaise, aux multiples coloris, est signée Big-Game, un studio fondé en 2004 à Lausanne (Suisse) par un Français, Augustin Scott de Martinville, un Belge, Elric Petit, et un Suisse, Grégoire Jeanmonod, tous trentenaires. ■ VÉRONIQUE LORELLE (PHOTO: DR)

Cinéma

Croissance exceptionnelle de l'emploi en Ile-de-France en 2011

Avec près de 20 000 emplois permanents et 120 000 intermittents, la région Ile-de-France a connu une croissance exceptionnelle de l'emploi (+8%) dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, en 2011, selon une étude publiée lundi 22 avril, coréalisée par Olivier-René Veillon, directeur de la Commission du film d'Ile-de-France, et Philippe Degardin, directeur des études du groupe Audiens. « Ces dix dernières années se traduisent par la constitution d'un véritable secteur industriel », indiquent les auteurs. La région attire de nombreuses productions étrangères, mais la situation pourrait se dégrader. Avec le renforcement de la concurrence internationale, « l'attractivité de la France en 2012 marque le pas », et « l'ampleur de l'offensive fiscale conduite par la Belgique accentue le phénomène des délocalisations ». L'impact des crédits d'impôts votés par le Parlement en 2012 « ne sera véritablement sensible qu'en 2013, pour autant que les mesures prises soient effectives assez tôt dans le courant de l'année ». ■ CLARISSE FABRE

« L'Attentat » primé au festival ColCoo à Hollywood

Le film de Ziad Doueiri *L'Attentat* a remporté le Prix du public et le Prix spécial de la critique au 17^e festival ColCoo (City of Lights City of Angels) du film français à Hollywood, lundi 22 avril. Une semaine après l'attentat de Boston, le public de ColCoo a choisi de récompenser un film adapté du roman de l'écrivain algérien Yasmina Khadra, qui suit un médecin israélien découvrant que sa femme est l'auteur d'un attentat-suicide à Tel-Aviv. Le film était présenté dans la section « Cinéma du monde produit par la France ». Il sortira le 29 mai en France et le 21 juin aux Etats-Unis. Le Prix spécial du public est allé au film *Les Saveurs du palais*, de Christian Vincent, tandis qu'une mention spéciale a été décernée au film d'Alexandre de La Patellière et Matthieu Delaporte *Le Prénom*, qui sort prochainement aux Etats-Unis. — (AFP.)



« Cercle », de Mathieu Nab, 2012. En azobé naturel, 137 cm x 180 cm x 40 cm. JAN WILLEM SCHOLTEN

Design Le Hollandais Mathieu Nab et le Français Christian Liaigre se sont retrouvés autour d'une passion commune, le travail du bois, dont ils sculptent et modèlent les différentes essences

C'est le bois qu'ils préfèrent

Est-ce un menhir ? Un totem ? A y regarder de près, un œil s'inscrit en creux dans la masse. Et puis il y a cette arête, comme un nez dessiné dans l'espace.

« J'aime figurer le corps humain, convient le sculpteur hollandais Mathieu Nab, mais j'avais envie d'abstraction : comme si le vent ou les éléments avaient sévi à ma place. » L'artiste a la carrure adéquate pour ce corps-à-corps avec l'azobé, dit « bois de fer », si dense qu'il coule dans l'eau. Cela fait vingt ans que le designer, mains cisaillées et ongles noircis, se confronte à cet avatar végétal qu'il ponce, brûle, oxyde, puis polit sans relâche.

Il en sort des sculptures titaniques et délicates à la fois, que l'on peut découvrir dans la galerie que vient d'ouvrir l'architecte d'intérieur Christian Liaigre dans le 7^e arrondissement de Paris.

Voilà deux hommes des bois qui se respectent. « Avant de nous connaître, nous parlions déjà la même langue », dit Mathieu Nab, 48 ans, à propos du décorateur français âgé de 69 ans. « Il m'épate », répond Christian Liaigre, qui ne respecte rien tant que les gens qui « mettent la main à la pâte », dans la plus belle tradition artisanale. Il a d'ailleurs l'intention de n'inviter dans son nouvel espace d'exposition que des « bons gars qui travaillent bien, comme on dit en Charente », sa région d'origine. Il pense au designer Eric Schmitt, au peintre Gérard Traquandi, au sculpteur Jacques Martinez ou à la jeune plasticienne Sara Favriau...

Nab et Liaigre ont en commun d'aimer le bois, ayant contemplé pendant des heures le déchargement des rondins – et sentis les effluves de la sève – sur le port d'Amsterdam pour le premier, sur le port de La Rochelle pour le second. Au bois d'apparence brut de Mathieu Nab

Au bois d'apparence brute de Nab répondent les reflets lustrés du mobilier signé Liaigre

répondent les reflets lustrés du mobilier raffiné, signé Liaigre. Tous deux surfent actuellement sur une tendance forte de la décoration : le retour du tissu végétal dans les intérieurs, jugé « écolo-chic ». « On a tous des origines terriennes dont la vie citadine nous coupe », souligne Christian Liaigre. « Grâce au bois, on arrive à faire entrer la nature chez soi. »

« J'ai beaucoup travaillé le marbre, mais avec l'azobé qui résiste à tout un chacun, je me sens parfois magicien », confie Mathieu Nab. Christian Liaigre s'est bâti une réputation en travaillant, dès 1990, le wengé, un bois africain couleur chocolat, utilisé alors comme traverse de chemin de fer. Depuis, cèdre blond, sycamore, teck, acajou, tamarin... : il s'amuse de toutes les essences qu'il met en scène brutes, comme le fameux tabouret de chêne Nagato (« hommage à Brancusi »), l'un de ses best-sellers, ou plaqué, verni, ciré, écorcé... « Le bois, c'est plein de jolies surprises... », assure Christian Liaigre, qui a remporté, en 2012, un Prix du design intérieur pour le superyacht *Vertigo*, aux corridors de pin noir sablé.

La sensualité du bois, la lumière qui l'effleure, le sentiment de bien-être qui s'en dégage... Mathieu Nab en parlerait des heures. Le taiseux Christian Liaigre, lui, l'organise. Le style Liaigre est fait d'élégance froide – lignes géométriques, infinités de blancs – ponctuée de quelques objets chaleureux, voi-



« Tête », par Mathieu Nab, 2012. En azobé teinté noir, 2,13 mètres de haut. JAN WILLEM SCHOLTEN

Console « Bélier », par Christian Liaigre, 2012. En chêne brossé. LUC BOEGLY



Tabouret « Nagato », par Christian Liaigre, 1986. En chêne sculpté. LUC BOEGLY

re irrévérencieux, telle cette commode alliant un précieux ébène de Macassar et des planches de pin sablé.

Cette forme d'austérité, de luxe subtil, l'a rendu très tôt célèbre. Karl Lagerfeld, Calvin Klein ou Rupert Murdoch lui ont confié leurs intérieurs (des réalisations sont photographiées dans *Liaigre*, l'ouvrage paru chez Flammarion en 2007).

L'homme qui réalise actuellement un palais moderne « digne des maharadjahs » à New Delhi, en Inde, plusieurs résidences privées au Japon avec l'architecte Kengo Kuma (l'auteur de la Cité des arts et de la culture de Besançon) et à Malibu avec l'Américain Richard Meyer, cultive lui-même une allure monastique, en col roulé noir sous une veste anthracite. De la création de son bureau d'études en 1986, à Paris, jusqu'à l'installation de sa marque à Londres, Bangkok, Saint-Barthélemy, Miami ou New York (cet hiver), ce presque autodidacte n'a plus rien à prouver.

Il réclame désormais le droit à la beauté pour tous. « La laideur de notre environnement, des faubourgs des villes aux HLM, de la saleté générale aux quelques rares arbres poussifs, a un impact humain considérable... Quand on regarde les villages français, beaux et pourtant construits sans architectes, il apparaît que les anciens étaient doués pour l'art de vivre. » Christian Liaigre a de l'empathie pour les quartiers déshérités et ceux qui ne peuvent trouver, dans un appartement blanc épuré, calme, beauté et volupté. ■

VÉRONIQUE LORELLE

Mathieu Nab Works, 33, rue de Verneuil, Paris 7^e. Jusqu'au 26 avril. Christian Liaigre, 42, rue du Bac, Paris 7^e. Tél. 01 53 63 33 66. christian-liaigre.fr

Magistrat, ancien premier président de la Cour de cassation Pierre Draï

Juge pendant près d'un demi-siècle, il aimait ce mot d'Albert Camus : « *Ce que l'homme supporte le plus difficilement, c'est d'être jugé.* » Pierre Draï, qui s'est éteint à l'âge de 86 ans au matin du 18 avril, à Paris, après une longue bataille contre la maladie de Parkinson, a toujours veillé à ce que le monde judiciaire soit ouvert à l'extérieur.

« *Rien de ce qui fait la vie de notre société ne doit vous être étranger* », disait à ses juges le grand magistrat, alors premier président de la Cour de cassation, en janvier 1990. « *Un homme ou une femme qui écoute avec patience et clairvoyance, qui médite et forge une solution où l'imagination créatrice a une place de choix, qui tran-*

3 juillet 1926 Naissance à Constantine (Algérie)
1949-1958 Substitut puis juge à Tunis
1965 Juge au tribunal de la Seine
1973 Conseiller technique du garde des sceaux, Jean Taittinger
1985-1988 Premier président de la cour d'appel de Paris
1988-1996 Premier président de la Cour de cassation
18 avril 2013 Mort à Paris

che et qui impose une décision conforme au droit, sans omettre l'équité, supplément d'âme et d'humanité. C'est un juge. »

Pierre Draï plaçait la barre assez haut. Il a durablement marqué son époque et ses pairs. « *C'était une personnalité reconnue pour la droiture de son esprit, sa haute conscience, son sens de l'humain et sa parfaite courtoisie* », a souligné la chancellerie. François Hollande a lui aussi loué « *la haute conscience, la droiture d'esprit mais aussi le sens de l'humain* » de ce magistrat.

Au-delà des hommages imposés, ceux qui l'ont côtoyé sont pleins de tristesse. « *Il me disait : "Quand vous avez à prendre une décision judiciaire difficile, se rappelle dans un sourire André Potocki, le juge français à la Cour européenne des droits de l'homme, qui a été six ans son secrétaire général, montez toujours, ne descendez jamais." C'est-à-dire montez vers les principes, ne descendez pas vers les pratiques.* »

Guy Canivet, l'un de ses successeurs à la tête de la Cour de cassation, aujourd'hui membre du Conseil constitutionnel, voyait en lui « *son père judiciaire* », pratiquant la justice « *comme un art, un art de la contradiction, un art de la solution* », a-t-il confié à *Daloz actualité*. Il était, reprend André Potocki, « *le premier des modernes parmi les hiérarques judiciaires. Il était profondément attachant, avec une éthique exceptionnelle, une parfaite impartialité et une grande distance avec les politiques. J'ai passé six ans à ses côtés, et je ne l'ai jamais entendu avoir une pensée basse.* »

Pierre Draï était né le 3 juillet 1926 dans une famille juive de Constantine. Les lois antijuives de 1940 et 1941 lui ferment les



En 1982. REBOURS/SIPA

portes de l'université de droit d'Alger, mais son père, greffier à Philippeville (aujourd'hui Skikda), lui ouvre la bibliothèque du tribunal, où le jeune homme dévore tous les classiques du droit. Il est avocat stagiaire en 1947 et, deux ans plus tard à Tunis, substitut au parquet du tribunal, puis juge. Après l'indépendance en 1956, il est nommé juge à Grenoble mais reste détaché à Tunis jusqu'en 1958, avant d'être nommé au tribunal de la Seine en 1965, puis vice-président du tribunal de grande instance de Paris en 1971.

Son passage Place Vendôme, en 1973, comme conseiller technique de Jean Taittinger, garde des sceaux du gouvernement de Pierre Messmer, lui permet de gravir rapidement les échelons. Il est nommé conseiller à la Cour de cassation en août 1981, puis président du tribunal de Paris en 1983, en remplacement d'une grande dame de la justice, Simone Rozès. Il

y développe la technique des référés, qui permet au juge civil, « *juge aux mains liées* », de trancher dans l'urgence et devenir « *un juge décideur* ».

L'absolu judiciaire, « un mythe »

Après avoir été, de 1985 à 1988, premier président de la cour d'appel de Paris, il succède à nouveau le 30 juin 1988 à Simone Rozès, mais à la première présidence de la Cour de cassation, le poste le plus élevé pour un juge. Il somme – déjà – les politiques de respecter la justice, et cite Balzac : « *Se méfier de la magistrature et mépriser les juges, c'est un commencement de dissolution sociale.* » Il accepte en revanche de bonne grâce les critiques, « *l'absolu judiciaire est un mythe, et c'est par un libre jeu des institutions de notre pays que le juge doit, en toute occasion, envisager de voir ses actes scrutés, auscultés, mis en cause.* » Il lui semblait « *normal* » que « *l'opinion*

publique s'intéresse au contenu d'un jugement, en discute et le critique » et n'avait pas d'aversion pour les journalistes, ce qui s'est un peu perdu depuis, allant jusqu'à citer Maurice Peyrot, alors chargé de la justice au *Monde*, dans son discours solennel de janvier 1995.

« *Pierre Draï était très particulier, et pour trois raisons, poursuit André Potocki. C'était d'abord un homme qui tenait de sa culture juive une idée très élevée du droit. Il avait ensuite la chaleur des gens d'Afrique du Nord, avec une énorme capacité d'empathie. Enfin, il avait eu pour professeur les meilleurs maîtres, ceux de la bibliothèque du tribunal de Philippeville, qui lui ont donné une vision élevée et remarquablement belle de la pensée juridique.* » Pierre Draï citait avec bonheur Georges Bernanos : « *Ce n'est pas la règle qui nous garde, mais c'est nous qui gardons la règle.* » ■

FRANCK JOHANNÈS

Musicien et légende de la Martinique Frantz Charles, dit Francisco

Il avait 80 ans. Il s'appelle Francisco pour l'éternité. Frantz Charles, danseur, chanteur, pianiste, percussionniste, judoka, phénomène, légende de la Martinique, né le 9 novembre 1932, mort le

9 novembre 1932 Naissance à Fort-de-France (Martinique)
1960 Organise en Martinique le premier festival de tambour traditionnel
18 avril 2013 Mort à Fort-de-France

18 avril 2013 à l'hôpital de la Meynard. Insuffisant respiratoire, il aura résisté une vingtaine d'années aux conséquences d'un cancer du poumon.

Saluant la disparition de « *notre Francisco* », Serge Latchimy, président du conseil régional, note que « *la musique martiniquaise perd ce qu'elle a de plus singulier et de plus foudroyant* ». Quoi donc ?

Une sensibilité inimitable, une voix à nulle autre pareille, un rapport sans partage aux rythmes et à la danse, plus « *un art de la mélodie faussement simple, très secrètement puissante, apte à captiver toutes les mémoires et enrichir notre patrimoine musical* ». Sur le site du Parti progressiste martiniquais fondé par Aimé Césaire (PPM), l'annonce de la disparition de Francisco est intitulée : « *Perte d'un trésor* ».

Francisco était très fier que son tube, *Fanm Matinik Dou* soit récemment repris, de façon très convaincante, par une jeune artiste nipponne. La mélodie faussement simple, il faut le dire, Francisco en était le champion. Enfin, comme Stelio, Pierre Louiss, Henri Guédon, Paulo Rosine, Bib Monville, Marius Cultier et mille autres...

Il avait commencé par l'étude du piano classique. Dans l'immédiat après-guerre, il est le plus souvent à Paris où il suit les cours de danse de Catherine Dunham et crée en 1950 son propre cabaret, l'Escale.

Lorsqu'il revient au pays en 1955, c'est pour introduire dans les bals de la bourgeoisie foyaleise les tambours oubliés ou méprisés des vieux Nègres des campagnes. En 1960, il organise à Fort-de-France le premier festival de tambour. Grand voyageur, infatigable *entertainer* à costard blanc, créateur de dancings, il était également haut gradé de judo et de karaté et a formé une génération de maîtres.

Séduction et vitalité

La séduction, la tradition alliée avec la modernité latino-américaine, le génie insidieux de la biguine, la célébration de l'amour et celle des beautés de son pays, sont là, partout, dans l'art de Francisco, dans son sourire, dans sa moustache. Son *Blue Star*, ses succès (*Caroline*), ont libéré le style de l'orchestre, du big band, dans les années 1950. On peut se demander pourquoi la métropole est restée si étrangère à cette vitalité qui lui eût, autant que la *Dis-*

cours sur le colonialisme de Césaire, ouvert les oreilles. L'inventeur des orchestres à chorégraphie spectaculaire, le propagateur de la « biguine lélé » était aussi capable d'une carrière de comédien qu'on ne lui a pas offerte, à quelques exceptions près comme un rôle dans *Rue Cases-Nègres*, d'Euzhan Palcy.

Francisco est resté jusqu'au bout très entouré par les siens. Ses funérailles, mardi 23 avril à la cathédrale Saint-Louis, et son inhumation au cimetière de la Levée, à Fort-de-France, auront été précédées par une veillée populaire, riche en recueillement et tambours selon le style des obsèques aux Antilles. On ne va pas laisser partir Francisco comme ça. En Martinique, tout le monde le connaît, tout le monde l'aime. Un de ses plus grands succès, *Enmen la vi, la vi-a-bèl*, déclarait que la vie est belle. Comment se débrouille-t-il, Francisco, pour nous en persuader jusque dans sa mort ? ■

FRANCIS MARMANDE

Intellectuel cubain Alfredo Guevara

Dirigeant du cinéma et artisan de la diplomatie culturelle castriste, Alfredo Guevara est mort à La Havane, vendredi 19 avril, à 87 ans. Il était un inconditionnel de Fidel Castro, qu'il a justifié en toutes circonstances, y compris les exécutions et les condamnations du printemps 2003.

Né à La Havane le 31 décembre 1925, Alfredo Guevara avait fait la connaissance de Fidel alors qu'ils étaient tous deux étudiants. Alfredo militait au Parti socialiste populaire (PSP, l'ancien Parti communiste). La légende prétend qu'il aurait initié

31 décembre 1925 Naissance à La Havane
1959 Fondation de l'Icaic
1979 Création du Festival de La Havane
19 avril 2013 Mort à La Havane

Castro au marxisme. Cette amitié de jeunesse s'avère précieuse lorsque les castristes parviennent à renverser le dictateur Fulgencio Batista, en 1959. La même année, Alfredo Guevara obtient la création de l'Institut cubain de l'art et de l'industrie cinématographiques (Icaic), qui produit films de propagande et œuvres de fiction.

En 1961, l'interdiction par l'Icaic d'un petit documentaire sur la bohème nocturne à La Havane, intitulé *P.M.*, filmé à la manière du *free cinema* par Saba Cabrera Infante et Orlando Jimenez Leal, suscite un profond émoi dans l'intelligentsia. Le pouvoir réagit avec une série de rencontres à la Bibliothèque nationale, conclues par un discours de Castro : « *Dans la révolution, tout ; contre la révolution, rien.* »

Messianisme et caudillisme

Avec son air de dandy, une veste sur les épaules et un petit chien entre les mains, Alfredo Guevara était agacé, des années plus tard, par l'intérêt suscité par la censure d'un court-métrage à ses yeux méprisable, devenue un marqueur de l'histoire culturelle. Pour se défendre, il expliquait que cette bataille visait le groupe d'intellectuels rassemblés autour du supplément culturel *Lunes de Revolución*, dirigé par l'écrivain Guillermo Cabrera Infante. Curieuse défense, car cette dispute déboucha effectivement sur le monopole de la presse et, à terme, sur la pensée unique.

Dans les années 1960, Alfredo Guevara polémique avec ses anciens camarades staliéniens, tenants du « *réalisme socialiste* ». Les documentaires d'agit-prop de Santiago Alvarez et deux longs-métrages de fiction, *Lucia* de Humberto Solas, et *Mémoires du sous-développement* de Tomas Gutiérrez Alea (tous les deux en 1968), consacrent la réussite de sa politique.

Pendant les années noires de répression qui ont suivi, Guevara, qui ne se cache pas d'être gay, fait de l'Icaic un refuge contre les homophobes. Pourtant, la liberté de création n'est plus assurée, même pour les cinéastes les plus prestigieux. En 1976, la formation du ministère de la culture est une frustration pour Guevara, qui se voyait comme un « *intellectuel organique* » du castrisme et se croyait destiné au poste. Il n'aura pas davantage l'honneur de figurer au bureau politique du nouveau Parti communiste de Cuba (parti unique).

Alfredo Guevara rebondit en créant, en 1979, le Festival du nouveau cinéma latino-américain de La Havane. Malheureusement, la superproduction *Cecilia*, réalisée par Humberto Solas (1981), sonne l'heure de la revanche pour ses ennemis de la bureaucratie culturelle, qui s'acharment contre l'Icaic. Guevara, nommé ambassadeur à l'Unesco, est remplacé à la tête de l'institut par le réalisateur Julio Garcia Espinosa, qui décentralise et ouvre la production aux nouvelles générations.

Les dernières années, Alfredo Guevara se retranche dans la direction du Festival de La Havane. Il consacre du temps à la compilation de ses discours et écrits, assez baroques, et de sa correspondance. Cet effort pour édifier sa propre statue n'a pas résisté à la première ouverture des archives. La publication posthume de la correspondance de Tomas Gutiérrez Alea démontre le désaccord persistant du cinéaste avec le fondateur de l'Icaic, sa mise en cause d'une direction « *personnaliste* ». Alfredo Guevara aura exercé un leadership culturel imbu de messianisme et de caudillisme, à l'instar de son ancien disciple devenu son maître à penser, Fidel Castro. ■

PAULO A. PARANAGUA

Le Monde

en vente actuellement

En kiosque



Hors-série



Hors-série



Hors-série



Hors-série

Et aussi : Français - Géographie - Philosophie - Sciences Éco. - Sciences et vie de la Terre

Collections

Le monde est
MATHÉMATIQUE



Dès jeudi 25 avril,
le volume n° 5

LA QUATRIÈME DIMENSION
NOTRE UNIVERS EST-IL L'OMBRE D'UN AUTRE ?

Le Monde // HISTOIRE



Dès jeudi 25 avril,
le volume n° 15 **CLIMAT**
la catastrophe annoncée

Préface de Stéphane Foucart

Le Monde

Le Carnet

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain :

□ du lundi au vendredi jusqu'à 16 h 30 (jours fériés compris)

□ le dimanche de 9 heures à 12 h 30

Pour toute information :

☎ 01 57 28 28 28

☎ 01 57 28 21 36

✉ carnet@mpublicite.fr

AU CARNET DU «MONDE»

Anniversaire de naissance

De Novara à Paris, en passant par Rome, Meolo et Grenoble, ta famille et tes amis se réunissent pour fêter tes quarante ans !

Joyeux anniversaire

Francesco !

Décès

Le poète et romancier

Camille BOURNIQUEL,

est décédé le 1^{er} avril 2013, à son domicile.

Les obsèques ont eu lieu à Moissac-Bellevue (Var).

Une messe du souvenir aura lieu le vendredi 26 avril, en l'église Saint-Séverin, à Paris (métro Saint-Michel), à 17 heures.

Patrick Rolle,
1, square Henri Régnauld,
Tour Gambetta,
92400 Courbevoie.

La Fédération française de Longue Paume

a le regret de faire part du décès de

M. Pierre BUFFARD,
président de la Fédération
de 1966 à 1992.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 24 avril 2013, à 14 heures, en l'église, Notre-Dame d'Auteuil, 4, rue Corot, Paris 16^e.

Aline, Hélène, Sophie,
ses filles,
Ses petits-enfants,
Ses gendres,
Sa famille,
Ses amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Marc CHEVALIER,

survenu le 20 avril 2013,
à l'âge de quatre-vingt-sept ans,
à Saint-Cyr-sur-Mer.

Famille Chevalier
Résidence Alsace, Bat C,
7, rue Denfert-Rochereau,
78200 Mantes-la-Jolie.

Nancy, Meudon.

Claude Ferry,
Odile et Gérard Bittoun,
Damien et Alice,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

M^{me} Jacqueline FERRY-DÉMETZ,
ancien professeur de lettres classiques,

survenu le 28 mars 2013,
dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Selon sa volonté, son corps a été incinéré.

Antraigues-sur-Volane (Ardèche).
Fontaines (Saône-et-Loire).

Michel, Bernard et Jacques Hoepffner
Catherine Rampa, née Hoepffner,
ses enfants,

Les familles Hoepffner, Carlier,
de Mandach, Benignus, Rampa,
Ses petits-enfants,
Parents,
Et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

François HOEPFFNER,
commandeur de la Légion d'honneur
croix de guerre 1939-1945,
ancien maire
de Fontaines (Saône-et-Loire),

survenu le 22 avril 2013,
à Antraigues-sur-Volane (Ardèche),
dans sa quatre-vingt-quinzième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 25 avril, à 15 heures, en l'église de Fontaines.

François a rejoint son épouse,

Marie-Thérèse,

décédée le 18 juillet 2011.

M^{me} Geneviève Barrier-Jacob,
son épouse,
Pierre Jacob,
Odile Jacob,
Laurent Jacob,
Henri Jacob,
ses enfants,
Marie-Noëlle de Rohozinska,
sa belle fille,
Bernard Gotlieb,
son gendre,
Claire, Sarah, Laure, Raphaël et
Sophie,
ses petits-enfants,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

François JACOB,

ancien soldat de la division Leclerc,
compagnon de la Libération,
prix Nobel de médecine,
grand-croix de la Légion d'honneur,
professeur honoraire
au Collège de France,
membre de l'Académie des sciences
et de l'Académie française,
toute sa carrière de chercheur
s'est déroulée à l'Institut Pasteur,

survenu le 20 avril 2013.

Les compagnons de la Libération
lui rendront hommage dans la cour
d'honneur des Invalides, le mercredi
24 avril, à 11 h 30.

Il sera inhumé dans la plus stricte
intimité.

L'administrateur,
Et les professeurs du Collège de
France,

ont la tristesse d'annoncer le décès de leur
collègue

François JACOB
titulaire de la chaire de
« génétique cellulaire »
de 1964 à 1991,

survenu le 20 avril 2013.

Collège de France
11, place Marcelin-Berthelot,
75005 Paris.

Le président,
Le vice-président,
Les secrétaires perpétuels
Et les membres
de l'Académie des sciences,

ont la tristesse de faire part de la disparition
de leur confrère

François JACOB,

professeur honoraire
au Collège de France
et à l'Institut Pasteur,
prix Nobel de physiologie ou médecine,
grand-croix de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

survenue le 20 avril 2013, à Paris,
à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les honneurs militaires lui seront
rendus le 24 avril, à 11 h 30, dans la cour
d'honneur de l'Hôtel national des
Invalides.

Le secrétaire perpétuel
Et les membres
de l'Académie française,

ont la tristesse de faire part de la disparition
de leur confrère,

François JACOB,
grand-croix de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre avec Palmes,

décédé le 20 avril 2013, à Paris,
à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les honneurs militaires lui seront
rendus le mercredi 24 avril, à 11 h 30,
dans la cour d'honneur de l'Hôtel national
des Invalides.

L'inhumation aura lieu le même jour
dans l'intimité familiale.

Jean-Pierre Jouyet,
président
Et les membres
du conseil d'administration
de l'Institut Pasteur,

Alice Dautry,
directrice générale,
L'ensemble des personnels,
Ses collègues et amis
de l'Institut Pasteur,

ont la tristesse de faire part du décès de

François JACOB,

ancien de l'armée Leclerc,
compagnon de la Libération,
prix Nobel de médecine,
grand-croix de la Légion d'honneur,
membre de l'Académie française
et de l'Académie des sciences.

Ils présentent à sa famille leurs plus
sincères et chaleureuses condoléances.

L'Institut Pasteur garde le souvenir d'un
chercheur et d'un humaniste exemplaires.

(Le Monde du 23 avril.)

La directrice
Et les membres
du Centre de recherche sens, éthique,
société (CERSES),

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Paul LADRIÈRE,

survenu à Sceaux, le 19 avril 2013
et s'associe au deuil de sa famille.

Paul Ladrière a été cofondateur
et ancien directeur du Centre de sociologie
de l'éthique, devenu le CERSES en 1995.

Nathalie Martin,
sa fille,
Jade,
sa petite-fille,

ont la douleur de faire part du décès de

Serge MARTIN,
professeur de philosophie,
musicologue et sémioticien,

survenu le 19 avril 2013, à Volvic,
à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Ses obsèques ont eu lieu le mardi
23 avril, à 11 heures, au cimetière
de Volvic (Puy-de-Dôme).

Jean Merle d'Aubigné,
Martine Halbwegs,
Aurélie Merle d'Aubigné,
Sa famille,
Ses proches,

ont la tristesse de faire part du décès de

Charles MERLE d'AUBIGNÉ,

survenu le 10 avril 2013, à Paris.

L'inhumation et le recueillement
ont eu lieu au cimetière de Grez-sur-Loing,
le 18 avril.

Cet avis tient lieu de faire-part.

M^{me} Albert Messiah,
son épouse,
Martine et Hussein,
Antoine et Erica,
Pierre-Henri et Yolaine,
ses enfants,
Hachem, Amin, Lucas et Adrien,
ses petits-enfants,
Jeannine Guéron,
sa sœur
Et l'ensemble de sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Albert MESSIAH,

ingénieur du corps des Mines,
X 40,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur
dans l'ordre national du Mérite,
commandeur
dans l'ordre des Palmes académiques,

ancien membre
des Forces françaises libres,
ancien professeur
de l'université Paris VI,
ancien directeur de la physique
au Commissariat à l'énergie atomique,

survenu le mercredi 17 avril 2013.

Les obsèques auront lieu le mercredi
24 avril, à 12 h 45, au crématorium
du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

18, rue de la Glacière,
75013 Paris.

Jacques et Colette Pericchi,
ses parents,
Carolyn,
son épouse,
Fiona, Julian et Chiara,
ses enfants,
Isabelle et Anne,
ses sœurs
Et toute sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Charles PERICCHI,

qui venait juste de fêter ses cinquante ans.

La cérémonie religieuse aura lieu
le samedi 27 avril 2013, à 11 heures,
en l'église réformée évangélique,
9, rue Masse, Aix-en-Provence (Bouches-
du-Rhône).

Jacques et Colette Pericchi
1, avenue Emile Deschanel,
75007 Paris.

Victoria Pignot et Benoît Jacquard,
Pascale Pignot,
Thomas Pignot et Valérie Graça,
ses enfants,
Aurore, Nathan, Simon Jacquard,
Morgane Tillenon,
Pauline, Arthur, Héroïse Pignot,
ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part de la disparition
de leur mère et grand-mère,

Suzanne PIGNOT,
née MARTY,

le vendredi 19 avril 2013,
à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Elle a rejoint son époux,

Paul PIGNOT,

décédé le 22 septembre 2011.

La cérémonie religieuse sera célébrée
le mercredi 24 avril, à 10 h 30, en l'église
Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard
du Montparnasse, Paris 6^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière
du Montparnasse, Paris 14^e, dans l'intimité
familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Michel et Nicole Rocher,
Marie-Paule et Jim Mahoney,
Françoise et Jean Gérard,
Catherine et André Rajjou,
ses enfants et leurs conjoints,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits enfants,
Et toute sa famille

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Marguerite ROCHER,

survenu samedi 20 avril 2013,
à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

La cérémonie religieuse a lieu
ce mardi 23 avril, à 15 h 30, en l'église
Saint-Nicolas de Châteaubriant (Loire-
Atlantique).

M. Patrick Sananès,
son fils,
Anna, Liza, Clara,
ses petites-filles,
Ses arrière-petits enfants
Ainsi que toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Colette SANANÈS,
née SALMON,

survenu à Paris, le 20 avril 2013,
dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée
le vendredi 26 avril, à 14 heures,
en l'église d'Henrichemont (Cher).

Cet avis tient lieu de faire-part
et de remerciements.

M. Patrick Sananès,
219, boulevard Raspail,
75014 Paris.

Le Monde

Le Carnet

Annoncez
vos événements culturels



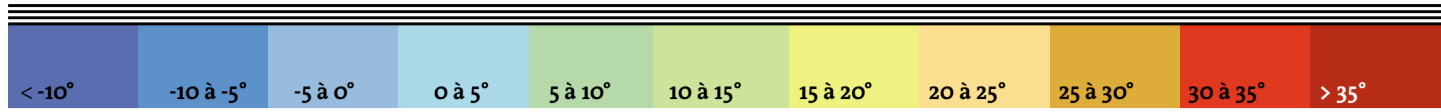
Pour toute information :

☎ 01 57 28 28 28

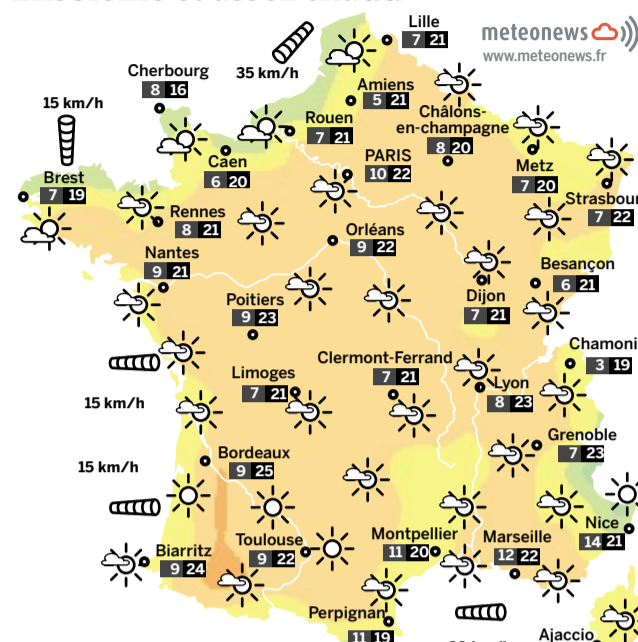
☎ 01 57 28 21 36

✉ carnet@mpublicite.fr

Tarif : 29 € TTC
Prix à la ligne



Mercredi 24 avril
Ensoleillé et assez chaud



Températures à l'aube 1 22 | l'après-midi 11 19

Saint Fidèle
Lever 06h41 | Coucher 20h55

Aujourd'hui
Une dorsale anticyclonique temporaire repoussera l'humidité vers le nord...

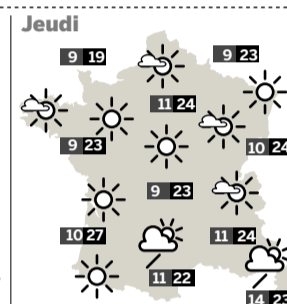
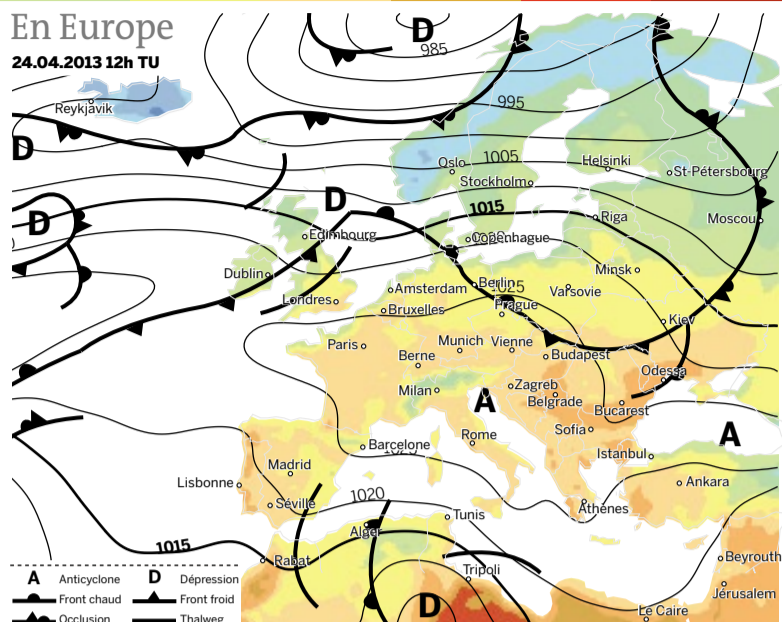


Table with 3 columns: Jours suivants, Vendredi, Samedi, Dimanche. Rows for Nord-Ouest, Ile-de-France, Nord-Est, Sud-Ouest, Sud-Est.



Québec Hausse des températures sous les éclaircies

Table with 4 columns: En Europe, Dans le monde, Assez ensoleillé, Mauvais temps. Lists cities and weather conditions.

C'est tout Net! | CHRONIQUE

PAR MARLÈNE DURETZ



A un clic du régime

Le redoux est de retour et nos penderies chahutées. Pour résister à la rigueur de l'hiver, nous accumulons les épaisseurs vestimentaires...

Que faire pour soutenir le regard réprobateur de mon pèse-personne? « Perdre une quinzaine de kilos! Fini le sucre, les gâteaux, le pain et même l'alcool... »

male de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) pour les déséquilibres nutritionnels qu'ils engendrent.

Mon corps voudrait se délester de sa bouée en moins de deux mois... m'indique Wikipedia, pour perdre un kilogramme de graisse, le corps doit être en déficit de 7 000 kcal...

Repasser 30 minutes me permet d'éliminer 45 calories

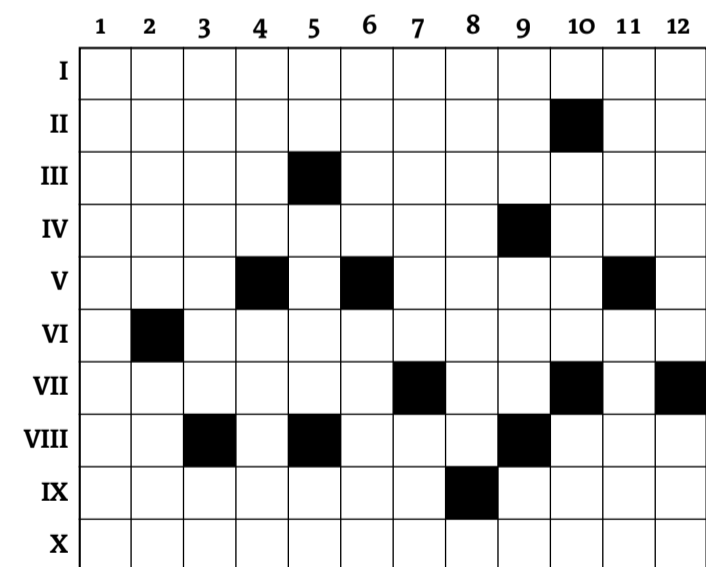
express et leurs « perdez 3 kg en 15 jours »!

Un contrôle de mes apports alimentaires, la pratique d'une activité physique régulière... et, pour me motiver, le calcul des calories que je consomme en m'y adonnant...

duret@lemonde.fr

Les jeux

Mots croisés n° 13-097



Horizontalement

I. Pousse à aller de plus en plus mal. II. Attention, il risque de vous tomber dessus. Structure d'entreprise. III. Rencontre franco-allemande...

Verticalement

1. Quand le régime fait beaucoup trop d'effet. 2. Rat palmiste. Poison à évacuer. 3. Bien mal fagotée. Article. 4. Canton de l'Orne...

Solution du n° 13 - 096

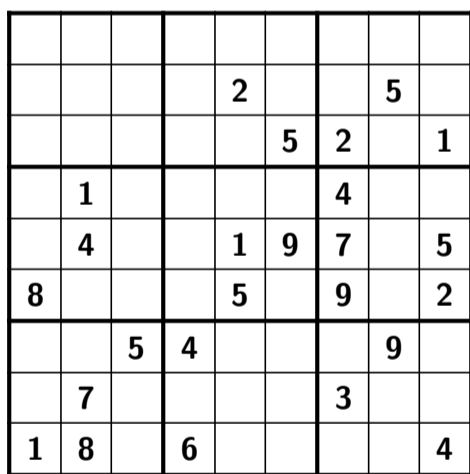
Horizontalement

I. Indémontable. II. Mouline. Réac. III. Abel. Dracula. IV. Giletier. Raï. V. Il. Bon. Tek. VI. Nicol. Ase. Cl. VII. Aa. RSVP. Epée. VIII. Tibet. Pu. Alu. IX. Ire. Opuntias. X. Fertilisante.

Verticalement

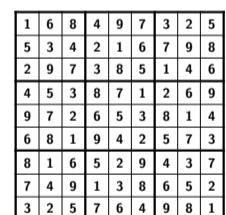
1. Imaginatif. 2. Nobiliaire. 3. Duel. Ber. 4. Ellébore. 5. Mi. Tolstoï. 6. Ondin. Pl. 7. Néré. Appui. 8. Arts. Uns. 9. Arc. EEE. Ta. 10. Beurk. Pain. 11. Lala. Celât. 12. Ecailleuse.

Sudoku n° 13-097



Réalisé par Yan Georget

Solution du n° 13-096



Facile
Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

Loto

Résultats du tirage du lundi 22 avril.

11, 14, 16, 22, 37 ; numéro chance : 1.
Rapports : 5 bons numéros et numéro chance : pas de gagnant ; 5 bons numéros : 180 176,40 € ; 4 bons numéros : 1 039,60 € ; 3 bons numéros : 8,90 € ; 2 bons numéros : 4,60 €.

Le Monde

est édité par la Société éditrice du « Monde » SA
Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 94.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Livre (SCS).

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0717 C 81975 ISSN 0395-2037

Logos for publisher (Médiateur/Le Monde), printer (Imprimerie du Monde), and distribution (DSD/Presse Payante).

Les soirées télé

Mardi 23 avril

- TF1: 20.50 Les Experts. Série. Le Cerveau de la bande... 22.20 Revenge. Série (S1, 1-2/22, inédit). 23.20 Confessions intimes (225 min). FRANCE 2: 20.45 On n'demande qu'à en rire. Invités : Michèle Bernier, Catherine Barma, Jean-Marie Bigard, Jérémie Michalak. 23.45 Infrarouge. Nos années 90 : les tempêteuses (2013, 75 min). FRANCE 3: 20.45 Meurtres à Saint-Malo. Téléfilm. Lionel Bailliu. Avec Louise Monot, Bruno Solo (France, 2012, audiovison). 22.15 Météo, Soir 3. 23.20 Maigret. Série. Mon ami Maigret. Avec Bruno Crémer, Michael Morris (France, 2000, 95 min). CANAL +: 20.45 Football. Ligue des champions (demi-finale aller) : Bayern Munich - FC Barcelone. En direct. 22.50 Un vrai sport de gonzzesses. Documentaire. Farid Haroud (France, 2012). 23.40 Disparue. Film Heitor Dhalia (EU, 2012, 94 min). FRANCE 5: 20.40 Enquête de santé. Tutelles : protection ou privation? Magazine. 22.21 C dans l'air. Magazine. 23.26 Dr CAC. Magazine. 23.40 Entrée libre. Printemps de Bourges. 23.51 La Route des oliviers. [4/5]. Le Duel des géants. Documentaire (52 min). ARTE: 20.49 Thema - Déchets nucléaires en mer : quand la mer boit la tasse. 20.50 Océans poubelles. Documentaire (2013). 21.45 Arctique, cimetière atomique. Documentaire. 22.10 Que vive la mer Morte! (2013). 23.30 Visage. Film Tsai Ming-liang. Avec Lee Kang-sheng, Laetitia Casta (France, 2009, 130 min). M6: 20.50 Iron Man. Film Jon Favreau. Avec Robert Downey Jr, Gwyneth Paltrow (Etats-Unis, 2008). 23.00 XIII. Le Jour du soleil noir. Toutes les larmes de l'enfer. Téléfilm. Duane Clark. Avec Stephen Dorff (Fr. - Can., 2008, 210 min).

Mercredi 24 avril

- TF1: 20.50 Grey's Anatomy. Série. Quand tout s'écroule. Instinct de leader (S8, 1 et 2/24, inédit). Avec Ellen Pompeo. 22.20 Revenge. Série (S1, 1-2/22, inédit). 23.55 Breakout Kings. Série. Le Prix du salut. Le Gourou. (saison 2, ép. 4 et 5/10, inédit, 105 min). FRANCE 2: 20.45 Drôle de famille! Vacances à l'orientale. Téléfilm. Christophe Duchand. Avec Christiane Millet (France, 2012). 22.15 La Parenthèse inattendue. Invités : Jean-Pierre Coffe, Zoé Félix, Sonia Rolland. 0.25 Journal, Météo. 0.40 Des mots de minuit (155 min). FRANCE 3: 20.45 Des racines et des ailes. Passion patrimoine : des Charentes au Poitou. 22.35 Météo, Soir 3. 23.40 Les Carnets de Julie. Le pays de l'Albigeois, dans le Tarn (55 min). CANAL +: 20.55 My Week with Marilyn. Film Simon Curtis. Avec Michelle Williams, Eddie Redmayne (GB - EU, 2011, audio). 22.35 Love, Marilyn. Film Liz Garbus (EU - France, 2012). 0.20 Borgia. Série (S2, 11-12/12, 110 min). FRANCE 5: 20.40 La Maison France 5. La Bourgogne. Inspirer : Les murs prennent du relief : Choisir : Aménager son sous-sol ; Réver. 21.25 Silence, ça pousse! Magazine. 22.10 C'est notre affaire. Magazine. 22.45 C dans l'air. Magazine. 23.55 Entrée libre. Magazine (20 min). ARTE: 20.50 The Wrestler. Film Darren Aronofsky. Avec Mickey Rourke, Marisa Tomei, Evan Rachel Wood (EU, 2008). 22.30 Yes We Catch! Combats sur le ring. Documentaire (2013). 23.25 Tsigane. Film Martin Sulk. Avec Jan Mizigar, Miroslav Gulyas (Slovaquie, 2011, v.o., 107 min). M6: 20.50 et 0.10 « Pékin express », le coffre maudit. Episodes 4 et 3. Jeu. 23.00 « Pékin express » : ils ne vous ont pas tout dit. Episode 4 (210 min).

A Boston, la faute de CNN



Lettre de Wall Street

SYLVAIN CYPEL

L'attentat du marathon de Boston a fait une victime collatérale : la chaîne CNN. Il était 13 h 45, mercredi 17 avril, et l'opinion s'impacientait. L'Amérique avait subi le premier attentat à la bombe sur son territoire depuis le 11-Septembre et, deux jours après, le FBI semblait naviguer à vue : ni arrestation ni la moindre « piste ». L'insatisfaction montait, palpable. C'est alors que le présentateur vedette de CNN, John King, annonça, en direct, qu'un « un suspect sur le point d'être identifié » était interrogé par la police. Fox News lui emboîta le pas, puis des agences de presse. Le Net s'emballait, les réseaux sociaux itou.

Tout cela se déroulait alors que l'audience des chaînes d'information en continu explosait à l'occasion d'un événement hors norme. Or l'information concernant ce « suspect » était fautive, bientôt dément-

tie formellement par le FBI. Une erreur, donc, que M. King reconnaîtra sans tergiverser (ce que ses suiveurs n'auront pas tous l'élégance de faire). Reste qu'il avait bien dit à l'antenne : « On l'a. » Ajoutant le désagréable à l'erreur, il avait évoqué auparavant « un homme à la peau sombre ». Le malaise s'installa avant même le démenti de la police fédérale. D'autres chaînes et grands journaux, n'obtenant pas confirmation, s'étaient abstenus de relayer l'information. Le lendemain, le pasteur Al Sharpton évoquait la « honte » d'un homme qui avait « fait de tout mâle basané à Boston un suspect ». Et l'animateur Jon Stewart dénonçait les méfaits de la course à l'échafaud.

C'est la logique intrinsèque de l'information en continu, où le « neuf » constant fait office de critère impérieux et « crée un système dans lequel l'information peut s'emballer et les dominos tomber rapide-

ment du mauvais côté », expliquait, lundi 22 avril, David Carr, le commentateur médias du *New York Times*. De quoi s'agit-il ? Sans la prise de risque, le métier d'informateur se réduirait à rendre compte des communiqués officiels (à qui il arrive d'être mensongers...). Mais le risque doit être contrebalancé par la vérification solide. Or la logique de la course effrénée à l'information instantanée est inverse de celle de la révélation d'une information que ses détenteurs souhaitent masquer, qui nécessite beaucoup d'« investigations ». Là, au contraire, il s'agit d'énoncer le premier ce qui sera bientôt officiel. Cette logique accroît paradoxalement la prise de risque en réduisant à une portion plus congrue la part de validation, par manque de temps. Avec la compétition que l'info en continu suscite entre médias spécialisés, la balance penche systématiquement au profit du « neuf » à tout prix et à chaque minute. Le mot profit est ici choisi volontairement.

CNN a bâti sa notoriété, donc son chiffre d'affaires, sur l'information en continu. Lorsque, en 1991, ses images de Bagdad durant la guerre du Golfe ont envahi les écrans, la réalité de guerre s'invitait en direct dans les foyers américains (du moins le croyaient-ils). CNN révolutionnait l'information télévisée. Lancée en 1980, dans un scepticisme général de la profession, et longtemps seule devant dans la course au « temps réel », CNN a connu son apogée le 11 septembre 2001. Depuis, elle a vu le champ télévisuel se modifier en profondeur et les grands

networks nationaux américains lancer leurs propres chaînes d'informations en continu. Cela fait des années que CNN navigue de réformes de ses contenus en changements de têtes d'affiche (la dernière date de janvier). Puis, comme ses consœurs, la chaîne a vu débouler une concurrence nouvelle : sites d'information en ligne des grands journaux ou nouveaux médias de type Twitter ont accès à chacun bien plus vite grâce au téléphone « intelligent ».

Tous les médias télévisuels sont confrontés à cet environnement. Mais CNN est un cas d'espèce. Pour les autres, l'info en continu constitue une force d'ap-

En annonçant par erreur l'arrestation d'un suspect, la chaîne a succombé à des tentations populistes. Il fallait faire du chiffre pour enrayer l'érosion de l'audience

pui. Pour elle, son vaisseau amiral (même si sa maison mère, Turner, filiale de Time Warner, dispose d'un considérable fonds d'« entertainment »). Dès lors, le choc a été plus rude. Plus que les autres, sa part de marché n'a cessé de se réduire. Après avoir un temps misé sur la restauration de son image de fiabilité, elle a succombé à des tentations populistes. Il fallait faire du chiffre pour enrayer l'érosion de l'audience.

Parallèlement, la préservation de la position du premier à « donner l'info » est devenue obsessionnelle pour l'entreprise CNN.

Le terrain était mûr pour favoriser l'erreur par précipitation. A la pression professionnelle – rien de pire pour le téléspectateur que d'entendre « *comme nous le disions précédemment...* » – répond celle d'une opinion qui attend des résultats, exige que le shérif attrape le méchant, s'impatiente de pouvoir au plus tôt applaudir à son arrestation en chantant « USA, USA », comme on a vu des Bostoniens le faire. Pour tout média, répondre à cette impatience est promesse de succès. Mais, pour ceux d'entre eux qui vivent de l'instant, cette règle est plus impérieuse et l'impératif économique encore plus prégnant.

Dans les jours suivant l'attentat de Boston, le nombre des téléspectateurs de CNN a triplé. Sa recette publicitaire afférente itou. L'information est un business. Un business où l'image, forcément fondée sur la fiabilité, est primordiale – sauf, comme Fox News, à privilégier l'enjeu idéologique, un choix où l'aspect économique n'est pas non plus absent. Or, pour CNN, cette erreur sur un événement de première importance, même vite réparée, s'est rajoutée à une autre bourde récente de très mauvais aloi. Le 28 juin 2012, la chaîne annonçait en urgence que la Cour suprême avait retourné la réforme de la couverture santé du président Obama. C'est l'inverse qui était vrai. Cela commence à faire beaucoup. ■

cypel@lemonde.fr

C'est à voir... | CHRONIQUE ÉCRANS

PAR MAGALI CARTIGNY



Pointe break

Et que l'on estime perdue toute journée où l'on n'aura pas dansé au moins une fois », écrivait Nietzsche. Oui, alors évidemment, c'était avant l'invention de la danse de l'épaule effectuée chaque soir par Cyril Hanouna dans « Touche pas à mon poste » (D8). Un déhanché qui se pratique uniquement sur *Les Serviettes*, de Patrick Sébastien (qu'on fait tourner « comme des p'tites girouettes, ça fait du vent dans les couettes », disait Zarathoustra).

La danse donne corps à l'esprit donc. Moi qui ai toute mon enfance rêvé devant *Flashdance* (1983) de parvenir à allier art de la soudure et du pas chassé, je me suis ainsi scotchée comme un pansement sur une ampoule devant *Graines d'étoiles*, dont les trois premiers épisodes étaient diffusés dimanche à 16 h 25 sur Arte. La réalisatrice, Françoise Marie, a suivi pendant un an les 130 apprentis danseurs de l'Opéra de Paris se former au raffinement séculaire de l'école classique française.

L'enfance écourtée, les ambitions contrariées, la discipline de fer et le mental d'acier qui laisse de côté ceux qui en sont dépourvus, rien de vraiment nouveau sous la barre. L'intérêt du documentaire réside peut-être dans cette parole et cet espace laissés aux garçons, à cette passion qui a un prix lorsque l'on a 11 ans, qu'on porte des collants dix heures par jour et que l'on doit habiter avec noblesse et masculinité « ce geste d'un autre siècle », dit un professeur.

Il manque toutefois la substantifique moelle de cet art si difficile : le sang, la sueur, les larmes. Et le bandana. Tout ce qui fait l'attrait de *Fame*, comédie musicale de

1980 signée Alan Parker, que proposait France Ô lundi soir 22 avril. Soit le rude apprentissage du métier d'artiste à la New York Academy of Art par Bruno, Doris, Coco et Montgomery, des auditions d'entrée au spectacle de fin d'année. Une école made in USA où, du Noir analphabète à la Blanche héritière, chacun grâce à un talent certain peut réaliser son glorieux destin.

New York est un personnage à part entière du film, avec ses cages d'escaliers miteuses, son Madison Square Garden et ses avenues embouteillées. Une ville frénétique où l'on fait des claquettes dans le métro, des pirouettes sur les toits des taxis, avant d'aller mater *The Horror Picture Show*.

« Fame », c'est une troupe d'acteurs qui aura éternellement 20 ans, des shorts vert pomme et des jambières arc-en-ciel

Fame, c'est une troupe d'acteurs qui aura éternellement 20 ans, des shorts vert pomme et des jambières arc-en-ciel. (Peu de comédiens aurait percé hormis Paul McCrane, le docteur Romano d'*Urgences*). C'est aussi un voyage au bout de l'enfer dans les années Hollywood chewing-gum, avec ses Pepsi au max de sucre, ses sonos de 3 mètres cubes à piles et ses chorés sous cocaïne.

Et puis il y a Irene Cara. Quand je la regarde chanter *Out Here on My Own* au piano, j'ai 8 ans. Mieux qu'une madeleine de Proust, c'est une soucoupe pétillante. Qui donne envie d'enfiler un justaucorps en fredonnant *I Sing the Body Electric*. Une journée de gagnée. ■

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directrice du « Monde », membre du directoire, directrice des rédactions Natalie Nougayrède
Directeur délégué des rédactions Vincent Giret
Directeurs adjoints des rédactions Michel Guerrin, Rémy Ourdan
Directeurs éditoriaux Gérard Courtouis, Alain Frachon, Sylvie Kauffmann
Rédacteurs en chef Arnaud Leparmetier, Cécile Prieur, Nabil Wakim
Rédactrice en chef « M Le magazine du Monde » Marie-Pierre Lannelongue
Rédactrice en chef « édition abonnés » du Monde.fr Françoise Tovo
Rédacteurs en chef adjoints François Bougon, Vincent Fagot, Nathaniel Herzberg, Damien Lelout
Chefs de service Christophe Châtelot (International), Luc Bronner (France), Virginie Malingre (Economie), Auréliano Tonet (Culture)
Rédacteurs en chef « développement éditorial » Julien Laroche-Joubert (Innovations Web), Didier Pourquery (Diversifications, Événements, Partenariats)
Chef d'édition Christian Massol
Directeur artistique Aris Papatheodorou
Photographie Nicolas Jimenez
Infographie Eric Béziat
Médiateur Pascal Gallinier
Secrétaire générale du groupe Catherine Joly
Secrétaire générale de la rédaction Christine Laget
Conseil de surveillance Pierre Bergé, président, Gilles van Kote, vice-président

HORS-SÉRIE

Le Monde

Votre bac avec Le Monde

Toutes les clés pour décrocher la mention

LES SUJETS DÉTAILLÉS + LES ARTICLES DU MONDE

Le Monde vous propose six hors-séries regroupant toutes les clés pour réussir votre bac et obtenir une mention.

Français, philosophie, économie, sciences de la vie, histoire et géographie : chaque matière est traitée avec les fiches de cours détaillées, les repères essentiels, les sujets commentés pas à pas, et bien sûr **les articles du Monde**, sélectionnés pour la qualité de leur contenu.

Chaque volume de 96 pages est une mine d'informations pour enrichir votre copie et faire toute la différence le jour J.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

En coédition avec

En partenariat avec